

au cœur du social

OPTIONS



DIDIER CRASNAULT/MAXPPP

ENSEIGNANTS

Les risques
du métier?

Page 33-34

INDUSTRIE SENS ET BON SENS

Le double contexte de pandémie et de confinement exacerbe la perte de sens qui découle d'un pilotage du travail par les coûts et non par les finalités. C'est particulièrement sensible dans l'industrie, où l'avenir de secteurs entiers se trouve mis en question, au propre comme au figuré. **Pages 16 à 27**

SPECTACLE
VIVANT

TAMÈRANTONG,
CONFINÉE
MAIS PAS DÉCONFITE

Pages 46 à 48



NOS ATHLÈTES VONT PARTIR À TOKYO. ÉLOIGNEZ-VOUS DE LA BORDURE DU PODIUM, S'IL VOUS PLAÎT !

Nos agents s'engagent chaque jour pour faciliter vos déplacements. Depuis 40 ans, la SNCF soutient certains cheminots dans leur carrière de sportif de haut niveau. Ces #AthlètesSNCF porteront les couleurs de notre pays aux Jeux Olympiques.

Nous serons tous derrière eux !

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax: 01 55 82 83 33
Courriel:
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**

Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF

Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE

Anne Dambrin

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Guillaume Lenormant

RÉDACTION

Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE

Cécile Marchand

PUBLICITÉ

Cécile Marchand
Tél. : 01 55 82 83 35

PHOTOGRAVURE

Anne Dambrin

IMPRESSION

Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

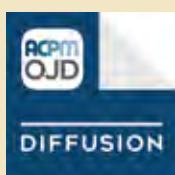
CONCEPTION GRAPHIQUE

Ligne neuf

Commission paritaire:

0122 S 08090
du 24/11/2016
ISSN: 1154 – 5658

Dépôt légal:
4^e trimestre 2020



«Imprimé sur du papier provenant d'Autriche»
«Eutrophisation:
Ptot 0,007kg/Tonne»

éditorial

Prendre la main sur son travail

Organiser la bataille contre l'avalanche de plans sociaux et de ruptures conventionnelles collectives, obtenir de nouveaux droits face aux formes atypiques de travail, voilà qui mobilise toute la Cgt et son Ugict. Entre déploiement des bureaux d'embauche et d'outils pour encadrer le télétravail, les militants travaillent d'arrache-pied.

Largement discréditées par l'expansion de la crise sanitaire, économique et sociale, les mesures gouvernementales nous invitent cependant à un engagement sur un autre terrain : celui des mesures de fond pour rompre avec les logiques de financiarisation des entreprises et de marchandisation des services publics.

L'indignation face aux lois sécuritaires nourrit de toute part un esprit d'insurrection : chez les intellectuels, les chercheurs, les catholiques, les commerçants, les associations, les salariés...

Ce qui se passe au travail rejaillit sur toute la société. La doxa libérale refuse à l'encadrement la plus fondamentale de ses missions : penser le contenu du travail pour satisfaire les besoins économiques et sociaux des populations. Ainsi censurés, les cadres souffrent d'une perte de sens et se détournent des entreprises et des administrations publiques. Ce gâchis impose un changement de paradigme : permettre aux salariés de prendre la main sur le contenu du travail pour travailler et vivre autrement. Du soulèvement des chercheurs aux recueils de bonnes pratiques élaborées par de jeunes diplômés, en passant par les fab-lab, les *makers* ou la magistrale reprise en main de leur travail par les personnels hospitaliers, les expériences novatrices fourmillent.

Le besoin d'avancer sur de nouvelles façons de concevoir le travail, la reconquête de la culture du métier, la reconnaissance de l'expertise et du professionnalisme s'imposent dans tous les esprits.

C'est pourquoi l'Ugict-Cgt, en vue de son prochain congrès, en novembre 2021, crée un site, Letravailestanous.fr, pour favoriser les échanges. L'objectif est de donner aux ingés, cadres et techs le moyen d'être les acteurs de nouvelles alternatives pour sortir du dilemme «fuir ou subir l'entreprise». Nous leur offrons ainsi la possibilité de reprendre collectivement, par leurs contributions, la main sur leur travail pour davantage de sens, d'utilité sociale, économique et environnementale. Cette démarche de transformation sociale par les intéressés eux-mêmes est au cœur de la préparation de notre congrès, avec l'idée de concilier l'échange face à face et la mobilisation du numérique au profit de la prise de conscience et du rapport de force.

Notre ambition est d'offrir à cette vague d'indignation et de contestation des débouchés concrets pour transformer le travail. Alors ensemble, faisons vivre Letravailestanous.fr!



Marie-José Kotlicki

**COSECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS**

6 À propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Soignants

Sous Tension(s)

8 Recherche

Envers et contre tous

Tpe

Nouveau report des élections

9 Chapitre II

« Droit du travail »

Emploi

La preuve par les Cv

Nokia

Contre le démantèlement

10 « Sécurité globale »

La protestation s'élargit



NICOLAS MARQUES/KR IMAGES PRESSE

12 Spectacle

L'entracte a trop duré

Entretien avec Denis Gravouil

14 Télétravail

Négociations: rendez-vous manqué?

15 Suisse

Démocratie et multinationales

Indecosa

Pour une consommation vertueuse

Europe

Une directive « stress » s'impose

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Énergie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

INDUSTRIE

Sens et bon sens



FRANÇOIS LAFITE/MAXPPP

Pages 16-27 Quel sens donner au travail et à la production industrielle ? L'urgence de la transition écologique, et la crise des chaînes de production de valeurs mondialisées confèrent à cette interrogation un caractère incontournable. D'où l'enjeu, tant dans l'aéronautique que dans l'automobile ou dans la chimie, d'une réappropriation globale de la production.

Après des décennies d'une mondialisation échevelée, relocaliser ne peut être pensé uniquement en termes de simple réenracinement territorial.

C'est autour de cet agenda stratégique pour le syndicalisme – défense de l'emploi, réorientation des productions – que se tient notre table ronde.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (*mensuel, 10 numéros par an*):

Édition générale 32 €
Édition avec encart professionnel 39 €

● Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● Joindre le règlement à l'ordre d'*Options*

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél.: 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains



ALEXANDRE MARCHI / MAXPPP

28 Forêts

À l'ombre de la privatisation

30 Europe

Déconnexion : vers une directive ?

31 Liberté d'informer

Circulez y a rien à voir



32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous

terrains

33 Enseignants

Les risques du métier ?

34 Grenelle de l'éducation

Déconfiner les revendications

droits

35 Fonction publique

L'indemnité de fin de contrat

36 Covid-19

Les obligations de sécurité de l'employeur et des salariés

hors champs

38 Photographie

Montpellier

Les trente années glorieuses de l'école de New York

39 Paris/Exposition

Des portraits de juifs du Maroc de 1934 à 1937

40 Exposition

Les rébus fantastiques de Giorgio De Chirico



ADAGP, PARIS, 2020

platines

43 Ludwig van Beethoven

L'union de la pique et du marteau

Alexandre Rabinovitch-Barakovsky Inénarrable

bouteilles

43 Tables de fête

lire

44 Les polars

Djihad : terreur et tactique

45 Les romans

France : trajectoires et blessures

hors champs

46 SPECTACLE VIVANT

Tamèrantong, confinée mais pas déconfite



SÉBASTIEN LEFÈVRE

48 Acculturés, les jeunes de banlieue ?

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Échecs et mots croisés

à propos

Sondage Ugict : un vécu critique qui s'approfondit

La dernière livraison du sondage réalisé régulièrement par l'institut Viavoice pour le compte de l'Ugict fournit d'intéressants éclairages sur le Covid, le confinement, le plan de relance gouvernemental... Alors que la vie politique du pays semble se résumer à deux chiffres, celui des admissions hospitalières et celui des décès, les réponses des cadres aux questions annuellement posées témoignent de la permanence, dans le travail, du ravage opéré par les politiques des directions et par les politiques publiques.

Pour ne s'en tenir qu'à des chiffres essentiels¹, 64 % des cadres estiment que le plan de relance du gouvernement ne sera pas efficace. Ce désaveu déjà considérable – près de sept cadres sur dix – est lui-même éclairé par l'ampleur de la réponse à une autre question. Interrogés pour savoir si, selon eux, les exonérations et les aides publiques prévues pour les entreprises devraient être soumises à différents critères (politiques d'emploi et d'embauche, niveaux de salaire et efforts de protection de l'environnement), les cadres répondent positivement à hauteur de 84 % ! L'écart est donc énorme entre les orientations mises en œuvre par la puissance publique et l'opinion des cadres. Il s'explique en grande partie par la défiance qui solde le bilan social de la dernière période, caractérisé par de grandes réformes structurelles qui, loin de faire consensus, divisent profondément l'opinion publique. C'est ainsi que 43 % des cadres estiment que le gouvernement devrait renoncer à sa réforme de l'assurance chômage et, à 54 %, souhaitent qu'il abandonne celle des retraites.

Confinement et réalités des pratiques managériales

Ces appréciations s'enracinent dans un vécu aux antipodes de toute dynamique de progrès et d'espoir. C'est ainsi que 49 % des cadres estiment que leur évolution professionnelle a été stagnante ces dernières années. Et ils sont 53 % à estimer qu'elle stagnera dans les années à venir. On est d'emblée loin des sursauts et mobilisations professionnelles que la période exige. Tout le reste est d'ailleurs à l'unisson, à commencer par le salaire. Ce carburant de l'investissement professionnel est aujourd'hui vidé de sa capacité propulsive : 47 % le jugent en inadéquation avec leurs responsabilités et 49 % avec leur qualification, tandis qu'ils sont 56 % à estimer qu'il est décalé de leur temps de travail réel, et 57 % de leur charge de travail. Malgré tout, l'implication des cadres demeure haute ; ils sont d'ailleurs 62 % à constater que leur salaire n'en tient pas compte...

Sur ce socle de mécontentement prolifèrent des pratiques managériales dont la qualité et la

65 % DES CADRES ONT UN SENTIMENT DE PERTE DE DIGNITÉ



mise en œuvre sont loin de convaincre les cadres qui en sont à la fois objets et acteurs. Pour 44 % d'entre eux – 3 points de plus que l'année dernière –, elles se sont dégradées, tandis que pour 44 % d'autres, elles n'ont pas changé, crise ou pas crise. À titre d'illustration, 58 % des cadres jugent que le système d'évaluation individuelle de leur entreprise n'est pas transparent. Seuls 37 % le pensent fondé sur de bons critères.

Dans ce cadre managérial dégradé, le niveau d'intégration aux choix stratégiques des entreprises renvoie à un état des lieux doublement calamiteux. Environ 72 % des cadres estiment qu'ils ne sont pas associés à ces choix ; ce niveau correspond exactement à celui de 2014, et n'a pas varié depuis. Une telle stabilité en dit long sur la sincérité des discours managériaux tenus par les théoriciens patronaux sur la gouvernance des entreprises et sur leurs bonnes pratiques.

Ces différentes réponses – quel que soit leur degré de sincérité – signalent un « laisser-fairisme » pragmatique, rythmé par le stress et par la mécanique instrumentalisée des contraintes du contexte sanitaire. De fait, 61 % estiment que leur charge de travail a augmenté, et 53 % que leur temps de travail s'est allongé. Ce qui conduit 59 % d'entre eux à travailler pendant les jours de repos. Là encore, ce chiffre – d'une grande stabilité ces dernières années – témoigne bien qu'on est face à une organisation du travail et non face à d'éventuels débordements conjoncturels. Sur ce plan, les nouvelles technologies et leurs usages jouent un rôle central. Trois cadres sur quatre déclarent ainsi les utiliser pour leur usage professionnel et sur

1. Les résultats complets du sondage sont disponibles sur Ugict.cgt.fr

leur temps personnel. Ce qui conduit 69 % d'entre eux à souhaiter bénéficier d'un droit effectif à la déconnexion, pour protéger leur vie privée et leur santé. Pour mémoire, ils n'étaient que 56 % en 2016 à souscrire à cette idée ; le résultat de 2020 accuse une hausse de 9 points par rapport à l'année précédente, ce qui renvoie en partie au management mis en œuvre à partir de la généralisation d'un télétravail en mode dégradé.

Des droits, des droits ! pour l'emploi et pour le climat

Interrogés pour savoir à qui ils font confiance pour la défense de leurs droits, les cadres témoignent d'un isolement internalisé : à 46 %, ils l'accordent d'abord... à eux-mêmes. Les organisations syndicales arrivent loin derrière avec un taux de 25 % devant les avocats (11 %), leurs directions (9 %), les pouvoirs publics (8 %) et enfin les partis politiques (1 %). Le petit 9 % accordé aux directions d'entreprises prend tout son sens lorsqu'on rapproche la question des droits de celle de l'éthique professionnelle. En effet, 53 % des cadres estiment que leur éthique professionnelle entre en contradiction avec les choix et les pratiques réelles de leur entreprise ou de leur administration. Alors que 47 % estiment au contraire qu'il n'y a pas conflit, ils ne font pas pour autant confiance à leurs directions en termes de droits.

On retrouve cette configuration dans les réponses apportées à la question d'un accès au droit d'alerte dans le cadre de leurs responsabilités, d'un droit permettant de refuser de mettre en œuvre une directive contraire à l'éthique individuelle. S'ils sont 57 % à répondre positivement, force est de constater que ce pourcentage accuse une baisse constante depuis l'année 2016, où ils étaient 62 %. Cette évolution se vérifie dans l'augmentation de 4 points de ceux qui se déclarent contre. Un peu comme si cette liberté apparaissait à la fois hors de portée au vu du management autoritaire qui prévaut et pouvant responsabiliser – au mauvais sens du terme – le cadre qui en userait dans un contexte peu enthousiasmant.

Face à quoi, ils opposent des priorités claires, en plaçant en tête (64 %) l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le salaire arrive en seconde position (52 %) et le contenu et le sens de leur travail en troisième position (49 %). Notons que la carrière arrive en dernière position (15 %) ce qui, là encore, en dit long sur l'impact démobilisateur des politiques patronales, sans doute accru par le caractère intensif du télétravail. De fait, 75 % des cadres jugent que les pratiques favorisent les durées excessives de travail sans garantir un quelconque droit à la déconnexion. Dernier message, véritable clin d'œil lancé à la crise sociale et climatique, ils sont 66 % à penser utile que les instances représentatives du personnel puissent avoir le droit de suspendre la décision d'une entreprise en matière d'emploi ainsi que sur les questions environnementales. À bon entendeur... ▶

Pierre TARTAKOWSKY

SOIGNANTS SOUS TENSION(S)

PAS DE RÉPIT POUR LES SOIGNANTS, ET LE SÉGUR N'A PAS APAISÉ LE CLIMAT SOCIAL.



Fin novembre, le reflux de la seconde vague de Covid semblait se confirmer, mais plus de 30 000 personnes restaient hospitalisées et le cap des 50 000 décès était sur le point d'être franchi. L'expérience acquise par les soignants, toujours aussi engagés, a permis de sauver plus de vies. Reste que le virus est toujours là, et que les soignants, aussi exténués soient-ils, n'auront sans doute pas de répit avant le printemps. La Fédération hospitalière de France signale que 80 % des hôpitaux restent en recherche active de personnel médical et paramédical pour renforcer les effectifs et permettre aux autres de prendre des récupérations ou des congés. Elle établit aussi que la proportion de leurs arrêts maladie est passée de 9,5 % à 10,6 %, ce qui représente des centaines de postes à l'échelle nationale. Les organisations syndicales ont signalé qu'à l'inverse, faute de remplaçants disponibles, certains établissements hospitaliers et Ehpad demandaient à leurs agents atteints du Covid mais asymptomatiques ou peu affectés, de travailler. Des renforts ont également été réquisitionnés parmi les élèves infirmiers de 2^e et 3^e années, pour occuper des postes d'aides-soignants, compromettant une partie de leur cursus. Quant aux soignants non habilités à intervenir dans les services de réanimation, ils ont suivi des formations express insuffisantes. Par ailleurs, les réorganisations se poursuivent, et sous couvert d'urgence, elles multiplient les nouvelles tâches et alourdissent les charges de travail, en particulier pour ceux qui n'ont pas de pouvoir de décision. Ceci, alors que les augmentations et primes décidées cet été n'ont pas été accordées à tous et ne sont pas toujours jugées suffisantes. L'urgence compromet les protestations. Il y en a, comme la grève des manipulateurs radios le 17 novembre, ou l'action contre la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu à Paris, devant lequel une trentaine de soignants ont été verbalisés... La tension reste palpable. Au niveau national, elle s'illustre par l'acharnement du ministère de la Santé à vouloir exclure le premier syndicat du secteur, la Cgt, des réunions de suivi du Ségur, sous prétexte qu'elle n'est pas signataire de l'accord. Au mépris du droit des salariés à être représentés, et alors que les discussions qui s'y déroulent débordent largement du cadre de l'accord. Le tribunal administratif a tranché en faveur de la Cgt le 22 octobre ; le ministère a fait appel devant le Conseil d'État... V. G. ▶

RECHERCHE ENVERS ET CONTRE TOUS



SÉBASTIEN MUYL/ART/MAXPPP

«Un investissement historique»: le gouvernement salue ainsi la loi de programmation de la recherche (Lpr), votée le 20 novembre. Depuis des mois, la majorité de la communauté universitaire et scientifique prévient pourtant que les financements prévus ne sont ni suffisants ni garantis, et s'inquiète d'orientations néfastes, en particulier la concentration des moyens sur certains projets et le maintien de la précarisation des personnels. Trois amendements ajoutés en catimini par le Sénat ont encore augmenté la colère.

Le premier – finalement retiré – remettait en cause la liberté académique au nom du *«respect des valeurs de la République»*, notion vague susceptible de justifier toutes les censures. Le second sanctionne *«le fait de pénétrer ou de se maintenir dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement supérieur sans y être habilité [...] ou y avoir été autorisé par les autorités compétentes, dans le but d'entraver la tenue d'un débat organisé dans les locaux de celui-ci»*. C'est déjà sanctionné par le Code pénal, mais il semblerait possible, en ces termes, de limiter la liberté d'expression ou l'organisation d'assemblées générales, et les sanctions sont alourdis. Le troisième amendement controversé vise à marginaliser voire à contourner le Conseil national des universités (Cnu) en permettant aux universités de recruter directement certains enseignants-chercheurs, sans souci de concertation, de transparence ni d'équité, sous prétexte de pouvoir recruter plus d'étrangers – tout en ouvrant la porte à plus de cooptation et de copinage.

À l'appel de la majorité des organisations syndicales, collectifs et associations d'universitaires et de chercheurs, la semaine d'examen parlementaire de la loi (du 13 au 20 novembre) a été marquée par une mobilisation sous la forme d'*«écrans noirs»* – refus de faire des cours en ligne – et d'un rassemblement place de la Sorbonne le 17. Le 24, une autre manifestation parisienne a été limitée à un rassemblement au prétexte de l'urgence sanitaire. Des actions juridiques sont également en cours. V. G.

228 000

FONCTION PUBLIQUE: ATTRACTIVITÉ EN BERNE

candidats se sont présentés aux concours de la Fonction publique en 2018, contre 650 000 en 1997. Une chute préoccupante, alors que le nombre de postes offerts est resté stable, autour de 40 000 par an. Une enquête ministérielle auprès des jeunes témoigne qu'ils considèrent la fonction publique d'État comme peu attractive, invoquant des salaires faibles – ils stagnent depuis 2010 –, des carrières peu motivantes et le sentiment, en particulier chez les jeunes diplômés, que ce n'est pas au service de l'État qu'ils auront de l'autonomie dans leur travail, ni du pouvoir pour rendre le monde meilleur. Une campagne de recrutement doit être lancée en 2021 pour élargir le vivier, toutes catégories d'emploi confondues.

TPE NOUVEAU REPORT DES ÉLECTIONS

Initialement prévues du 23 novembre au 6 décembre, les élections syndicales dans les très petites entreprises (Tpe, comptant jusqu'à 11 salariés) ont été une première fois reportées à janvier 2021 pour cause de crise pandémique : elles viennent une nouvelle fois d'être différées pour la même raison. Elles auront lieu du 22 mars au 4 avril si les conditions sanitaires le permettent. La campagne de rencontres et d'échanges dans les territoires lancée par la Cgt dès février 2020 a elle-même été en partie compromise par la pandémie.

Pour rappel, ces élections concernent 36 % des salariés du secteur privé, soit 5 millions de personnes, travaillant dans des milieux professionnels où les contacts avec les organisations syndicales ne sont pas réguliers. Les salariés des Tpe sont peu nombreux à en connaître les enjeux. Elles permettent de désigner des représentants syndicaux aux Commissions paritaires régionales interprofessionnelles chargées de résoudre les conflits au travail dans leurs entreprises, ainsi que les conseillers prud'homaux (les mandats de ces derniers sont prolongés jusqu'à fin 2022). Le taux de participation aux élections de 2017 n'avait été que de 7,4 %. La Cgt avait recueilli le plus de suffrages (25,2 %), devant la Cfdt (15,5 %) et Fo (13 %). V. G.



FRED HASLIN/MAXPPP

CHAPITRE II

« DROIT DU TRAVAIL »



VINCENT MICHEL/MAXPPP

Le Syndicat Cgt des libraires d'Île-de-France (Sli-Cgt) ne s'en laissera pas conter. Il ne laissera personne dire qu'il se moque du secteur d'activité qu'il représente, celui des petites librairies indépendantes implantées en région parisienne. Les salariés qu'il organise sont convaincus qu'ils ont « un beau boulot ». Ils aiment les livres et leur métier, assure Perrine Ablain, sa responsable de la vie syndicale. Mais que les choses soient claires, poursuit la jeune militante : ils ne suivront pas ceux qui plaident pour une ouverture à tout prix de leur commerce.

Cette position les agace. « *Elle véhicule une vision idyllique de nos métiers, sans interroger le modèle économique qui est le nôtre, sans envisager les moyens de défendre et de reconnaître les qualifications de ceux qui lui permettent de prospérer.* » Indispensable, la promotion des ouvrages, ajoute-t-elle, peut passer par autre chose que leur commercialisation. Quelle que soit leur nature, les publications peuvent circuler autrement : par le partage, l'échange ou le don. « *En temps de pandémie, la librairie, finit-elle par dire, peut suspendre son activité. Elle n'est pas une activité essentielle.* » Ce qui l'est, défend résolument le Sli, c'est de préserver les conditions de travail et d'assurer un avenir au secteur de la librairie.

Au début de ce deuxième confinement, le recours au « click and collect » a fait débat en son sein entre ceux pour qui la défense de l'emploi était primordiale et ceux pour qui la défense des conditions de travail l'était encore plus. Finalement, les employeurs n'ont pas laissé la possibilité au syndicat de trancher. Depuis que les librairies sont passées à la commande à distance, la grande majorité des salariés du secteur travaillent et le font de manière dégradée, souvent sans compter leurs heures, sans disposer des protections sanitaires essentielles, parfois même avec des contrats de travail requalifiés de manière abusive. Ils travaillent en consacrant leur temps non plus à la mise en valeur des ouvrages et au conseil – le cœur de leur métier –, mais à la gestion des commandes internet et à la manutention. « *Parfois, nous avons l'impression de travailler comme le font les salariés d'Amazon* », regrette Perrine Ablain. M. H.

EMPLOI

LA PREUVE PAR LES CV

Selon les derniers chiffres livrés par le ministère du Travail, le nombre moyen de chômeurs inscrits au 3^e trimestre 2020 à Pôle emploi frisait les 6 millions : 5 783 800 personnes très précisément. Pour démontrer que cette contre-performance n'est pas une fatalité, que les demandeurs d'emploi veulent trouver leur place dans l'entreprise et que les employeurs ont les moyens de débusquer les compétences qu'ils réclament, le syndicat Cgt des cadres et maîtrise cheminots de Paris-Nord a organisé trois bureaux d'embauche le 16 octobre à Paris et en Seine-Saint-Denis. Des vacances de postes avaient été recensées et les conditions pour y accéder avaient été précisées. Une fois la direction prévenue et l'opération médiatisée avec l'aide du Comité Cgt des privés d'emploi, ses militants ont reçu une centaine de candidats. S'ils ne pouvaient leur promettre d'être décisionnaires, ils leur ont assuré qu'ils allaient transmettre leurs candidatures, les suivre, et, autant que possible, qu'ils les aideraient à parvenir à leurs fins en les préparant aux tests de recrutement. Des initiatives de la sorte, la Cgt en a déjà une longue expérience. Mais cet automne, à la Sncf, elles se sont multipliées : dans les gares de Beauvais ou de Persan-Beaumont notamment. M. H.



NOKIA

CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT

Acteur majeur des réseaux de télécommunications, Nokia veut supprimer 968 emplois, particulièrement en recherche et développement, sur les sites de Lannion (Côtes-d'Armor) et de Nozay (Essonne), soit près d'un tiers des effectifs en France. Ces emplois, dénonce l'intersyndicale Cgt-Cgc-Cftc dans une tribune de soutien aux salariés, seraient essentiellement délocalisés en Pologne et en Inde mais aussi en Finlande et aux États-Unis : « *Le démantèlement d'un acteur majeur des télécoms en France pose une question de souveraineté et de sécurité nationale* », écrivent-ils, avec un risque majeur de perte de maîtrise des réseaux. Ce plan est d'autant plus rejeté que l'activité de Nokia est aujourd'hui portée à la fois par l'explosion des télécommunications liée à la généralisation du télétravail, et par le développement de la 5G. Comment laisser disparaître les compétences nécessaires à son déploiement ? L'intersyndicale interpelle l'État sur ses responsabilités et lui demande d'« *obtenir de Nokia la suspension du plan de licenciements* ». Après quatre mois de mobilisations, Cfdt, Cgt, Cgc et Cftc ont lancé une pétition « *Nokia : non au démantèlement de l'expertise française sur la 5G* », disponible sur Change.org C. L.

«SÉCURITÉ GLOBALE», LA

La loi dit de «sécurité globale» inquiète. En France comme à l'étranger. Ses dispositions, parmi lesquelles l'interdiction et la diffusion «malveillante» d'images de policiers, la banalisation de l'usage des drones, s'inscrivent dans un schéma effectivement global et très préoccupant. La protestation monte.

MANIFESTATIONS PARTOUT EN FRANCE

Le samedi 21 novembre, la coordination de syndicats, d'associations, d'organisations de défense des droits de l'homme, de collectifs de journalistes, rejointe par des familles de victimes de violences policières, des partis politiques, des mouvements de la société civile, ont dénoncé les atteintes aux libertés fondamentales de la population. Au moins 25 000 personnes étaient rassemblées place du Trocadéro à Paris, la préfecture ayant interdit le parvis des Droits-de-l'Homme... De nombreux autres rassemblements ont eu lieu dans toutes les villes de France.



PROTESTATION S'ÉLARGIT

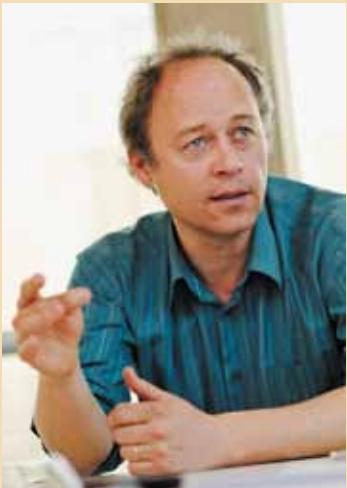
POLICES MUNICIPALES: DES POLICES COMME... L'AUTRE

Autre point chaud : les attributions nouvelles concédées à la police municipale. L'article 1^{er} propose une expérimentation de trois ans, pendant laquelle les communes qui emploient au moins 20 policiers municipaux pourront leur confier certaines compétences de police judiciaire. Par exemple, dresser des procès-verbaux, immobiliser des véhicules, saisir et placer des preuves sous scellé, relever l'identité des auteurs... Pour mémoire, 4 000 policiers municipaux ont été recrutés ces dernières années et leur armement a augmenté de 63 % sur la même période. Le livre blanc de la sécurité intérieure préconise d'élargir ce « glissement » de compétences...

VAGUE DE CRITIQUES À L'ÉTRANGER

La presse européenne et nord-américaine scrute avec inquiétude l'évolution d'une France devenue un « Absurdistan autoritaire » en relevant la tendance lourde du gouvernement à s'en prendre aux libertés tout en exaltant un certain nationalisme. Titre hautement symbolique, le *Washington Post* relaie « *l'indignation* » des journalistes français, ainsi que du Défenseur des droits et de l'Onu. La presse internationale souligne à l'envi le rôle toxique du ministre de l'Intérieur : « *Depuis que le président Emmanuel Macron l'a nommé cet été, le ministre a émergé comme la voix de l'aile dure du gouvernement sur la sécurité* », explique le quotidien espagnol *El País* tandis que le journal économique allemand *Handelsblatt*, soupire : « *Le président français est entré en fonction en tant que réformateur ouvert d'esprit. En attendant, il se réfugie dans les idées nationalistes – au détriment du pays.* »





NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

**ENTRETIEN
AVEC
DENIS GRAVOUIL**
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FÉDÉRATION NATIONALE
DES SYNDICATS DU SPECTACLE,
DU CINÉMA, DE L'AUDIOVISUEL
ET DE L'ACTION CULTURELLE
(FNSAO).

Les plateformes ne suffisent pas à faire vivre les chanteurs et les musiciens. Pour vivre et se faire connaître, ceux-ci ont besoin de se produire sur scène. Par ailleurs, nul ne peut rester indéfiniment enfermé chez soi devant un écran. L'espèce humaine est ainsi faite : elle a besoin de contacts et de rencontres.

SPECTACLE L'ENTRACTE A TROP DURÉ

Frappés de plein fouet par les mesures de confinement, les professionnels du spectacle vivant veulent travailler. C'est essentiel pour eux et pour toute la société, défendent-ils. Explication et précisions sur les revendications de tout un secteur.

– Options: *Le 13 novembre, la Fnac-Cgt a appelé à une nouvelle mobilisation pour défendre le cinéma et le spectacle vivant. Comment s'est passée cette journée ?*

– Denis Gravouil: Avec 150 manifestants à Tulle, 250 à Nantes, 80 à Grenoble, 200 à Bordeaux et à Rennes ou encore 300 à Paris, elle a été un succès. Le 2 novembre, notre appel à se rassembler pour obtenir de l'Etat un soutien public massif au secteur du spectacle avait buté sur l'interdiction qui nous avait été faite de descendre dans la rue. Cette fois, nous avons obtenu l'autorisation et nous avons démontré que les salariés et intermittents que nous représentons, qu'ils soient musiciens, auteurs, personnels administratifs ou d'accueil, danseurs, choristes, techniciens ou comédiens, ne sont pas décidés à s'en laisser conter.

– *À quelle situation faites-vous face ?*

– À une situation catastrophique. Si, dans le cinéma, des tournages sont encore possibles, nous avons de grosses inquiétudes pour l'année 2021. Non seulement, nous risquons d'assister à la disparition d'une multitude de petites salles mais aussi à un encombrement des sorties de films qui va compliquer leur rencontre avec le public. Dans le spectacle vivant, le désastre est total puisque, depuis huit mois maintenant, excepté pendant quelques semaines cet été, l'activité est à l'arrêt. À l'arrêt total même, comme dans ce que l'on nomme la musique « debout », les rencontres de rock ou de rap où, depuis le mois de mars, il n'y a plus eu aucun concert. Nous faisons face à une crise inédite dans l'histoire. Pendant les Première et Deuxième Guerre mondiale, le spectacle ne s'est pas arrêté. La culture a pu être instrumentalisée, comme elle l'a été sous le nazisme. Mais

elle n'a jamais été sommée de se mettre en sommeil. Nous avons eu quelques inquiétudes après les attentats de 2015. Mais, si problèmes il y a eu, ils sont restés limités dans le temps et dans l'espace. Dans l'espace parisien, pour l'essentiel.

– *Beaucoup de spectacles ou de films sont accessibles désormais en vidéo ou sur Dvd. Les réseaux sociaux leur offrent aussi un accès nouveau. Certains disent que c'est là une alternative satisfaisante en ces temps difficiles. Qu'en pensez-vous ?*

– Effectivement, il est possible d'accéder à des spectacles ou à des films sur vidéo, de même que cela fait des années que les plateformes numériques jouent un rôle essentiel dans la diffusion de la musique. Mais nous ne pouvons pas nous en contenter. D'abord parce que les plateformes ne suffisent pas à faire vivre les chanteurs et les musiciens. Pour vivre et se faire connaître, ceux-ci ont besoin de se produire sur scène. Ensuite, nul ne peut rester indéfiniment enfermé chez soi devant un écran. L'espèce humaine est ainsi faite : elle a besoin de contacts et de rencontres. Les spectacles sont des éléments essentiels de la démocratie. Ce sont des moments où l'on réfléchit et où l'on partage des émotions. Des moments où l'on fait société. Jean-Luc Godard disait que le cinéma était un « transport en commun ». Que dire de mieux ?

– *Le gouvernement justifie la fermeture de tous les établissements culturels en soulignant qu'ils ne relèvent pas de l'« activité essentielle ». L'argument est-il fondé, selon vous ?*

– Le gouvernement confond « secteurs essentiels » et « secteurs vitaux ». Les hôpitaux et leurs services d'urgence consti-

tuent une activité vitale pour la société, c'est incontestable. Mais la culture a un caractère essentiel. Il l'est au sens où le théâtre, le cinéma, la littérature et les arts sont l'essence même de l'humanité. Ils sont ce qui permet de vivre ensemble, d'imaginer et de résister. Si ce n'est pas vital, c'est essentiel.

– Quelles mesures attendez-vous dèsormais du gouvernement ?

– Les annonces sans concertation du couvre-feu puis du reconfinement ont placé le spectacle, le cinéma, l'audiovisuel et l'événementiel dans une situation catastrophique. Il aurait été possible d'anticiper. La deuxième vague était annoncée par les personnels de santé. Le gouvernement n'a rien voulu prévoir, se contraignant à agir au coup par coup. Nous avons conscience de la gravité de la situation, mais cette façon de faire n'est pas admissible. Depuis le début de la crise, nous travaillons pour mettre en place des protocoles stricts afin que les entreprises de spectacle ne soient pas des lieux de propagation du virus, et permettre ainsi une reprise timide de l'activité. Il faut sortir de cette politique qui nous impose sans cesse des mesures d'urgence sans rien organiser sur le long terme. Rien ne justifie que, mi-novembre, nous ne sachions toujours pas comment vont se préparer les fêtes de fin d'année. Décembre est un mois essentiel pour le spectacle vivant, pour les compagnies de cirque, pour les plus petites qui se produisent au moment des arbres de Noël. Peut-être le gouvernement ne le sait-il pas, mais l'Opéra de Paris réalise en fin d'année un quart de ses recettes.

– Que serait-il possible de faire pour éviter un effondrement du secteur ?

– Nous voulons travailler. Nous voulons vivre de nos métiers. Ce que nous espérons aujourd'hui, c'est un soutien massif de l'État à nos activités pour permettre les répétitions, les résidences et les tournages, et produire ainsi les œuvres qui permettront de rencontrer le public dès que ce sera possible. Il faut absolument que nous ayons la possibilité de continuer à travailler pour éviter la situation à laquelle nous avons été confrontés l'été dernier où, faute, d'avoir pu le faire au printemps, les professionnels du spectacle vivant n'ont pu assurer la tenue des festivals. Tout comme les athlètes, les danseurs, les marionnettistes, les choristes, les circassiens, les comédiens et les musi-

cien ne peuvent interrompre leur travail. Monter un spectacle nécessite des années de travail. Se produire sur scène demande des mois de préparation et de répétition. Même si nous ne pouvons pas accéder au public, nous devons pouvoir nous préparer à le faire. Les aides financières annoncées par la ministre de la Culture ne peuvent résoudre les problèmes. Roselyne Bachelot a annoncé la mobilisation de 85 millions d'euros pour le spectacle vivant et de 30 millions pour les salles de cinéma. Mais ces sommes sont, pour l'essentiel, destinées aux seules entreprises. C'est une goutte d'eau face au marasme auquel nous sommes confrontés.

Tout comme les athlètes, les danseurs, les marionnettistes, les choristes, les circassiens, les comédiens et les musiciens ne peuvent interrompre leur travail. Monter un spectacle nécessite des années de travail. Se produire sur scène demande des mois de préparation et de répétition. Même si nous ne pouvons pas accéder au public, nous devons pouvoir nous préparer à le faire.

– Une somme qui ne permet pas à « la culture de se réinventer », comme Emmanuel Macron l'appelait de ses vœux en mai dernier ?

– Emmanuel Macron se moque de la culture comme il se moque du service public, lui qui n'a jamais eu un mot sur les performances lamentables de Cyril Hanouna sur Cnews, mais n'a pas hésité à déclarer que l'audiovisuel public était « la honte de la République ». Le macronisme mobilise une novlangue prônant une réinvention permanente. Nous n'avons pas attendu son promoteur pour nous réinventer. Comme le cinéma, le spectacle vivant n'est pas un modèle industriel mais une économie de prototypes qui, par nature, implique sans cesse d'imaginer et d'innover. Si réinvention il doit y avoir, c'est au gouvernement de s'y atteler.

– C'est-à-dire ?

– Que compte-t-il faire pour aider la société à affronter la crise économique et sociale d'une ampleur inégalée que nous vivons ? Sans doute était-il justifié de recourir comme il l'a fait au chômage partiel. Mais cela ne peut suffire. Le gouvernement s'acharne à vouloir imposer une réforme du régime d'assurance chômage qui, de l'avis unanime des syndicats, va être catastrophique pour le monde du travail. Il est temps pour lui de se réinventer. La prolongation annoncée des droits à l'indemnisation chômage jusqu'au 31 août 2021 ne sera pas suffisante pour protéger les salariés touchés par la crise sanitaire. Les salariés en général, et les artistes en particulier. Nous demandons donc une prolongation des droits d'un an après la fin de toutes les interdictions de travailler, et ce, sans oublier les entrants dans le régime d'assurance chômage, dont beaucoup de jeunes. Nous demandons aussi que les prestations sociales et la continuité des droits – qu'il s'agisse des droits aux congés maternité, aux congés maladie ou à la formation professionnelle – soient garanties à tous quelles que soient les périodes de travail accumulées. Le gouvernement doit en finir avec les dogmes qui sont les siens. Il le doit aux salariés comme aux intermittents du spectacle. La culture n'est pas seulement un argument commercial que l'on porte en étendard quand on veut vendre un Tgv en Chine. C'est une condition à la démocratie.

Propos recueillis par Martine HASSOUN



RICHARD BRUNEL/MAXPPP

TÉLÉTRAVAIL

NÉGOCIATIONS: RENDEZ-VOUS MANQUÉ?

ALORS QUE LE TÉLÉTRAVAIL SE DÉVELOPPE FORTEMENT EN DEHORS DE TOUT CADRE FORMALISÉ, LES ORGANISATIONS PATRONALES REFUSENT TOUJOURS LE PRINCIPE D'UN ACCORD NORMATIF ET PRESCRIPTIF.

La journée de négociation du 23 novembre devait être concluive... mais huit heures de discussion, ce lundi, n'ont pas permis d'aboutir à un accord. Les partenaires sociaux devaient donc à nouveau se retrouver, le lendemain, pour se donner une nouvelle chance de conclure un accord national interprofessionnel (Ani) sur le télétravail. Le contexte de cette

négociation, ouverte début novembre, est connu: la généralisation de ce mode d'organisation du travail, souvent dans des conditions dégradées, alors que les ordonnances Macron ont déréglementé cette pratique et affaibli l'Ani de 2005. Les conséquences ont été immédiates: hors confinement, le télétravail en zone grise, c'est-à-dire sans encadrement, s'est fortement développé pour concerner désor-

mais près d'un salarié sur cinq; seuls 8% des salariés sont couverts par un accord. Au regard des enjeux posés, il s'agissait donc, pour la Cgt, de mettre un terme à cette déréglementation et d'aboutir un à un accord dont le «*contenu normatif*» permettrait de «*garantir des droits à minima, même pour ceux qui ne bénéficient pas d'un accord d'entreprise*».

Des reculs par rapport à l'accord de 2005

Mais à l'heure où nous écrivons, les organisations patronales (Medef, Cpme, U2P) restent arc-boutées sur le refus de principe d'un tel accord. Alors que les salariés sont en droit d'attendre un certain nombre de garde-fous, le projet de texte «Pour une mise en œuvre réussie du télétravail», transmis aux partenaires sociaux pour l'ultime séance de négociation, était censé comporter des «avancées». Il ne fait en réalité que revenir sur certains reculs portés par les organisations patronales depuis l'ouverture de la négociation inter-

Sondage

Une enquête réalisée par Harris Interactive du 4 au 8 novembre pour le ministère du Travail révèle la réalité contrastée de ce deuxième confinement. Si 36 % des salariés du secteur privé peuvent télétravailler facilement et 25 % avec des difficultés, près de 40 % disent ne pas pouvoir le faire. En moyenne, le nombre de jours concernés était de 3,7 par semaine, contre 2,7 sept jours plus tôt. Parmi ceux qui télétravaillaient cette semaine-là, 45 % étaient à temps complet. Un véritable effort, met en évidence le sondage: quatre salariés sur dix disent souffrir d'isolement et trois sur dix déclarent mal vivre le télétravail au quotidien. Au total, 58 % des salariés télétravaillant cinq jours sur cinq préféreraient venir sur leur lieu de travail au moins un jour par semaine. Toujours au cours de cette période, environ 30 % des salariés pouvant pratiquer ce mode d'organisation du travail étaient exclusivement en présentiel.

professionnelle, en confirme d'autres par rapport à l'Ani de 2005 quand il n'aggrave pas la déréglementation déjà à l'œuvre. Exemples: s'il est en recul s'agissant de la responsabilité de l'employeur en matière de santé et de sécurité, il entérine également l'absence d'un avenant au contrat de travail pour la possibilité d'un accord formalisé «par tout moyen». Comme dans les ordonnances Macron de 2017. Ce ne sont pas les seuls points de blocage, toujours présents à l'ouverture de la dernière journée de négociation. Les conditions d'éligibilité? Dans le projet patronal, elles relèvent d'une décision unilatérale de l'employeur et non d'une négociation sociale d'entreprise. La réversibilité? Elle n'est pas assortie d'une garantie de retour à un poste de qualification égale. Les frais professionnels? Il n'apparaît pas d'obligation de prise en charge par l'employeur des dépenses de chauffage, d'électricité ou d'internet. Le droit à la déconnexion? Il n'est pas non plus garanti, privé des mesures de correction ou de prévention des dépassements d'horaires.

Circonstances exceptionnelles et pratiques du télétravail

Si le texte prévoit, en outre, les cas de circonstances exceptionnelles et de force majeure pour la mise en place du télétravail, ces cas ne sont toujours pas définis. Il ne comporte enfin aucun droit nouveau s'agissant des aidants familiaux, de l'égalité femmes-hommes ou de la prévention des violences sexistes ou sexuelles, alors que l'enquête de l'Ugict-Cgt «Le travail sous épidémie» (35 000 réponses) a montré que 20 % des femmes télétravaillant pendant le premier confinement avaient été victimes de violences.

Voici trois ans, les partenaires sociaux, patronat compris, s'étaient pourtant mis d'accord sur un diagnostic partagé et des recommandations, alors immédiatement court-circuités par les ordonnances. Il y avait donc, à l'ouverture de négociations nées du premier confinement, une opportunité pour redonner toute sa place à l'accord collectif, protecteur pour les salariés: d'une part en abrogeant les ordonnances; d'autre part en intégrant les questions nouvelles apparues depuis l'accord national interprofessionnel de 2005 et posées par l'accélération de la numérisation du monde du travail. Alors que, depuis le mois d'octobre, le protocole en entreprise fait du télétravail «la règle» (*voir encadré*), rendez-vous manqué? Au soir du mardi 24 novembre, les organisations patronales devaient faire parvenir un «texte définitif» aux syndicats. ▶

Christine LABBE

SUISSE DÉMOCRATIE ET MULTINATIONALES

Rendre constitutionnelle l'obligation, pour les entreprises, de respecter les droits de l'homme et de l'environnement dans toute leur chaîne d'approvisionnement, c'est le pari fait par la Coalition suisse pour la justice dans les entreprises, qui a obtenu la tenue d'un référendum national le 29 novembre sur ce thème. Si une majorité se dégage, la coalition, composée d'organisations de défense des droits de l'homme et de l'environnement, de groupes religieux et de syndicats – dont Syna et Unia, affiliés à IndustriAll –, parviendra à ses fins. Le système politique suisse intègre une part de démocratie directe. Les grandes questions sont tranchées par des consultations confédérales qui peuvent avoir lieu plusieurs fois par an.

INDECOSA POUR UNE CONSOMMATION VERTUEUSE

Avec l'Union européenne des consommateurs et plusieurs autres partenaires, organisations de recherche, de défense de la biodiversité et d'entreprises, l'Indecosa-Cgt a décidé de s'engager dans le projet Biontop, vaste enquête pour évaluer la perception qu'ont les consommateurs européens des produits d'origine biologique. Avec un objectif: concevoir un ensemble de recommandations pour le développement de nouveaux bio-copolymères, d'une durée de vie plus longue et d'une composition en ressources renouvelables d'au moins 85 %. Aujourd'hui, en Europe, seuls 31 % des déchets plastiques sont recyclés alors que barquettes, films recyclables, emballage et nouveaux textiles recyclables ou réutilisables pourraient être davantage produits, défendent les promoteurs de cette initiative.

EUROPE UNE DIRECTIVE «STRESS» S'IMPOSE

«Quatre managers sur cinq s'inquiètent du stress au travail. Ces managers, nos membres, ont besoin de meilleurs outils, et une bonne législation peut contribuer à créer des organisations de travail qui veillent à la santé mentale au travail au sein de l'Union européenne.» C'est en ces termes que Martin Jefflen, président d'Eurocadres, a lancé le mois dernier avec Per Hilmersson, secrétaire général adjoint de la Ces, le site web Endstress.eu, afin de mener campagne pour la rédaction d'une directive contre le stress au travail en Europe. Seuls quelques États membres disposent d'une législation relative au stress lié au travail, ont-ils rappelé. Et à peine un tiers des entreprises ont un plan d'action visant à prévenir le stress lié au travail.



Sens et bon sens

L'Aéronautique, de l'urgence au long terme

L'urgence, ce sont évidemment les emplois. Plus de 17 000 suppressions ont été annoncées dans le groupe Airbus, soit 11 % de ses effectifs mondiaux. La crise du secteur aéronautique mérite d'être interrogée, tant à la lumière du plan de soutien à la filière, qu'à celle des besoins. De fait, quel que soit l'avenir, il y aura besoin d'avions. D'où l'énorme enjeu à ne pas mettre en danger la capacité à anticiper le rebond du trafic aérien en limitant son impact écologique, par exemple avec un avion décarboné propulsé à l'hydrogène...

Relocalisations

La pandémie a installé l'idée de relocalisation industrielle dans le débat public, à partir de quelques exemples phares. À cet égard, la crise sanitaire apporte un élément nouveau : elle permet d'approfondir cette vision en reliant directement valeur sociale et valeurs d'usage. L'hypothèse de procéder à des relocalisations ne peut se penser indépendamment d'une appropriation plus générale, de la matière première à la valeur d'usage, ce qui suppose des engagements et des rapports de force.

Repenser les organisations et les finalités

Avec la question de l'industrie, c'est la question du sens et de la finalité du travail qui est posée. À quoi servent les progrès technologiques, l'évolution des qualifications, des compétences, si c'est pour travailler plus mal et pour polluer davantage ? Notre table ronde avec Thierry Bodin, Coordinateur Cgt-Sanofi ; Fabrice Fort, Dsc Cgt Renault Trucks et Ugict-Cgt ; Alain Petitjean, directeur du centre d'études et prospective du Groupe Alpha ; Henry Wacsin, coanimateur de la commission départementale Ugict-Cgt du Nord.



FRANÇOIS LAFITE/MAXPPP



S O M M A I R E

AÉRONAUTIQUE
TROU D'AIR
OU CRISE STRUCTURELLE?
PAGES 17 À 19
REPÈRES
PAGE 20
POINT DE VUE
RESTRUCTURATIONS
DERRIÈRE LA NOVLANGUE
PAGE 21
RELOCALISATIONS
AU-DELÀ DU TERRITOIRE,
QUELLES FINALITÉS?
PAGES 22-23
TABLE RONDE
PAGES 24 À 27



Aéronautique Trou d'air ou crise structurelle ?

Au moment où débute le deuxième confinement, il n'est pas facile, en pleine crise sanitaire, de faire un pas de côté pour prendre un temps de réflexion sur la situation du secteur aéronautique et envisager son avenir. C'est qu'il y a d'abord urgence sur les emplois : plus de 17 000 suppressions ont été annoncées dans le groupe Airbus, soit 11 % de ses effectifs mondiaux ; environ 3 000 seraient aujourd'hui concernés en France, depuis qu'un accord a été trouvé sur la mise en place, en production, de l'Activité partielle de longue durée (Apld).

Les sous-traitants, à tous les niveaux, paient pour l'heure le prix fort : rien qu'en Occitanie, une trentaine de plans sociaux seraient en cours, aussi bien chez les équipementiers, comme Latécoère, qu'au sein des sociétés d'ingénierie et de services, comme Assistance aéronautique et aérospatiale (Aaa-Aéro). Toulouse n'est pas seule concernée : toujours pour la seule région

Occitanie, où travaillent un tiers des 300 000 salariés du secteur, les bassins d'emploi de Pamiers ou de Figeac sont menacés.

Une production d'avions repartie à la hausse

Une fois passé le choc du premier confinement, c'est pourtant cette réflexion que mène la coordination Cgt du groupe Airbus. «*Depuis le début, il y a une tentative pour déporter la crise du transport aérien sur le secteur aéronautique. Or nous contestons cette logique*», explique Michel Moselin, coordinateur Cgt. Liée à l'arrêt du trafic, la première est réelle, mesurable, probablement en grande partie passagère comme le montre la reprise de l'aviation commerciale intérieure dans les pays ayant endigué l'épidémie : les compagnies chinoises ont d'ores et déjà retrouvé leur niveau d'activité de 2019. La seconde, qui justifie et motive les restructurations en cours, mérite ...

La fédération Cgt de la Métallurgie a rappelé que 7 600 avions restent à construire, ce qui correspond à presque dix ans de plan de charge pour Airbus et ses sous-traitants.

Aéronautique Trou d'air ou crise structurelle ?

... d'être interrogée alors qu'a été décidé un plan de soutien à la filière de 15 milliards d'euros, dont 7 milliards pour Air France.

Dès le mois de juillet, dans un contexte très dégradé, la fédération de la Métallurgie a rappelé un certain nombre de réalités : 7 600 avions restent à construire, ce qui correspond à presque dix ans de plan de charge pour Airbus et ses sous-traitants. Au mois de septembre, la production d'avions est d'ailleurs repartie pour atteindre 80 % de celle enregistrée en septembre 2019. Au total, 57 avions (contre 71), essentiellement de la famille des A320, ont été livrés. «*À la fin de 2020, Airbus aura finalement enregistré davantage de commandes et moins d'annulations qu'une année plus tôt*», affirme Michel Moselin. Patron d'Airbus, Guillaume Faury parle de son côté d'une situation conforme aux prévisions avec «*assez de visibilité pour pouvoir viser un retour à une situation de trésorerie positive au 4^e trimestre*»*.

Des directions animées par la recherche du profit

L'annonce du deuxième confinement ne change pas fondamentalement la donne. Mais la « gravité » de la crise, essentiellement conjoncturelle et liée aux conséquences de l'épidémie, a eu le temps d'imprégnier les esprits et la casse sociale

est, déjà, une réalité, singulièrement pour les intérimaires et les sous-traitants. Ainsi au sein des activités avioniques du groupe Thales, ce sont une baisse des investissements à tous les niveaux et 1 300 suppressions d'emplois qui ont été décidés fin octobre, pour l'essentiel concentrées au sein de la société Avs France, notamment sur les sites de Mérignac, Toulouse ou Châtellerault. Cela correspond à 25 % des effectifs de l'équipementier, avec des conséquences en cascade sur les petites et moyennes entreprises sous-traitantes.

Le secteur aéronautique de Thales, ce sont des compétences en systèmes de visualisation, de connectivité et de gestion électrique des avions ou d'aides au plan de vol... Et pourtant : «*Si l'on se place dans le contexte du groupe, celui-ci se porte bien*, explique Grégory Lewandowski, représentant de la coordination Cgt Thales. *Les résultats prévisionnels du groupe pour 2020 font état d'un niveau de profitabilité de 8 % environ, ce qui reste exceptionnel dans les circonstances du moment avec des bénéfices de 1,3 à 1,4 milliard d'euros. Mais cela est insuffisant pour la direction qui tablait sur une profitabilité de 10 % dans ses prévisions d'avant Covid.*» À la fin du mois de septembre, le conseil d'administration est allé jusqu'à décider le versement d'un acompte sur dividendes – plus de 85 millions d'euros – au titre de l'exercice 2020. Dans la situation actuelle, une décision «*plus qu'incompréhensible*» dénonce la coordination Cgt dans une lettre ouverte au Pdg du groupe, pointant la responsabilité des deux actionnaires majoritaires : Dassault Aviation et l'État.

Il ne s'agit pas de nier la réalité d'un trou d'air. Mais, observée secteur par secteur, la réalité de la filière est contrastée. Si la maintenance est logiquement et directement affectée par la chute du trafic aérien, la production, antérieurement affaiblie par les difficultés de Boeing, continue d'avoir des carnets de commandes en grande partie vides alors que, paradoxe, l'activité d'Airbus s'est redressée. Les bureaux d'études sont également déstabilisés bien que l'État se soit engagé à consacrer 1,5 milliard d'euros de financement public sur trois ans pour parvenir à un avion neutre en carbone en 2035, propulsé à l'hydrogène. Mais dans le même temps, la recherche et développement autofinancée est en diminution. «*Il apparaît que la crise est ainsi utilisée pour capter des fonds publics, analyse Michel Moselin, fonds publics d'ailleurs contrôlés par des opérateurs privés, en dehors de toute*

Rien qu'en Occitanie, une trentaine de plans sociaux seraient en cours, aussi bien chez les équipementiers, comme Latécoère, qu'au sein des sociétés d'ingénierie et de services.



NATHALIE SAINTAFFRE/MAXPPP

* «Airbus maintient le cap malgré le reconfinement», *Les Échos*, 29 octobre 2020.



«À la fin de 2020, Airbus aura finalement enregistré davantage de commandes et moins d'annulations qu'une année plus tôt», affirme Michel Moselin, coordinateur Cgt pour le groupe Airbus.

maîtrise publique et de toute conditionnalité. Mais si des usines ferment, ce sont des emplois et des savoir-faire qui disparaissent alors que l'urgence est de préserver l'activité des bassins de vie, notamment dans des départements peu industrialisés.»

La crise, prétexte à capter des fonds publics, au détriment de la recherche

C'est qu'il faudra continuer à produire des avions. «Il nous faut préparer l'avenir. On doit redémarrer même s'il s'agit de redémarrer d'une autre façon. Mais pour le moment il y a bien une mise en danger de notre capacité à anticiper le rebond du trafic aérien demain», souligne Grégory Lewandowski. Préparer l'avenir suppose en effet d'imposer des alternatives à la réduction des salaires, des effectifs et à la dégradation des conditions de travail, en utilisant des dispositifs comme l'activité partielle de longue durée pour passer la crise, la diminution du temps de travail ou le développement de la formation professionnelle. C'est aussi inscrire l'aéronautique dans une perspective respectueuse des conditions sociales et environnementales. Si le chemin est officiellement tracé, après les annonces faites sur l'avion décarboné, les défis technologiques sont immenses et risquent de ne pouvoir être relevés dans les temps. «Dans un secteur comme

l'aéronautique, 2035, c'est demain. Or avec l'affaiblissement, voire l'arrêt de projets de recherche et développement, on prend déjà du retard», prévient le représentant Cgt du groupe Thales. Déjà, fin 2016, la Cgt d'Airbus alertait sur le risque de perte de savoir-faire pour imaginer l'avion du futur, après l'annonce de la fermeture du centre de recherche et de technologies de Suresnes, dans les Hauts-de-Seine.

Pour limiter l'impact écologique, l'avion décarboné propulsé à l'hydrogène n'est d'ailleurs pas la seule piste. En parallèle, pourquoi ne pas envisager aussi un renouvellement des flottes avec des avions moins énergivores ? Pourquoi ne pas remettre en cause la libéralisation du secteur aérien, facteur de dumping social et fiscal ? La Cgt fait d'autres propositions, créatrices d'emplois, comme la mise en place d'une filière pour déconstruire les avions et valoriser les matériaux récupérés. «Les questions environnementales traversent tous les débats. Mais nous ne nous plaçons pas dans la réflexion sur la fin d'une industrie, soutient ainsi Michel Moselin. Nous sommes pour une complémentarité des modes de transports, pour un développement davantage compatible avec les exigences écologiques et qui réponde aux besoins des populations. Et la réponse à ces besoins passe par l'industrie.»

Christine LABBE

POUR LIMITER L'IMPACT ÉCOLOGIQUE, L'AVION DÉCARBONÉ PROPULSÉ À L'HYDROGÈNE EST UNE PISTE. ON PEUT AUSSI ENVISAGER UN RENOUVELLEMENT DES FLOTTES AVEC DES AVIONS MOINS ÉNERGIVORES ET REMETTRE EN CAUSE LA LIBÉRALISATION DU SECTEUR AÉRIEN, FACTEUR DE DUMPING SOCIAL ET FISCAL.

Biblio

- François Jarrige, Alexis Vrignon, *Face à la puissance. Une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel*, La Découverte, 2020, 400 pages, 25 euros.
- Anne Dufresne, «Europe. Naissance d'un euro-méga-syndicat. La fédération des industries européennes IndustriAll», *Chronique internationale* (Ires) n° 141, juillet 2013.

Web

- Nicole Bruyère, «La part sombre de l'industrie : la relocalisation industrielle à l'heure du capitalisme numérique», juin 2020 à lire sur Atterres.org
- Jan Drahokoupil (dir.), *The challenge of digital transformation in the automotive industry: jobs, upgrading and the prospects for development*, livre en PDF de 180 pages, 2020, à télécharger sur Etui.org

- «Position de la Ces pour une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe» à lire sur Etuc.org
- Un site web à consulter : La Fabrique de l'industrie (La-fabrique.fr), «laboratoire d'idées» soutenu par l'Uimm, France Industrie, le Gim et le Gifas.

INDUSTRIE LE SECTEUR EN CHIFFRES

La crise sanitaire n'a pas fini d'impacter le secteur industriel. Tout d'abord parce que ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui, ces derniers mois, ont disparu et avec eux, les compétences qui leur étaient liés : selon l'Insee, quelque 28 400 postes de travail ont été supprimés sur le seul 2^e trimestre 2020. Ensuite, parce que les prévisions d'investissements qui étaient déjà en berne sur les trois premiers mois de l'année ont été fortement revues à la baisse par les chefs d'entreprise, ceux-ci déclarant envisager de les diminuer de 11 % cette année par rapport à l'année précédente. Au-delà, l'Insee confirme ce que l'on pouvait

craindre : cet été, l'indice de la production industrielle n'a pas réussi à retrouver son niveau d'avant le confinement (-7,4 % en août par rapport au mois de février). La chute a été nette dans les secteurs de la production des matériels de transport (-18,4 %), la cokéfaction et raffinage (-17,4 %) ou encore la fabrication de biens d'équipement (-9,4 %). Elle a été moins inquiétante dans la métallurgie (-3,5 %) et le caoutchouc, plastique et minéraux non métalliques (-2,2 %) ou l'agroalimentaire (-1,0 %), où le niveau de production était à la fin de l'été proche de son niveau d'avant le premier confinement.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE

«Pour permettre à l'industrie européenne de réussir les transitions climatique et numérique, tout en s'assurant que personne n'est laissé pour compte», la Confédération européenne des syndicats (Ces) défend un concept : celui de «transition juste». Un projet dont elle réclame que l'Union européenne fasse un élément central de ses plans d'action pour une nouvelle stratégie industrielle. Dans une déclaration du 2 juillet, elle en précise les contours. Pour l'organisation syndicale, une transition juste signifie «la présence de mécanismes de solidarité pour soutenir les secteurs et régions les plus vulnérables et les plus touchés» et la mise en place de «programmes adéquats de protection sociale et de formation pour accompagner les

travailleurs dans leur transition» ; «le développement des économies locales et la diversification des activités pour créer des opportunités d'emploi alternatives» ainsi que l'organisation régulière d'*«évaluations d'impact socio-économique rigoureuses et des stratégies à long terme détaillées pour anticiper les changements»*. La Ces considère enfin que la notion de transition juste n'est possible qu'avec «un dialogue social efficace et une forte participation des travailleurs à toutes les étapes du processus» et, enfin, avec «la disponibilité de moyens financiers suffisants». Une stratégie indispensable, dit-elle, pour que la sortie de la crise sanitaire se fasse «d'une manière socialement juste et tournée vers l'avenir».

CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT LA RELANCE VERTE ATTENDRA

On reporte ! Le projet de loi relatif aux propositions de la Convention citoyenne pour le climat, qui devait être présenté mi-décembre, est reporté à 2021 : il y a d'autres urgences que de s'occuper à *«baisser de 40 % les émissions de gaz à effets de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990»*. À commencer par la pandémie, la crise économique, le chômage. De plus, malgré les engagements du président de la République, les deux tiers des propositions de la Convention citoyenne ont déjà été soit écartées, soit édulcorées : pas question par exemple de limiter les publicités pour les produits polluants, de baisser la Tva sur les trajets en train ou de prendre le temps d'une étude d'impact fiable avant de développer la

5G. Pour l'heure, le monde d'après ressemblera à celui qui a engendré le dérèglement climatique et la pandémie : une fuite en avant, avec pour seuls curseurs davantage de croissance, de consommation, d'épuisement des ressources naturelles, sans pour autant que soient garantis plus d'emplois pérennes. Les citoyens pour le climat, comme de nombreuses organisations, y compris syndicales, portent pourtant la conviction qu'une autre conception du développement n'est pas incompatible avec la création de centaines de milliers d'emplois – dans la rénovation de l'habitat, les transports en commun, les nouvelles énergies, l'innovation technologique pour une industrie propre...



point de vue

JEAN-FRANÇOIS
PIBOULEAU

CADRE, DÉLÉGUÉ SYNDICAL
CENTRAL CGT DE RENAULT.

Propos recueillis par Martine HASSOUN

RÉMY PERRIN/MAXPPP

Restructurations Derrière la novlangue

C'est par une unité syndicale hors du commun chez Renault que la Cgc, la Cfdt, la Cgt et Force ouvrière se sont opposées au projet du constructeur d'engager un plan d'économie de plus de 2 milliards d'euros. Les raisons de la colère et le plan de travail de la Cgt.

Le plan d'économie auquel nous sommes aujourd'hui confrontés chez Renault n'a pas d'équivalent. Jamais, jusqu'alors, l'entreprise n'avait fermé de sites. Jamais non plus ses plus hautes instances n'avaient autant malmené le personnel et ses représentants. Bien sûr, nous disposons de quelques éléments pour envisager l'avenir, à commencer par la volonté de la direction de supprimer quelque 15 000 postes de travail dans le monde, dont 4 600 en France, ainsi que ses intentions de faire 2 milliards d'euros d'économies. Ça, nous le savons depuis le mois de mai. Mais nous ne disposons d'aucun élément quant à la stratégie qui guide ce plan. Et Luca de Meo, le nouveau directeur général de Renault Sa, l'assume, puisqu'il a déclaré très clairement qu'il ne justifierait son projet qu'en janvier 2021. C'est ce mépris sans égal dans l'entreprise pour les instances représentatives du personnel qui explique que, ensemble, la Cgc, la Cfdt, la Cgt et Force ouvrière se sont déclarées, lors du Ccse du 19 septembre, opposées au plan présenté. Nous n'avions pas connu une telle unité depuis le début des années 2000 et la colère suscitée par l'externalisation des services informatiques. La stratégie à laquelle nous faisons face n'est pas brouillonne. Bien au contraire, elle semble parfaitement réfléchie. D'abord, on use de la confusion engendrée par la délivrance d'informations au compte-gouttes pour amoindrir la possibilité de négocier, si ce n'est de contester tel ou tel projet. Ensuite, on mobilise les outils langagiers mis à disposition par les services de communication pour amoindrir la capacité de tout un chacun à maîtriser le discours. Ainsi, la disparition du site de Choisy-le-Roi et l'arrêt de la production à l'usine de Flins deviennent un simple «*transfert*» et le déménagement des activités de l'usine de Maubeuge vers l'usine de Douai le signe avant-coureur de l'avènement d'un «*pôle d'excellence*».

Plus symptomatique encore, un plan de restructuration se transforme en une «*résurrection*» préfigurant une «*renaulution*» ainsi que l'a annoncé sans sourire Luca de Meo lors du Ccse de septembre. Enfin, on saucissonne les négociations pour éviter les solidarités entre sites. La direction nous l'a annoncé : les discussions sur le plan de réduction des coûts se mèneront fonction par fonction, projet par projet, au niveau de Renault Sa et seulement de Renault Sa, d'un côté; puis de chaque filière de l'autre.

Du jamais-vu. Cette manière de faire n'écarte pas seulement toute vue d'ensemble. Elle empêche que se tissent des liens entre établissements pour éviter le pire... Il faut y ajouter ces réunions à destination des personnels, organisées site par site par les directions, pour délivrer des éléments de langage qui laissent supposer que l'acceptation vaut mieux qu'une contestation qui risquerait de condamner le poste de chacun. Nous sommes confrontés aujourd'hui chez Renault à un défi sans pareil. Que peut la Cgt face à cela? Chaque fois que nous nous sommes battus pour des revendications accessibles, proches des salariés, nous avons été capables de gagner: ainsi, lors de la grève des magasiniers de l'usine de Cléon, en octobre, pour leur requalification et la titularisation des intérimaires. La Cgt a travaillé sur un projet industriel. Nous avons des propositions concrètes, argumentées et circonstanciées, pour donner un autre avenir à Renault. Il faut en débattre avec les personnels. Il faut qu'ils nous aident, à partir des connaissances qu'ils ont de leur travail, à lui donner vie. La direction veut nous faire croire que nous sommes interchangeables, que nos métiers sont sans importance. Nous devons imposer une autre réalité en redonnant sens au travail et aux mots qui en relèvent. La direction cherche par tous les moyens à brouiller les pistes en tentant de faire perdre leurs repères aux salariés. Nous, nous devons les restaurer. Décrypter ses intentions pour faire des contre-propositions et ce, en acceptant d'entendre ce que les salariés ont à dire. Nous avancerons avec eux. Il faut construire avec eux. C'est ainsi que nous pourrons donner un avenir à Renault et à ses emplois.

Au-delà du territoire, quelles finalités ?

Sur fond de pandémie, l'idée de relocalisation industrielle a opéré un retour en force dans le débat public. Loin d'être uniquement un objet territorial, la relocalisation renvoie à un enjeu global de maîtrise de la chaîne de production de valeur.

L'hypothèse de procéder à des relocalisations et, ainsi, d'engager une réindustrialisation de la France n'est pas nouvelle. Depuis une quarantaine d'années, elle s'oppose aux vagues des politiques néolibérales et des stratégies des grandes entreprises qui ont porté une volonté de mondialisation, appuyées sur le développement techno-industriel et, singulièrement, sur les technologies de l'information. Entre les années 1960 et aujourd'hui, même s'il y a eu des changements qualitatifs, pour produire grossièrement les mêmes valeurs d'usage – voiture, train, montres, logement, soins – le capitalisme a étendu à l'échelle mondiale les chaînes de production avec, à la clé, de très forts besoins de coordination et de normalisation des modes de production. Les délocalisations industrielles sont un des fruits de cette expansion.

Face à ce phénomène, le mouvement social, dans toutes ses composantes, a longtemps privilégié, dans le débat, le fait que la désindustrialisation de la France conduisait à ralentir ses dynamiques de croissance économique. Ainsi, avant la crise sanitaire, on mettait l'accent sur la valeur ajoutée industrielle comme moteur de la croissance économique. Il en va de même pour les emplois industriels, car les acteurs sociaux ont spontanément tendance à lier mécaniquement les deux aspects. C'est là où la crise sanitaire apporte un élément nouveau : elle permet d'approfondir cette vision en reliant directement valeur sociale et valeurs d'usage. Pour la première fois depuis très longtemps, l'emploi industriel est abordé par le prisme de ce qu'il produit, d'un «à quoi ça sert?»

Le constat angoissé du manque de masques, de respirateurs, d'une perte flagrante de capacité à produire des objets utiles, déclenche alors une véritable prise de conscience. Mais cette intéressante mise en relation a rapidement été cantonnée, réduite à quelques productions industrielles emblématiques, dont nous aurions vraiment besoin : le paracétamol, les respirateurs industriels, les masques... Cette réduction du champ de réflexion handicape la prise en compte de la profondeur réelle du phénomène industriel, de sa dynamique et de ses différentes dimensions. Son ambition va s'arrêter à dresser la liste des quelques entreprises et productions de bien finaux qui devraient être relocalisées ici ou là. Or, si la question territoriale est une dimension importante du problème et de sa solution, elle ne

les résume pas. C'est une vision très commune, mais il faut absolument la dépasser car, à s'en tenir à cette seule dimension du territoire national, on court le risque de voir le débat récupéré par des forces politiques d'extrême droite situées aux antipodes des valeurs émancipatrices du mouvement social, tout en passant à côté de l'objectif économique et social. Il s'agit moins, en effet, de relocaliser que de se réapproprier une base industrielle. Cela suppose de se demander qui se réapproprie quoi, dans quelles conditions et, corrélativement, de définir les finalités de l'opération.

Se réapproprier une base industrielle

Bref, cela revient à élaborer une rationalité alternative à celle du capital, trop souvent ramenée au seul critère de profitabilité. C'est ainsi que l'on ramène souvent les délocalisations à des opérations strictement opportunistes, répondant à une recherche forcenée de rentabilité. Ce n'est évidemment pas faux. Mais si cette dynamique est fondamentale, elle n'est que la conséquence d'une autre, plus profonde, plus enfouie – imaginaire, pour ainsi dire – qui consiste à considérer comme incontournable l'industrialisation et la rationalisation de toute forme de production. Quel que soit le prix de cette intégration.

Il y a là, de façon sous-jacente, une sorte d'imaginaire à l'œuvre qui enferme les acteurs économiques, employeurs compris, dans un paradigme de puissance industrielle que seuls les systèmes de production très intégrés peuvent permettre. Ce qui conduit parfois le capital à payer plus cher une opération, un projet, pour disposer d'un système de production maîtrisable, intégré et très puissant. De même qu'il peut pratiquer des délocalisations qui ne sont absolument pas rationnelles si on s'en tient à une simple rentabilité économique immédiate. On critique souvent le côté court-termiste de ces opérations, mais il arrive que cela s'avère plus complexe. L'accumulation du profit et des dividendes, c'est la strate explicite du capitalisme, c'est ce qu'on voit à la fin. D'où des investissements colossaux dont la rentabilité est loin d'être assurée. Par exemple, on ne peut pas expliquer ce qui se joue au sein des Gafa par la seule rentabilité immédiate. La strate économique y est évidemment à l'œuvre, avec son train de restructurations, de fusions-acquisitions, de rachats, de retour sur investissement... mais elle se combine



Mireille Bruyère est maîtresse de conférences en économie à l'université Toulouse-II, autrice de *L'Insoutenable Productivité du travail* (Bord de l'eau, 2018).



aux transformations productives matérielles – singulièrement celles liées aux modes de transport et aux technologies de l'information, seules en mesure de maîtriser le contexte informationnel lié à l'expansion et à l'intégration complexe des systèmes productifs.

Représenter les valeurs d'usage

Pour ne prendre qu'un exemple, Amazon n'a pas produit de rentabilité immédiate, loin de là, mais a repoussé les limites de l'intégration du système productif, démontrant ainsi le caractère de pointe avancée d'une intégration sans limites que permet l'informatique. Ce qui est à l'œuvre ici, c'est la possibilité d'accélérer à l'infini l'intégration et la coordination productive. Il y a donc un puissant enjeu à plaider pour un usage plus sobre de cette informatique, en réarticulant, en aval du travailleur et du consommateur, l'outil aux valeurs d'usage que l'on souhaite produire. À défaut de quoi, même en gagnant des droits, il devient très difficile de résister à la pression productive. En revanche il est plus facile politiquement de dire que, pour répondre à tel besoin, assurer telle production, on a besoin de ça et seulement de ça. Relier l'informatique à son usage permet de la penser sobrement et non plus

**POUR ÊTRE
PLEINEMENT
VICTORIEUSES,
LES LUTTES
QUI CONTRIBUENT
À MAINTENIR TEL
SEGMENT, TELLE
PRODUCTION
SUR LE TERRITOIRE
ONT BESOIN D'UNE
APPROPRIATION
MATÉRIELLE,
DE LA MATIÈRE
PREMIÈRE À LA
VALEUR D'USAGE,
CE QUI SUPPOSE
DES ENGAGEMENTS
ET DES RAPPORTS
DE FORCE.**

comme un objet en soi, sacré par une dimension intégrée, invisible. C'est dans ce contexte d'un système mondialisé de production intégrée, très dynamique, qu'on doit penser la relocalisation et les conflits que cela suppose. Car relocaliser un petit bout, une unité, une production, en oubliant qu'elle s'insère dans un continuum productif gigantesque, aboutit à une propriété, à une autonomie très faibles. Cela ne signifie pas que les luttes qui contribuent à maintenir tel segment, telle production sur le territoire seraient inutiles. Mais, pour être plus fortes, elles ont besoin d'une appropriation matérielle, de la matière première à la valeur d'usage, ce qui suppose des engagements et des rapports de force. Lorsqu'une lutte locale se développe pour empêcher une délocalisation, elle a besoin de s'appuyer sur les forces productives qu'elle défend ainsi que sur des alternatives à leur usage. Ce travail de dés-intégration n'a rien d'automatique, ni dans ses mises en œuvre ni dans ses champs d'application. Tout cela dépend et des rapports de force et des objets industriels en cause. Certaines productions ont besoin de systèmes intégrés, comme l'aérien – dont il faudra réduire drastiquement le trafic.

Mais, je pense qu'il y a finalement peu de valeurs d'usage qui nécessitent matériellement des systèmes de production intégrés. Or, le capitalisme veut tout produire de cette manière, et ça, c'est une folie. On vérifie aujourd'hui que cette vocation hégémonique, globale, conduit à de la destruction du vivant dans le travail et dans la nature. Dans les hôpitaux, par exemple, où l'austérité est la face économique de l'industrialisation à laquelle ils sont voués. Au-delà du slogan de « relocalisation » il s'agit donc de repenser les valeurs d'usage pour réarmer les collectifs de travail, les placer en situation de se poser des questions trop souvent éludées ; sur la façon de lutter, sur les organisations du travail et, surtout, sur ses finalités. Cela permet d'identifier et de valoriser ce que l'on produit. Cela permet aussi de penser un autre avenir pour l'entreprise, un « autrement » dans ses relations, fournisseurs, sous-traitants et clientèle.

Dans ce processus de réappropriation, les collectifs de travail, ingénieurs et cadres compris, peuvent élargir le champ des possibles productifs : comment extraire la production de sa gangue intégrée pour produire des valeurs d'usage utiles.

Mireille BRUYÈRE

Industrie Retrouver du (bon) sens

La pandémie et son cortège de crises, le confinement ont replacé la mondialisation de l'industrie au cœur d'une réflexion critique qui englobe à la fois le coût social des délocalisations, leur impact écologique et le sens profond du mode de production. Comment dans un tel contexte, repenser les organisations et les finalités industrielles ?

PARTICIPANTS :

– **THIERRY BODIN,**
COORDINATEUR CGT SANOFI

– **FABRICE FORT,**
DSC CGT RENAULT TRUCKS
ET UGICT-CGT

– **ALAIN PETITJEAN,**
DIRECTEUR DU CENTRE
D'ÉTUDES ET PROSPECTIVE
DU GROUPE ALPHA

– **HENRY WACSIM,**
COANIMATEUR
DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE
UGICT-CGT DU NORD.

– **PIERRE TARTAKOWSKY,**
OPTIONS.

– Options : À partir d'une analyse des maux qui grèvent l'industrie en France, comment penser son développement en termes vertueux, alliant production, emploi, équilibres territoriaux ?

– **Alain Petitjean :** Repenser un devenir industriel implique de travailler sur les aspects de filière, de cohésion entre grands groupes et chaînes de production en amont et, enfin, de resserrer le lien entre recherche et développement d'une part et mise en industrialisation d'autre part. Il y a d'ailleurs urgence. De fait, l'industrie française a davantage reculé que la moyenne des industries européennes. Différents indicateurs le montrent. Même si l'on réintroduit l'intérim – une forte spécificité française – et les services à l'industrie dans le périmètre industriel, la part de l'emploi industriel a baissé. Corrélativement à cet état des lieux, on constate que très peu d'industries sont organisées en filières. C'est là aussi une spécificité nationale : la délocalisation s'est faite à pratiquement tous les stades de la chaîne de production, ce qui a eu pour conséquence de la rendre, dans certains cas, irréversible. Notamment là où l'on a perdu l'intégralité d'un savoir-faire dans une filière. Or, ces savoir-faire sont de plus en plus spécifiques : les alliages qu'on utilise dans l'aéronautique ne sont pas les mêmes que ceux qui sont utilisés par exemple dans l'automobile. On a donc un double mouvement : hyperspecialisation de l'industrie et délocalisations avec, à la clé, des pertes de savoir-faire et de souveraineté. Après étude, on se rend compte que les seuls endroits où l'industrie a bien résisté, c'est lié au comportement du donneur d'ordre. Pour donner un exemple, il y a eu, dans la Manche, augmentation de l'emploi métallurgique. C'est dû à l'Epr de Flamanville, et à la présence de Naval Group. Cela se vérifie dans pratiquement tous les départements : il y a corrélation entre le comportement des donneurs d'ordre vis-à-vis de leur filière d'approvisionnement, sous-traitance et fournisseurs, et la baisse ou le maintien de l'emploi industriel. Il y a là un

réel enjeu qui suppose de repenser l'industrie comme un écosystème de filières. L'exemple allemand est infiniment plus efficace dans la manière dont les fournisseurs vont intégrer l'économie globale du projet, contribuer à ses progrès de productivité, valoriser ses investissements. Autre élément clé : c'est que la recherche & développement français reste compétitive au plan international, ce qui n'est malheureusement pas assuré, à voir les orientations de certains grands groupes. D'autant que de plus en plus de start-up démarrent d'emblée avec une production à l'étranger. Le lien entre invention ici et production ici est rompu. La tentation de ne pas développer la phase de production sur le territoire national est grande...

– **Thierry Bodin :** C'est tout à fait cohérent avec ce que l'on a connu et qu'on connaît encore dans l'industrie pharmaceutique. Dans les années 1970, la France était le deuxième pays en termes de découverte de molécules pour l'industrie pharmaceutique. Elle n'a cessé de reculer depuis et la filière qui, pour nous, va de la R&D jusqu'à la distribution du médicament, a été mise à mal à coups de restructurations, d'Opa, qui ont fait fondre le nombre de salariés à moins de 100 000 aujourd'hui. Cette fonte a entraîné des pertes d'expertise à chaque étape : recherche, développement, production, distribution, au prétexte de rentabilité. Chez Sanofi, on a abandonné des axes de recherche dans des thérapies de maladies fondamentales : infectieuses, cardio-vasculaires, système nerveux central, diabète... C'est tout un territoire de la recherche qui a été abandonné parce que jugé insuffisamment rentable. Le constat, aujourd'hui, c'est que 80 % des principes actifs des médicaments sont produits en Chine ou en Inde. Avec la perte d'expertise que cela entraîne, ainsi que la perte en capacité sanitaire. C'est largement ce qui explique aussi que la France a loupé le virage des biotechnologies. Aujourd'hui, pandémie oblige, les pouvoirs publics nous expliquent que, au nom



PHOTOS : NICOLAS MARQUÈS/KR IMAGES PRESSE

“
TRÈS PEU
D’INDUSTRIES
SONT ORGANISÉES
EN FILIÈRES.
C’EST LÀ AUSSI
UNE SPÉCIFICITÉ
NATIONALE :
LA DÉLOCALISATION
S’EST FAITE
À PRATIQUEMENT
TOUS LES STADES
DE LA CHAÎNE
DE PRODUCTION,
CE QUI A EU POUR
CONSÉQUENCE
DE LA RENDRE,
DANS CERTAINS CAS,
IRRÉVERSIBLE.

de la souveraineté nationale et européenne, on va réinternaliser, relocaliser les productions de principes actifs. Mais pour l’heure, ces paroles ne sont pas suivies d’effets. Sous couvert de créer des entités industrielles européennes, c’est la poursuite d’une logique de spécialisation prédatrice des entreprises qui se profile sur le modèle avec lequel on a désossé Alcatel. Ainsi, on se prépare à sortir six usines de Sanofi du groupe, dans le cadre d’un plan d’économies qui ne dit pas son nom. Quels moyens aura cette entité européenne, quels objectifs ? Pour l’heure, on n’en sait rien.

– **Henry Wacsin :** Je voudrais revenir sur le constat de l’absence de filières industrielles, constat particulièrement sensible au niveau territorial, et sur lequel on a souvent alerté. Dans les années 2000, les pouvoirs publics ont mis en avant les pôles de compétitivité. L’idée était de gagner en cohérence industrielle en mettant «en tas» différents acteurs, autour d’une communauté de préoccupations, de recherches, de productions... Soit dit en passant et pour rappel, cette volonté de rassemblement n’incluait pas l’acteur syndical. Force est de constater que les cohésions souhaitées n’ont pas été au rendez-vous. D’une part, chaque partie a défendu ses intérêts propres, souvent sans chercher à collaborer réellement avec les autres, et, d’autre part, aucun frein n’a été posé à la possibilité de se délocaliser. Manque de diversification, abandons de savoir-faire : voilà les maux dont les territoires souffrent aujourd’hui. Face à quoi, on n’enregistre aucune stratégie ni volonté de la part des pouvoirs publics. On aurait pourtant des filières

à créer : dans ma région, qui souffre de précarité énergétique, nous posons avec force la question du développement d’une filière hydrogène, avec ce que cela implique en développement d’emplois qualifiés. Car, l’industrie ne produit pas que des biens : elle produit des compétences, des formations, des processus de développement de carrière et des qualifications, tout un rapport au travail au sens large : productif mais aussi intellectuel, culturel...

– **Fabrice Fort :** S’il est vrai que la casse industrielle vient en grande partie de l’abandon du modèle économique de l’usine intégrée (tout fabriquer en interne) et de l’abandon de l’intérêt des filières, c’est aussi parce que les financiers ont pris de plus en plus de place dans les comités de direction des entreprises du privé, mais aussi du public. Cela influe forcément sur les arbitrages et les orientations stratégiques : le court terme a pris le pas sur le long terme, la minimisation des «risques» dans les études et recherches s’est imposée avec la logique des évolutions à petit pas, le «recentrage sur le cœur de métier». Avec comme conséquence la dispersion des activités et donc des savoir-faire...

Cette casse industrielle vient aussi de l’abandon de l’intervention de l’État dans de grands secteurs et donc dans de grandes entreprises. C’est une perte volontaire du rôle de contrôle et d’impulsion de l’État dans l’industrie. L’État et les gouvernements successifs ont laissé faire, facilité, voire impulsé une logique économique et de gouvernance des entreprises où les intérêts particuliers dominent. L’arrivée du numérique a accéléré ces phénomènes, avec une intensifica-

...

Industrie

Retrouver du (bon) sens...

ON A MULTIPLIÉ
DES INITIATIVES
GRAND PUBLIC
POUR PRÉSENTER
LES ENJEUX DE
L'INDUSTRIE, EN
LIEN AVEC LES
SERVICES PUBLICS,
LE DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL.

À CHAQUE FOIS, ON
A CONSTATÉ À QUEL
POINT IL EST DIFFICILE
D'Y IMPLIQUER
LES SALARIÉS EUX-
MÊMES, EN GRANDE
PARTIE DU FAIT DU
CARACTÈRE ÉCLATÉ
DU PROCESSUS
AUQUEL ILS
PARTICIPENT.



Henry Wacsin.

... tion des échanges et des flux financiers, la réduction des temps d'études et de recherches et une plus grande facilité des transferts technologiques comme des lieux de production. J'ai bien peur que ce ne soit pas terminé, loin de là !

— Cette centralité dynamique est réelle. Pour autant, elle ne s'est jamais traduite dans un rapport de force. La plupart du temps les mobilisations se cristallisent autour de la défense de l'emploi, d'une entreprise. Comment expliquer un tel décalage entre enjeu et riposte ?

— **Henry Wacsin :** C'est que les enjeux sont difficiles à cerner, les conflits très durs, et qu'on se heurte en plus à un déni massif de la possibilité de procéder autrement qu'en coupant des branches... C'est difficile. Lorsqu'on fait le compte des difficultés, des avanies, des résistances qu'on oppose à ce projet de filière hydrogène, malgré toutes les liaisons que cela permettrait avec les industries automobile, ferroviaire, le bâtiment... Il y a de quoi baisser les bras ! On se heurte à des résistances politiques phénoménales, la plupart du temps sous forme d'inertie, que ce soit de la part des entreprises ou des pouvoirs publics. C'est usant et, à partir du moment où les dossiers semblent patiner, cela décourage les énergies, d'autant que le syndicalisme est en difficulté et ne peut, à lui seul, porter de tels projets.

— **Fabrice Fort :** Aux éléments externes que nous connaissons, il faut ajouter le sentiment collectif que l'industrie ça pollue, que ce n'est pas un secteur d'avenir. D'ailleurs, les parents que nous sommes poussent leurs enfants à faire des études qui dans les conduiront plutôt vers l'informatique que vers la sidérurgie... C'est un sacré paradoxe,

et ça montre tout ce qu'il faut faire bouger dans les têtes et les consciences. D'autant que si nous voulons un monde plus « vert », cela ne pourra pas se faire sans l'industrie. Mais cela suppose d'autres logiques économiques, et donc une autre gouvernance des entreprises. L'entreprise, l'industrie doivent être au service de la société et pas l'inverse ! Fabriquer des camions pour fabriquer des camions, ça n'a pas de sens. Mais penser que demain il n'y a plus besoin de camion n'en a pas plus. Donc laisser les constructeurs de camions décider seuls, sans les salariés



Alain Petitjean.

qui conçoivent et fabriquent, et sans accorder le moindre rôle à la société civile, c'est compromettre dès aujourd'hui que les choix technologiques puissent servir l'intérêt général.

— **Alain Petitjean :** Trois remarques sur la difficulté qu'il y a eu à maintenir dans la conscience collective l'importance de l'industrie : d'abord, elle va de pair avec l'amélioration constante des produits, avec une montée en gamme, voire une recherche de luxe. Clairement, en France et Allemagne, pour l'automobile, le positionnement produit fait 80 % de la différence. De la même façon, les Français ne vivent pas Hermès et Vuitton comme des industriels. Ce sont pourtant les seuls qui ouvrent des usines en France. Lorsque la filière porcine détruit des emplois, ce n'est pas dans le jambon de Bayonne vendu en Aoc sous label : c'est dans le jambon blanc vendu sous cellophane. Or, dans le débat français on a vu beaucoup plus de crispation autour de la défense de l'existant que la promotion d'une réinvention permanente de l'industrie. De fait, bien malin qui saurait définir « l'industrie de demain », sorte de vue de l'esprit, alors que l'amélioration permanente des filières existantes, investissements à la clé, c'est concret... Dans les meilleures réussites industrielles, quel que soit le pays, on constate une certaine dose de délocalisation, à certaines étapes de la production. Au vu des réalités de la compétition internationale, il peut aussi être contre-productif de défendre un 100 % local. L'Allemagne a su délocaliser certaines productions tout en se renforçant dans d'autres secteurs ; la France a délocalisé sans vision globale, cohérente, l'État allant jusqu'à produire une véritable idéologie de son désengagement, ce qui est une aberration. L'État est évidemment un acteur industriel, cela se vérifie aux États-Unis, en Chine, en Allemagne, dans les pays scandinaves.

— **Thierry Bodin :** C'est tout à fait juste. Dans une filière comme la nôtre, il y a toujours des avancées scientifiques et technologiques. Mais la conception qui domine de plus en plus, c'est que ces avancées doivent se faire, en gros, à l'université ou dans des start-up. Le risque est ainsi

AVEC L'INDUSTRIE CE SONT AUSSI LE SENS ET LA FINALITÉ DU TRAVAIL QUI SONT POSÉS MAIS QUI – PARADOXE LÀ ENCORE – NE SONT JAMAIS POSÉS EN CES TERMES À NOS COLLÈGUES. À QUOI SERVENT LES PROGRÈS TECHNOLOGIQUES, L'ÉVOLUTION DES QUALIFICATIONS ET DES COMPÉTENCES, SI C'EST POUR TRAVAILLER PLUS MAL ET POUR POLLUER DAVANTAGE? C'EST BIEN LE SENS POLITIQUE DU TRAVAIL QUE NOUS DEVONS MIEUX FAIRE PARTAGER ET PEUT-ÊTRE NOUS FAUT-IL LE REDÉFINIR AU SEIN DE LA CGT ELLE-MÊME.



Patrice Fort.

minimisé, externalisé, tandis que l'industrie se réserve l'exploitation des produits lorsqu'ils sont en phase de développement. Nous ne sommes pas une industrie vieillissante : on a des bonds technologiques, des bonds scientifiques. Le gros problème, c'est la finalité de tout ça. Nous considérons, à la Cgt, que la finalité c'est de répondre aux besoins de santé, en y incluant les enjeux environnementaux. Cela suppose d'entretenir notre capacité à progresser en termes de savoirs scientifiques et industriels et, de fait, de poser des limites à la rentabilité financière qui est en train, au sens propre, de nous faire crever. Or, la vision de la direction est aux antipodes de ça : sa boussole, à elle, c'est le résultat financier, ce qui justifie de diminuer la recherche santé, de fragiliser nos expertises, de fermer des centres de recherche et des usines. L'un des problèmes fondamentaux que nous avons, syndicalement parlant, c'est que les salariés ne croient plus à la possibilité d'inverser le cours des choses. Comment, alors, redonner espoir aux salariés par rapport à leur métier, à l'utilité de ce qu'ils font, pour qu'ils défendent à la fois leur travail et une finalité d'entreprise liée à la santé. C'est pour cela que nous mettons en avant la perspective d'un pôle public du médicament. Même s'il est difficile d'en définir le contour avec exactitude, cela affirme une démarche de proposition, ouvre une perspective qui peut rassembler.

– **Henry Wacsin** : Ces trois dernières années, on a multiplié des initiatives grand public pour présenter les enjeux de l'industrie, en lien avec les services publics, le développement territorial. À chaque fois, on a constaté à quel point il est difficile d'y impliquer les salariés eux-mêmes, en grande partie du fait du caractère éclaté du processus auquel ils participent. La division du travail est telle qu'elle produit des réflexes de protection immédiate autour de l'emploi tel qu'il est, sans vision de long terme de son développement. On y travaille, notamment en organisant des États généraux de l'industrie,

une réflexion interprofessionnelle. Mais le fait qu'une partie du problème soit « hors territoire » rend son appréhension d'autant plus compliquée. Le surgissement de la prise de conscience environnementale peut aussi compliquer, voire freiner les rassemblements, et cela demande beaucoup de débats. L'approche par la seule entrée de l'environnement peut apparaître comme une posture d'opposition à toute production industrielle, ce qui crispe évidemment les salariés concernés. Il faut évidemment l'aborder, elle est importante en soi, fait



Thierry Bodin.

partie du quotidien de la population, mais en veillant à ce qu'elle ne soit pas utilisée contre le travail et les travailleurs.

– **Fabrice Fort** : Notre syndicalisme Cgt doit lui aussi être sur cette logique ; se décloisonner pour s'organiser de manière moins verticale et plus transversale, travailler davantage sur les propositions que sur les constats. Cela implique d'utiliser des outils de partage et donc d'avoir une montée en compétences des militants, élus et dirigeants sur ce qu'ils peuvent apporter et permettre. Enfin, derrière la question de l'industrie, ce sont aussi le sens et la finalité du travail qui sont posés mais qui – paradoxe là encore – ne sont jamais posés en ces termes à nos collègues. À quoi servent les progrès technologiques, l'évolution des qualifications et des compétences, si c'est pour travailler plus mal et pour polluer davantage? C'est bien le sens politique du travail que nous devons mieux faire partager et peut-être nous faut-il le redéfinir au sein de la Cgt elle-même, pour mieux le porter collectivement.

– **Alain Petitjean** : J'insiste : si l'on veut défendre l'industrie sur les territoires, l'implication des grands donneurs d'ordre est essentielle. Si vous développez un produit par an, vous pouvez sans grand problème le développer en Thaïlande ou au Vietnam. Si en revanche vous en développez beaucoup, le coût des interactions avec votre unité de production va être démultiplié, jusqu'à ruiner toute rentabilité du projet. Il faut des donneurs d'ordres engagés sur leurs territoires et un écosystème autour des savoirs de l'industrie. Au-delà, je suis frappé par l'importance que les jeunes ingénieurs et diplômés en général accordent au sens des produits et des procédés de production dont ils ont la charge. Je crois qu'il faut remettre l'utilité du produit au centre de la démarche et se rappeler que la rentabilité c'est plutôt le résultat de nos actions, pas leur objectif. De la rentabilité, il en faut. Mais lorsqu'on vise 12 ou 15 % de rentabilité, on tue la poule aux œufs d'or. Remettre du sens c'est questionner la notion de rentabilité, la notion d'horizon et la notion d'utilité, par ailleurs en lien avec la transition climatique et écologique.

FORÊTS À L'OMBRE DE LA PRIVATISATION

FACE À L'ACCÉLÉRATION
DU DÉMANTÈLEMENT
DE L'OFFICE NATIONAL
DES FORÊTS, SYNDICATS
ET ASSOCIATIONS ALERTENT
SUR UN AFFAIBLISSEMENT
DE LA PROTECTION
DES FORÊTS PUBLIQUES.

Lorsque le monde semble s'écrouler, c'est à proximité des chênes verts et des pacaniers que se ressource l'inspecteur Robichaux, le personnage créé par l'écrivain américain James Lee Burke. C'est que le pouvoir des arbres sur la santé psychique et physique est aujourd'hui scientifiquement documenté¹. En assurant une triple mission de production de bois, de préservation de l'environnement et d'accueil du public, les gardes forestiers de l'Office national des forêts (Onf) en ont quotidiennement et pleinement conscience. La forêt? Un bien commun, ainsi décrit par Loukas Bénard, garde forestier en Haute-Marne et secrétaire national de la Cgt-Forêt: «Premier réservoir de biodiversité, elle capture le carbone, assainit les eaux, nettoie les sols, protège des risques naturels, assure un lieu de promenade et de bien-être aux populations», avec 700 millions de visites par an. C'est aussi une filière économique : environ 400 000 emplois en dépendent.

Des arbres fragilisés par le manque d'eau

Mais ce bien commun est aujourd'hui menacé. La menace la plus visible, due au réchauffement climatique, voit nombre de peuplements dépérir, fragilisés par le manque d'eau. C'est particulièrement frappant dans le nord-est de la France, où une épidémie de scolytes, ces petits coléoptères qui se nourrissent de bois et de sève, est en train de décimer les forêts d'épicéas. Mais il est une autre menace, tout aussi destructrice pour la gestion

des forêts publiques françaises, communales ou domaniales : le démantèlement progressif de l'Office national des forêts, lui-même fragilisé par son modèle économique, assis sur des recettes issues des récoltes de bois, tributaires des cours et en forte baisse. Les effectifs ont été divisés par deux en quarante ans ; pour la seule année 2019, un poste sur vingt a été supprimé. Petit à petit, les fonctionnaires sont remplacés par des salariés recrutés sous contrat de droit privé. «La conséquence de cette politique est un affaiblissement de la protection des forêts», dénoncent syndicats et associations dans une lettre ouverte aux députés.

Sur le terrain, les techniciens forestiers territoriaux vivent une perte de sens de leur métier, du fait notamment de surfaces forestières toujours plus grandes à gérer, passées de 1 000 à 2 000 hectares en vingt ans. Mais pas seulement : «Avec la perte des effectifs, nous devons effectuer un nombre croissant de tâches administratives, au détriment de notre présence sur le terrain», témoigne Loukas Bénard. *Il nous est de plus en plus compliqué de surveiller les exploitations. L'équilibre de nos missions est altéré : l'accent est mis sur la commercialisation du bois alors que nous devons être de plus en plus exigeants s'agissant de la protection du milieu et de la préservation des espèces.*

Dans ce contexte, la disparition progressive des fonctionnaires assermentés

aggrave la situation : «Au quotidien, les agents forestiers sont soumis à de nombreuses pressions pour couper davantage de bois, fermer les yeux sur les dégâts causés par l'exploitation forestière, écrivent encore syndicats et associations. Le fait d'être assermenté permet de résister à ces pressions et donc de protéger au mieux la forêt et l'intérêt général.» Ce n'est donc



ALEXANDRE MARCHI/MAXPPP

Mobilisations

En octobre 2018, dans la continuité d'actions déjà organisées pour alerter sur le devenir des forêts publiques, une grande marche citoyenne, partie de quatre itinéraires différents, a convergé vers la forêt domaniale de Tronçais, dans l'Allier. Organisée par l'intersyndicale des personnels de l'Onf, elle a débouché sur la rédaction du manifeste dit «de Tronçais» rejetant la privatisation de l'Onf et jetant les bases d'une gestion durable de la forêt. Depuis, les mobilisations se poursuivent, grâce notamment à un travail commun des syndicats (Snupfen-Solidaires, Cgt-Forêt) et d'associations (Canopée, Les Amis de la terre, Réseau pour les alternatives forestières...). Réunis dans le collectif Sos-Forêt France, ils ont formulé seize propositions pour la forêt*. À l'initiative de Canopée, une pétition pour refuser la privatisation de l'Onf est en ligne. Avec la pandémie de Covid-19, les mobilisations nationales ont dû céder la place à des actions ciblées dans les territoires comme, récemment, en Haute-Marne ou en Corse.

* <https://sosforetfrance.org>



pas la « défense du statut pour le statut » : ce qui est en jeu, c'est l'indépendance des fonctionnaires, explique notamment l'Union fédérale des syndicats de l'État (Ufse-Cgt), « pilier d'un service public de qualité et égal pour tous ».

Contrats de droit privé et missions de police

Mais plutôt que de réfléchir sereinement à l'avenir des forêts françaises comme à celui de l'Onf, on préfère filialiser les ouvriers forestiers (activités de bûcheronnage, plantations...), poursuivre le démantèlement de l'Office, acter les dérives constatées depuis une quinzaine d'années et faire un pas supplémentaire vers la privatisation. C'est en effet le sens de l'article 33 de la loi Asap (Accélération et simplification de l'action publique) qui, adoptée définitivement par le Parlement fin octobre, autorise le gouvernement à prendre, par ordonnance, des mesures modifiant les dispositions du Code forestier relatif à l'Onf. Parmi ces mesures : des possibilités élargies pour recruter des

agents contractuels de droit privé qui, certes asservis, seront en capacité d'exercer l'ensemble des missions relevant jusqu'alors des gardes forestiers de droit public, comme la constatation de certaines infractions pénales en matière forestière. Mais c'est bien le statut de fonctionnaire « *qui donne aux agents la protection nécessaire pour mettre en œuvre le serment* », prévient l'association Canopée² qui, au printemps, a organisé une conférence en ligne sur les conséquences de la privatisation de l'Onf.

Un modèle productiviste basé sur des monocultures

Créé au milieu des années 1960, « *l'Onf est à une période charnière de son histoire. Sans modification de son modèle économique et sans une conception nouvelle de la manière dont on conçoit la forêt, il y a un risque de disparition* », prévient Loukas Bénard qui met en garde contre la reproduction d'un modèle productiviste, à l'heure où le réchauffement climatique impose à la fois une réflexion sur l'existant

et l'implantation de peuplements plus diversifiés et plus résistants. En accordant 200 millions d'euros pour augmenter les surfaces boisées et régénérer celles qui souffrent de la sécheresse et des ravageurs, le plan de relance gouvernemental semble vouloir en prendre la mesure. Un leurre, pour la Cgt-Forêt : « *Cette enveloppe n'apporte aucune solution à la question cruciale des effectifs. Elle est par ailleurs insuffisante au regard des enjeux et de l'ampleur de la tâche* », résume son secrétaire national : selon un rapport de mission parlementaire³ récemment remis au ministre de l'Agriculture, il faudrait en effet un fonds doté de plus de 8 milliards d'euros sur trente ans pour reconstituer les forêts sinistrées... ▶

Christine LABBE

1. Stefano Mancuso et Alessandra Viola, *L'Intelligence des plantes*, Albin Michel, 2018.

2. À retrouver sur www.canopee-asso.org

3. « La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles », rapporteuse Anne-Laure Cattelot, députée du Nord, juillet 2020.

EUROPE DÉCONNEXION : VERS UNE DIRECTIVE ?

SUR FOND DE TÉLÉTRAVAIL MASSIF DANS LE CADRE
DE LA CRISE SANITAIRE, C'EST LE VŒU FORMULÉ
PAR LA COMMISSION DE L'EMPLOI DU PARLEMENT EUROPÉEN.



LAURIE DIEFFEMBACQ/MAXPPP

Avec la généralisation du télétravail dans le cadre de la crise sanitaire, le droit à la déconnexion s'est à nouveau imposé dans les débats. L'enquête de l'Ugict-Cgt «Le travail sous épидémie», menée lors du premier confinement auprès de 35 000 salariés, en a constaté le manque d'effectivité : 80 % des télétravailleurs y affirmaient ne pas disposer de ce droit, malgré la loi. En 2017 déjà, un rapport conjoint de l'Organisation internationale du travail (Oit) et de l'Agence européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) en pointait la nécessité, notamment pour prévenir les risques psychosociaux et assurer un meilleur équilibre entre vies privée et professionnelle. Cette nécessité est aujourd'hui portée par la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen, après le vote d'un vœu demandant à la Commission européenne de légiférer sur cette question.

Ce vœu s'appuie sur un rapport rédigé en juillet par le député européen Alex Saliba. Il le rappelle : «*Une connectivité permanente, combinée à une exigence croissante de pouvoir joindre les travailleurs à tout moment, peut avoir une incidence négative sur les droits fondamentaux des*

travailleurs ainsi que sur leur santé physique et mentale.» Si cette connectivité permanente était un problème avant la pandémie, elle l'est d'autant plus que près d'un tiers des salariés européens se sont retrouvés en télétravail intégral au printemps, a montré une étude d'Eurofound¹, contre 5 % avant la crise sanitaire : un mode d'organisation du travail désormais appelé à s'étendre et à durer. Dans ce contexte, le rapport demande «*à la Commission d'adopter une directive de l'Union pour garantir que les travailleurs puissent exercer leur droit de déconnexion et réglementer l'utilisation des outils*

numériques existants et nouveaux à des fins professionnelles.»

Pour l'heure en effet, seules la Belgique, l'Espagne, l'Italie et la France disposent d'une législation spécifique. Une proposition avait en outre été déposée au Portugal avant d'être finalement rejetée à l'été 2019. En France, l'Ugict-Cgt, à l'initiative d'une campagne pour le droit à la déconnexion dès 2014², avait obtenu son introduction dans le Code du travail deux ans plus tard. Mais s'il renvoyait à la négociation d'entreprise le soin d'en définir le contenu, il ouvrait aussi la possibilité pour l'employeur de le prévoir dans une charte unilatérale. «*Pour les télétravailleurs particulièrement concernés par l'exercice de droit, le développement du télétravail en mode dégradé, sans encadrement collectif, s'est [ainsi] traduit par l'absence totale de droit à la déconnexion*», indique l'Ugict-Cgt dans un communiqué.

Dans son rapport, Alex Saliba fait des recommandations sur le contenu de la proposition. Il définit son objet et son champ d'application, le contenu du droit à la déconnexion comme les conditions de sa mise en œuvre, envisage des mesures de protection «*contre les traitements défavorables*» ainsi que des sanctions «*effectives, proportionnées et dissuasives*»... Si l'Ugict-Cgt continue de porter l'exigence de ce droit dans les négociations interprofessionnelles en cours sur le télétravail, elle fait deux demandes au gouvernement : le soutien du vœu du Parlement européen demandant à la Commission de présenter une directive ; la réalisation d'un bilan sur la mise en place du droit à la déconnexion en France, «*pour le renforcer et le rendre effectif*». ▶

Christine LABBE

1. Eurofound, «Living, Working and Covid-19», septembre 2020.
À retrouver sur Eurofound.europa.eu

2. En savoir plus sur le site dédié : Droitadadeconexion.info

Stress

À la mi-octobre, Eurocadres a officiellement lancé une campagne pour une directive européenne sur les risques psychosociaux, repoussée de quelques mois en raison de la pandémie. Bien avant l'apparition du Covid-19, l'Union européenne était confrontée à une véritable épidémie de stress, souligne en substance Eurocadres, le Covid représentant une charge mentale supplémentaire pesant sur la santé mentale des travailleurs. Le stress professionnel serait ainsi à l'origine de la moitié des jours de travail perdus dans les pays de l'Union. Pourquoi une directive ? Près de 90 % des employeurs affirment que leur action en matière de santé et de sécurité est motivée par l'existence d'une législation en la matière, répond l'organisation regroupant les syndicats de cadres au niveau européen. Or peu de pays en sont dotés et à peine un lieu de travail sur trois a, jusqu'à présent, mis en place un plan de prévention.

Plus d'information sur le site web dédié Endstress.eu.



LIBERTÉ D'INFORMER CIRCULEZ Y A RIEN À VOIR

LA PROPOSITION DE LOI SUR LA SÉCURITÉ GLOBALE
RENFORCE LE SCHÉMA NATIONAL DE MAINTIEN DE L'ORDRE
ADOPTÉ MI-SEPTEMBRE, MENAÇANT LA LIBERTÉ D'INFORMER
ET LE DROIT DE MANIFESTER.

Nos droits fondamentaux doivent-ils être sacrifiés au nom de notre sécurité ? C'est ce que soutient le projet de loi sur la « sécurité globale », dont l'examen en procédure accélérée a commencé à l'Assemblée nationale le 17 novembre. Ainsi, il semble soudain urgent d'écourter les débats sur une loi pourtant en attente depuis janvier. À l'origine, elle visait à donner davantage de prérogatives aux polices municipales et aux services de sécurité privés, dans un contexte où la police nationale et la gendarmerie se voient désinvesties de certaines missions régaliennes. Déjà sujet à critiques, le texte scandalise désormais encore plus, depuis l'ajout d'un troisième volet centré sur la protection des forces de l'ordre. Le ministère de l'Intérieur a en effet prétexté du climat anxiogène pour conditionner la captation et la diffusion d'images de policiers ou de gendarmes dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, l'article 24 de la

loi punirait de 45 000 euros d'amende et d'un an de prison toute personne (citoyen ou journaliste) qui diffuserait leur visage avec l'intention de « porter atteinte à [leur] intégrité physique ou psychique ». Libre aux plaignants potentiels de pré-déterminer cette intention, ou de la certifier a posteriori ? Les sociétés de journalistes et les syndicats de la profession ont d'emblée dénoncé cette entrave au droit à l'information : « Cette modification de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse va à l'encontre de toutes les dispositions prévues en Europe, et menace d'empêcher les journalistes de faire tout simplement leur travail », rappelle par exemple le Snj-Cgt. Le nouveau Schéma national du maintien de l'ordre (Snmo), rendu public mi-septembre, restreint aussi les conditions d'exercice des journalistes : il rend possible l'exclusion de tout non-titulaire de la carte de presse ou de tout journaliste non accrédité d'un terrain d'intervention des

forces de l'ordre, lors d'une manifestation notamment, mais aussi de tout observateur dès lors que les forces de l'ordre le demandent, et impose un « officier référent » aux professionnels autorisés !

Sans images pour le prouver... pas de violences policières

Les organisations de défense des droits fondamentaux, telles que la Ligue des droits de l'homme ou Amnesty international s'alarment, tout comme le Défenseur des droits, de ces attaques contre la démocratie. La loi sur la « sécurité globale » comme le Snmo oublient que les forces de l'ordre ont notamment le devoir de respecter une déontologie et de porter un matricule pour être identifiables. Personne ne nie la nécessité de leur permettre d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions. Mais pas question de les dédouaner a priori en leur garantissant l'impunité. Comment documenter les violences policières sans images, quand on sait que la parole des victimes est souvent invalidée par celle des policiers et gendarmes ? Le journaliste David Dufresne a dressé le bilan accablant de la répression du mouvement des gilets jaunes : 4 morts, 29 éborgnés, 5 mains arrachées, 344 blessures à la tête, 2 448 blessés. Il signale que plus de la moitié des documents attestant de ces dérives sont constitués d'images prises sur le vif. Et rappelle que des journalistes et observateurs font partie des personnes blessées, arrêtées ou empêchées de témoigner.

La France a fait l'objet de dénonciation de la part du Défenseur des droits, du Parlement européen, de l'Onu, mais persiste à préférer les options de maintien de l'ordre violentes et répressives telles que la technique de la nasse, qui ne laisse aux manifestants d'autre possibilité que l'affrontement, et le maintien des armes dangereuses. Le ministre de l'Intérieur souhaite d'ailleurs aller plus loin et imposer le floutage des visages des policiers et gendarmes sur les images diffusées sur les réseaux sociaux. À l'inverse, l'article 21 du projet de loi sur la sécurité globale autorise les forces de l'ordre à utiliser en direct les images captées par leurs caméras piéton. La reconnaissance faciale instantanée sera ainsi possible, notamment à des fins d'interpellations préventives s'ils l'estiment nécessaire. Quant à l'article 22, il légalise l'utilisation des drones pour permettre un contrôle généralisé sur le moindre rassemblement. En résumé, tout le monde pourra être filmé et contrôlé... sauf les forces de l'ordre.

Valérie GÉRAUD

UGICT-CGT

Calendrier

• Économie

Les vendredi 27 et samedi 28 novembre se tient la 5^e édition des Journées de l'économie autrement, à l'initiative de l'hebdomadaire *Alternatives économiques*, en partenariat avec la ville de Dijon. Parmi les thèmes de débats et tables rondes au cours de ces deux journées de réflexion : la relance, comment faire et pour quelles finalités ? Les relocalisations, comment, à quel niveau et pour quelles productions ? Suite aux mesures sanitaires du gouvernement, ces journées se dérouleront entièrement en ligne. En savoir plus sur www.journeesconomieautrement.fr.

• Bureau

Dans le cadre de la préparation du XIX^e congrès de l'Ugict-Cgt, il a été décidé de tenir des bureaux élargis aux unions fédérales et commissions départementales. Le prochain se réunira en distanciel le jeudi 3 décembre. En 2021, un premier bureau élargi se tiendra le 14 janvier.

• Colloque

« Quelle place pour la fabrique des communs ? » est le thème d'un colloque organisé en distanciel par la Maison des sciences de l'homme Paris nord, les 3 et 4 décembre, sur inscription. En savoir plus sur www.mshparisnord.fr/event

• Droit

Le colloque de droit social du Syndicat des avocats de France (Saf) aura lieu le samedi 5 décembre à Paris. En raison des mesures sanitaires, ce colloque se déroulera uniquement en visioconférence. En savoir plus sur www.lesaf.org

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 20 janvier.

• Europe

L'Institut syndical européen organise, du 3 au 5 février, un colloque sur le thème : « Vers un nouveau contrat social écologique ». En savoir plus sur le programme complet à l'adresse www.etui.org/events

Formation

Sous réserve des mesures sanitaires appliquées au mois de décembre, deux formations organisées par l'Ugict-Cgt doivent avoir lieu :

- « Être responsable Ugict-Cgt : contenu, animation et déploiement de l'activité spécifique », du 14 au 18 décembre, au centre Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette (Essonne).
- « Communication Web : construire et gérer un site avec Reference-Syndicale.fr », du 16 au 18 décembre, au centre Benoît-Frachon à Gif-sur-Yvette (Essonne).

Pour s'informer plus en détail sur une formation proposée par l'Ugict-Cgt au cours de l'année 2021, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : hwww.ugict.cgt.fr/ugict/formation. Contact : formation.syndicale@ugict.cgt.fr

la revue des revues

Social « Éveillé une heure plus tôt que d'habitude, je demeurai les yeux grands ouverts [...]. Quelque chose ne tournait pas rond. Tout était plongé dans le silence. Le silence ! C'était cela ! Je comprenais maintenant. Il me manquait le brouhaha de la ville. » Quiconque vit un confinement connaît cette impression. Mais ces lignes, en réalité, ouvrent le récit d'une grève imaginée par Jack London au début du xx^e siècle, écrit l'éditorialiste de *Mouvements*. « Grèves générales » est le thème du dernier numéro de la revue, structuré en trois grands chapitres : faire grève « malgré tout », grèves ailleurs (Chine, États-Unis...) et hors du travail marchand.

→ ***Mouvements* n° 103, septembre 2020.**

Europe Dans la dernière livraison de *Chronique Internationale*, l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) poursuit son travail sur les syndicats et le Brexit. Jacques Freyssinet y décrit les deux objectifs poursuivis par le Trade union Congress (Tuc) : obtenir des garanties sur le droit du travail et soutenir un accord avec l'Union européenne qui évite des destructions massives d'emplois. Mais dans cet article, il montre comment le Tuc court un risque de marginalisation dans la nouvelle phase de négociations.

→ ***Chronique Internationale* n° 169-170, juin 2020, disponible sur ires.fr**

Université Qui décroche de l'université ? Dans un article paru dans la *Revue de l'Ofce* (Office français des conjonctures économiques) deux chercheurs analysent les résultats d'une enquête menée en Nouvelle-Aquitaine auprès d'étudiants en général et de sortants sans diplôme en particulier. S'ils pointent les facteurs expliquant l'abandon des études à un moment de la trajectoire étudiante, ils relativisent l'ampleur du phénomène. En réalité, ce qui est perçu comme un abandon pourrait n'être qu'une parenthèse dans le parcours des jeunes : le retour en formation, en effet, reste toujours possible.

→ ***Revue de l'Ofce* n° 167, septembre 2020.**
À lire sur ofce.science-po.fr

Recherche C'est un numéro anniversaire que publie la revue *Agora débats/jeunesses*, publiée aux Presses de Sciences Po. En revenant sur vingt-cinq années (1995-2020) de recherches sur la jeunesse, elle approfondit l'analyse des mouvements étudiants comme celle des inégalités sociales, scolaires ou de genre. À lire notamment, les articles consacrés à l'évolution de la précarité étudiante ou à la réalité du marché du travail des jeunes en Europe.

→ ***Agora débats/jeunesses* n° 86, octobre 2020.**



THOMAS PADILLA/MAXPPP

ENSEIGNANTS LES RISQUES DU MÉTIER?

SUR TOUS LES FRONTS – RÉSISTANCE À L'OBSCURANTISME, MAINTIEN DU LIEN SOCIAL ET PÉDAGOGIQUE MALGRÉ LA PANDÉMIE – LES ENSEIGNANTS NE S'ESTIMENT NI SOUTENUS NI RECONNUS. L'AVENIR DU MÉTIER RESTE INCERTAIN ET INQUIÉTANT.

Une minute de silence, indispensable. Et c'est tout? Après le choc de l'assassinat de Samuel Paty le 16 octobre, le ministre de l'Éducation nationale est revenu sur son intention de permettre aux enseignants de se réunir entre collègues dès le matin du 2 novembre, au retour des vacances de la Toussaint, pour envisager des interventions coordonnées. Comme d'habitude, ce revirement n'est pas le fait d'une concertation avec les représentants des enseignants, mais d'une décision unilatérale. La communauté éducative s'est sentie lâchée, voire trahie.

Seul autre moment imposé de l'hommage, la lecture d'une lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et institutrices, dans une version opportunément tronquée et avec un passage réécrit. Révélateur? Dans les passages coupés, Jaurès défend l'autonomie des enseignants et critique le recours excessif aux évaluations – considérées comme l'alpha et l'oméga de la pédagogie selon Jean-Michel Blanquer. Quant au lapsus, il a consisté à remplacer «fierté» par «fermeté» dans l'expression «*fierté alliée à la tendresse*». Indigne là encore: le professeur d'histoire Samuel Paty aurait peut-être pu décortiquer cet épisode dans

un cours sur les «petits arrangements» politiques avec des documents ou des personnages historiques...

Les enseignants, soutenus par les chefs d'établissements, ont fait ce dont ils avaient besoin: ils se sont quand même réunis et sont intervenus dans leurs classes en fonction de ce qui leur semblait juste et important. Idem face au cafouillage généralisé autour du maintien des cours dans les établissements scolaires, puis du passage en «protocole sanitaire renforcé».

Laïcité, Covid: les «héros» envoyés au casse-pipe sans soutien

Chacun a dû gérer ses propres contraintes, en fonction du nombre d'élèves accueillis, des locaux, des moyens humains et techniques disponibles. Comme depuis le début de la crise sanitaire, le ministère a navigué à vue, alors que la deuxième vague était prévisible et que des scénarios avaient été pensés, sans pour autant être rendus applicables. Les personnels, parfois avec l'aide des collectivités locales, ont dû aviser et improviser. Dans le primaire, seule nouvelle mesure, le port du masque par les élèves; au collège, rien de nouveau; au lycée, seul impératif fixé par les recteurs, maintenir au moins 50 % de cours

en présentiel. Le 10 novembre, les syndicats – sauf la Cfdt et l'Unsa – appelaient à une «grève sanitaire» pour dénoncer des conditions de travail dégradées et dangereuses, dans des classes surchargées et des lieux exposés à une circulation active du Covid au détriment des enseignants comme des élèves. Rappelant également que 5 % à 10 % des personnels, à la santé fragile, ne pouvaient se rendre au travail, les syndicats demandent des embauches supplémentaires de personnels pour faire fonctionner les établissements et pour assurer davantage de cours en demi-groupe. «Personne ne souhaite que les élèves restent chez eux», rappelle Patrick Désiré, secrétaire général du syndicat Cgt-Éduc'action. *Le premier confinement a montré que la distance ne permettait pas de maintenir un lien pédagogique de qualité. Les décrochages ont été nombreux, en particulier chez les élèves en difficulté ou moins autonomes. Par ailleurs, beaucoup d'élèves, chez eux, ne disposent pas d'un espace et des outils nécessaires... Les enseignants aussi manquent de matériel et de formation dans ce domaine.»*

Dans les lycées, il est plutôt question de cours hybrides, où les enseignants feraient simultanément cours à deux demi-

...

... groupes, l'un en classe, l'autre à distance: «*Dans le lycée de ma fille, confie la mère d'une lycéenne en terminale à Paris, c'est mission impossible. Il faudrait équiper tous les enseignants d'un micro et d'un ordinateur, et le lycée ne dispose pas d'une bande passante assez puissante pour que tous les cours donnés au même moment soient transmis. Les enseignants font ce qu'ils peuvent. Ils donnent des devoirs en alternance aux demi-groupes qui n'assistent pas au cours, ou prévoient de faire le même cours deux fois, ce qui ralentit la progression et angoisse beaucoup d'élèves, en particulier ceux qui passent le bac.*»

Redéfinir le métier... sans les premiers concernés?

Les enseignants tiennent, mais sur le fil du rasoir: «*On nous demande de nous comporter en héros, poursuit Patrick Désiré, sans protection ni moyens pour nous faciliter la tâche. Nous avons gagné une certaine reconnaissance de la part des parents depuis le premier confinement, où chacun a pu réaliser à quel point enseigner était un métier difficile. Nous sommes conscients de l'importance de notre rôle, mais nous ne pouvons pas faire front contre tous les problèmes de la société.*» Le rôle central de l'éducation pour forger les esprits critiques et construire une culture commune n'a d'ailleurs cessé d'être rappelé par le ministre, qui vient de lancer un Grenelle de l'éducation et d'annoncer des revalorisations de revenus pour les jeunes enseignants (*lire encadré*). Ces quatre mois d'échanges ne permettront pas pour autant de remettre à plat l'ensemble des contentieux ni d'engager le plan d'urgence pluriannuel souhaité par certains syndicats enseignants (dont la Cgt), d'autant que les thèmes ont été choisis par le seul ministère: «*Après des années de dévalorisation, malgré l'exigence d'un niveau bac + 5, le recrutement continue de se tarir dans certaines disciplines, ajoute Patrick Désiré. Pour que le métier retrouve de l'attractivité, il faut également en finir avec les affectations des jeunes enseignants dans les lycées les plus difficiles, où le turnover fragilise les équipes, et où l'institution soutient trop peu les enseignants en difficulté. Il faut nous redonner les moyens de bonnes conditions de travail. Quant aux revalorisations salariales, elles ne suffiront pas à résoudre la dégradation de notre pouvoir d'achat, ni le décrochage de nos retraites dans le cadre de la réforme souhaitée par Emmanuel Macron.*»

«Moderniser» le métier sans consensus s'annonce périlleux... ▶

Valérie GÉRAUD

GRENELLE DE L'ÉDUCATION DÉCONFINER LES REVENDICATIONS

**LES PREMIÈRES ANNONCES NE SONT PAS
À LA HAUTEUR DES BESOINS, NI DES AMBITIONS**



DENISE ROSSANO/MAXPPP

Le 22 octobre, Jean-Michel Blanquer a lancé son «Grenelle de l'éducation», un cycle de concertations prévu de longue date pour «mener une évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'Éducation nationale» et «renforcer l'école de la république dans son rôle et sa place au sein de la nation». La méthode affichée, «travailler avec toutes les parties prenantes du système éducatif» n'était pourtant au début qu'une vue de l'esprit, puisque les six organisations syndicales représentatives des enseignants ont dû menacer de ne pas participer si elles ne comprenaient pas, chacune, un représentant dans chacun des dix ateliers. Parmi les thèmes*, des incontournables tels que la revalorisation, la formation, l'écoute et la proximité, les collectifs pédagogiques, l'encadrement, le numérique, la protection et les valeurs de la république. Et d'autres moins attendus, et toujours avec des formulations venues du management, en particulier sur «déconcentration et autonomie» ou «mobilités».

Une première annonce a été faite le 16 novembre. Le scénario choisi pour les revalorisations concernera seulement trois enseignants sur dix, du début de carrière à la quinzième année d'ancienneté, sous forme de «prime d'attractivité». Elle sera de 100 euros par mois pour un débutant, puis sera dégressive jusqu'à 36 euros mensuels à l'échelon 7. Pour les syndicats, ce n'est qu'un premier pas, qui ne permettra même pas au revenu des enseignants français de rejoindre la moyenne de ceux des pays de l'Occde. Ils se félicitent par ailleurs que, pour l'heure, le ministre ait renoncé à conditionner cette revalorisation à une augmentation de leur temps de travail... Tous les enseignants toucheront également une prime d'équipement de 150 euros en 2021, autrement dit une participation très minime de leur employeur à des achats de matériel informatique pourtant devenu indispensable à leur travail. Le Grenelle se poursuit jusqu'à la fin de février et, d'ici là, les organisations syndicales auront à cœur de défendre des revendications plus ambitieuses. V. G. ▶

* Tous les thèmes sont détaillés sur le site du ministère : Education.gouv.fr

Fonction publique

L'indemnité de fin de contrat

droits

Dans le cadre de l'extension du recours au contrat décidée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, son article 23 crée une indemnité de fin de contrat permettant de compenser la précarité de la situation de certains agents contractuels de droit public. Cette disposition s'inspire de l'indemnité de fin de contrat prévue par l'article L. 1243-8 du Code du travail au profit de certains salariés du secteur privé. La disposition adoptée prévoit de limiter le droit à cette indemnité aux contrats conclus pour pourvoir des emplois permanents ou non permanents d'une durée inférieure ou égale à un an et lorsque la rémunération brute globale prévue dans ces contrats est inférieure à un plafond fixé par décret.

Sont exclus de ce dispositif: les contrats conclus pour faire face à un besoin saisonnier d'activité ainsi que les contrats de projet prévus par la présente loi. Ce champ couvrirait donc plus de 70 % des contrats à durée déterminée dans la fonction publique. Cette mesure s'appliquera aux contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2021. Ce dispositif ne s'applique pas lorsque, au terme du contrat ou de cette durée, les agents sont nommés stagiaires ou élèves consécutivement à la réussite à un concours, ou bénéficient du renouvellement de leur contrat ou de la conclusion

Qui dit contractualisation dit précarité et, pour la compenser, indemnité de fin de contrat.

Edoardo MARQUÈS

d'un nouveau contrat, à durée déterminée ou indéterminée, au sein de chaque versant de la fonction publique.

Pour mettre en œuvre cette disposition, un décret du 23 octobre 2020¹ fixe les modalités d'attribution de l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique. Il crée ainsi une disposition au sein de chaque décret relatif aux agents contractuels de chaque versant de la fonction publique².

Conditions de versement

Ces dispositions prévoient que l'indemnité de fin de contrat précitée n'est due que lorsque le contrat est exécuté jusqu'à son terme. Elle n'est pas due si l'agent refuse la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée pour occuper le même emploi ou un emploi similaire auprès du même employeur, assorti d'une rémunération au moins équivalente.

Montant du versement

Le montant de rémunération brute globale au-delà duquel cette indemnité

n'est pas attribuée est fixé à deux fois le montant brut du salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) applicable sur le territoire d'affectation et déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 3231-7 du Code du travail. À titre indicatif, la valeur du Smic applicable au 1^{er} janvier 2021 n'étant pas, à ce jour connue, la valeur du Smic brut mensuel, en métropole, est, depuis le 1^{er} janvier 2020, fixée à 1 539,42 euros; ce qui représente un plafond de 3 078,84 €.

Le montant de l'indemnité de fin de contrat est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent au titre de son contrat et, le cas échéant, de ses renouvellements.

Elle doit être versée, au plus tard, un mois après le terme du contrat.

1. Décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique, publié au *Journal officiel* du 25 octobre 2020;

2. Article 45-1-1 du décret n° 86-63 du 17 janvier 1986, relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État; article 39-1-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale; article 41-1-1 du décret n° 91-155 du 6 février 1991, relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

Jurisprudences signalées

Temps de travail effectif et astreinte. Le temps passé dans un logement mis à disposition est du temps de travail effectif si l'agent doit rester à disposition permanente et immédiate de son employeur. En l'espèce, constitue du temps de travail effectif la garde d'un infirmier anesthésiste dans un logement situé dans l'enceinte de l'hôpital dont le récepteur téléphonique ne pouvait fonctionner qu'à proximité d'un émetteur situé dans l'établissement, l'obligeant à demeurer à la disposition immédiate de l'employeur et l'empêchant ainsi de vaquer librement à ses occupations personnelles.

(Conseil d'État, 19 décembre 2019, M. A. c/ Centre hospitalier départemental de Vendée, req. n° 418396).

Burn-out et accident de service. Un professeur des écoles «en situation d'épuisement» s'est effondré psychologiquement suite à un problème exposé lors d'une conversation téléphonique. Cet incident à l'origine d'une lésion psychique définie par le médecin comme un «burn-out professionnel» doit être qualifié d'accident de service dès lors qu'il est survenu sur le lieu et le temps de travail de l'agent, c'est-à-dire à une date

certaine, dès lors que l'agent ne présentait, à cette date, aucune pathologie dépressive antérieure.

(Cour administrative d'appel de Nancy, 11 juin 2020, req. n° 18NC02097).

Lignes directrices de gestion et contentieux. Dans le cas où un texte prévoit l'attribution d'un avantage sans avoir défini l'ensemble des conditions permettant de déterminer à qui l'attribuer, parmi ceux qui sont en droit d'y prétendre ou de fixer le montant à leur attribuer individuellement, l'autorité compétente peut, qu'elle dispose ou non en la matière du pouvoir réglementaire, encadrer l'action de l'administration, dans le but d'en assurer la cohérence. Dans cette hypothèse, cette autorité doit déterminer, par la voie de lignes directrices, sans édicter aucune condition nouvelle, des critères permettant de mettre en œuvre le texte en cause, sous réserve de motifs d'intérêt général conduisant à y déroger et de l'appréciation particulière de chaque situation. Dans ce cas, l'agent en droit de prétendre à cet avantage peut se prévaloir, devant le juge administratif, de telles lignes directrices si elles ont été publiées.

(Conseil d'État, 21 septembre 2020, req. n° 428683).

droits

Covid-19 Les obligations de sécurité de l'employeur et des salariés

Le Covid-19 (COronaVirus Infectious Disease 2019), maladie provoquée par l'infection au coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (Sars-CoV-2), apparue en 2019, exige la mobilisation de tous les acteurs de l'entreprise – employeurs, salariés – dans la prévention de la contamination pour assurer la sauvegarde de la santé de chacun.

L'OBLIGATION LÉGALE DE SÉCURITÉ DE L'EMPLOYEUR

«L'employeur est obligé d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail» (art. 5 § 1, directive du 12 juin 1989). Au regard de ce principe, l'employeur prend les mesures nécessaires pour «assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs» (Code du travail, art. L. 4121-1). Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels ;
- des actions d'information et de formation ;
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

L'employeur met en œuvre ces mesures sur le fondement de principes généraux de prévention (Code du travail, art. L. 4121-2) :

- éviter les risques ;
- évaluer les risques qui ne peuvent être évités – le Document unique d'évaluation doit être mis à jour au regard des risques liés à la Covid-19 ;
- combattre les risques à la source ;
- adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des

Dans le contexte sanitaire extraordinaire actuel, les obligations de sécurité de l'employeur et des salariés se complètent pour assurer la santé de tous (salariés, clients, usagers, etc.) sur les lieux de travail. Toutes les entreprises sont concernées, quels que soient leurs statuts juridiques (sociétés commerciales, associations, syndicats, etc.), leurs activités et leurs effectifs.

Michel CHAPUIS

équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé, et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;

- tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambients ;
- prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Il résulte de l'ensemble de ces dispositions que l'employeur est tenu de prendre et doit pouvoir justifier avoir pris toutes les mesures de prévention nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Cette obligation de sécurité impose à l'employeur de revoir, au vu des risques et des modes de contamination induits par le virus du Covid-19, l'organisation du travail, la gestion des flux, les conditions de travail et les mesures de protection des salariés. «L'appréciation du respect de cette obligation par l'employeur s'effectue nécessairement, en vertu notamment du dernier alinéa de l'article L. 4121-1, en tenant compte de l'état des connaissances scientifiques en la matière, lesquelles sont publiquement diffusées, notamment par le Haut conseil de la santé publique» (Conseil d'État, ordonnance du juge des référés, 19 octobre 2020, syndicat Alliance Plasturgie et Compagnie du Futur Plastalliance).

Biblio_{graphie}

- Bernard Gauriau et Michel Miné, *Droit du travail*, 4^e édition, 2020, Sirey-Dalloz.
- *Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19* (arrêté le 31 août 2020 et actualisé en dernier lieu le 29 octobre), à retrouver sur Travail-emploi.gouv.fr.
- Laurent Bibard, «Philosophie : pourquoi respecter le nouveau confinement est gage de notre liberté», Theconversation.com, 28 octobre 2020.

Pour accompagner les employeurs et les salariés dans la mise en œuvre des mesures de protection contre le Covid-19, le ministère du Travail a établi un protocole national (voir en bibliographie). Ce protocole relève du champ d'application des articles L. 4121-1 et suivants du Code du travail, dont il constitue une « déclinaison opérationnelle ». *« Le protocole [...] constitue un ensemble de recommandations pour la déclinaison matérielle de l'obligation de sécurité de l'employeur dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 en rappelant les obligations qui existent en vertu du Code du travail. [...] En l'état des connaissances scientifiques, le port du masque dans les espaces clos est justifié et constitue, en combinaison avec des mesures d'hygiène et de distanciation physique et une bonne aération/ventilation des locaux, la mesure pertinente pour assurer efficacement la sécurité des personnes »* (Conseil d'État 19 octobre 2020, préc.).

Au regard de ses obligations, en cas de non-respect, un employeur engage sa responsabilité :

- sur le plan pénal, pour violation des règles de sécurité du Code du travail, le cas échéant après mise en demeure de la Direccte sur rapport de l'inspecteur du travail, voire au regard du Code pénal, notamment pour mise en danger d'autrui, ou violation d'une obligation de prudence ;
- sur le plan civil, en matière de droit du travail pour les préjudices causés, ou de droit de la Sécurité sociale en cas de maladie professionnelle (décret n° 2020-1131 du 14 septembre 2020), pour faute inexcusable. L'employeur est responsable des salariés qui causent des préjudices à d'autres salariés : il doit intervenir pour faire cesser les atteintes à la santé de salarié et, le cas échéant, il doit prendre des mesures disciplinaires à l'encontre des salariés auteurs de préjudices (ne respectant pas les règles de santé et de sécurité, comme le port du masque).

L'OBLIGATION CONTRACTUELLE DE SÉCURITÉ DU SALARIÉ

« Il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail » (Code du travail,

art. L. 4122-1). Prendre soin de la santé des autres personnes et « aider autrui » à sauvegarder sa santé est une manifestation de « fraternité » (principe à valeur constitutionnelle, décision n° 2018-717/718 du 6 juillet 2018).

Cependant, face à la pandémie, des comportements de quelques salariés portent atteinte, directement ou indirectement, à la santé de personnes (collègues, salariés d'autres entreprises, clients, usagers...) : refus par le salarié de porter correctement le masque, refus d'appliquer la distance physique, voir venue sur les lieux de travail en sachant être « cas contact » ou pire « positif » au Covid-19.

Souvent ces (rares) salariés récalcitrants prétendent s'exonérer des règles sanitaires communes au nom de leur liberté individuelle, alors que les textes (protocole, décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020) « en imposant le port systématique du masque » ne portent pas « une atteinte excessive à la liberté personnelle » (Conseil d'État, 19 octobre 2020, préc.).

Ainsi, comme le fait valoir Laurent Bibard, professeur à l'Essec, « se comporter "librement" en situation objectivement grave sur le plan sanitaire, peut avoir comme conséquence la contamination générale de populations à risque. La revendication de liberté individuelle est dans certaines circonstances inséparable d'une négligence absurde du sens des responsabilités ». Ces salariés, en oubliant que « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789), ignorent « le bien commun ».

Au regard de ses obligations, en cas de non-respect des règles de santé et de sécurité, le salarié engage sa responsabilité :

- sur le plan disciplinaire (contrat de travail) : l'employeur, après avoir mis en œuvre les actions d'information, peut prendre des sanctions disciplinaires, allant, suivant les cas, de l'avertissement jusqu'au licenciement (depuis Soc. 28 février 2002) ;
- sur le plan pénal, dans les cas les plus graves, le salarié peut faire l'objet d'une poursuite pénale (devant le tribunal correctionnel), notamment pour « mise en danger d'autrui » (au regard des risques de contamination par le coronavirus) ;
- sur le plan civil, la responsabilité per-

sonnelle du salarié à l'égard de tiers (salariés de l'entreprise ou d'autres entreprises...) peut également être engagée quand il a commis des actes (ou des omisions) dégradant leur santé (depuis Soc. 21 juin 2006 ; compétence du conseil de prud'hommes, condamnation du salarié à verser des dommages-intérêts aux salariés concernés).

Pour rappel, le salarié est titulaire de droits :

- le droit à la gratuité des équipements de protection individuelle, en bon état, en nombre suffisant pour chaque salarié, adaptés et pertinents au regard des risques et des conditions de travail (masques, etc.) ;
- le droit à la formation à la sécurité ;
- le droit à l'expression directe et collective sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation du travail ;
- le droit de retrait (voir Options n° 656, avril 2020).

POUR RAPPEL, LES ATTRIBUTIONS ET MOYENS DES ÉLUS DU PERSONNEL ET DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Les élus du personnel, dans le cadre du comité social et économique (Cse), peuvent déclencher deux droits d'alerte sur le terrain de la santé :

- le droit d'alerte « droits des personnes » (Code du travail, art. L. 2312-59) ;
- le droit d'alerte pour « danger grave et imminent » (Code du travail, art. L. 2312-60).

L'organisation syndicale et/ou le comité social et économique peut saisir le juge des référés au tribunal judiciaire (ex-Tgi) pour faire ordonner la suspension des activités d'une entreprise en cas de non-respect des règles de santé et de sécurité au regard du risque de contamination par le Covid-19 (tribunal judiciaire de Paris, Réf. 9 avril 2020, La Poste; tribunal judiciaire de Lille, Réf. 24 avril 2020, Carrefour; tribunal judiciaire du Havre, Réf. 7 mai 2020, Sas Renault).

MONTPELLIER/PHOTOGRAPHIE

LES TRENTÉ ANNÉES GLORIEUSES DE L'ÉCOLE DE NEW YORK



Bruce Davidson. *Bande de Brooklyn (Cathy à côté du distributeur de cigarettes)*, 1959. Épreuve argentique, tirage postérieur 21,6 × 32,4 cm.

Le Pavillon populaire, bâti en 1891 par l'architecte Léopold Carlier à Montpellier, a été, tout au long du xx^e siècle, le lieu élu de luttes et de célébrations civiques, depuis les manifestations des vignerons en 1907 jusqu'à celles de 1968 et de 1971, sans omettre la liesse du Front populaire et la fin des deux guerres mondiales. Devenu un établissement culturel voué au huitième art, le Pavillon populaire a programmé en ce début de saison une exposition ambitieuse, « The New York School Show », qui réunit pas moins de 160 œuvres de 22 photographes, avec l'appui généreux de la Howard Greenberg Gallery. La période envisagée, qui va de 1935 à 1965, permet de mesurer toute la richesse de ce que l'on nomme la « street photography » américaine, axée le plus souvent sur la saisie instantanée de la vie et la découverte de nouveaux cadrages, rendus possibles grâce à l'invention du Leica par Oskar Barnack en 1929. Du piquet de grève au défilé de mode, c'est toute une société, du haut en bas de l'échelle, qui apparaît dans les œuvres infiniment diverses de Walker Evans, Ted Croner, Sid Grossman, Morris Angel, William Klein, bien connu en France, Diane Arbus et ses modèles hors normes, ou encore Bruce Davidson, Dave Heath ou David Vestal et William Gedney, tous méritant d'être connus et reconnus.

Stéphane HARCOURT

• C'ÉTAIT PRÉVU JUSQU'AU 10 JANVIER, AU PAVILLON POPULAIRE, ESPLANADE CHARLES-DE-GAULLE, MONTPELLIER (34). TÉL. : 04.67.66.13.46.

LIBRAIRIE/SOUTIEN CONTRE L'INTOLÉRANCE ET L'OBSCURANTISME

L'Académie populaire du théâtre et des arts du récit (Aptar), association culturelle présidée par Françoise Gomez (Theatrealamaison.com), réaffirme, dans un communiqué, « son soutien inconditionnel et militant à la librairie indépendante. Là où une librairie meurt, l'intolérance et l'obscurantisme courrent s'installer ».

Des sites web où passer commande de livres à des libraires indépendants :

- Librairiesindependantes.com
- Placedeslibraires.fr
- Lalibrairie.com
- Lecoupepapier.wordpress.com
- Librairietheatrale.com
- Parislibrairies.fr
- Librairievo.com

SORTIES FILMS

Ces films, théoriquement, sont sortis. Quand pourra-t-on les voir dans des salles de cinéma ?

Une vie secrète

JON GARAÑO, AITOR ARREGI, JOSE MARI GOENAGA (ESPAGNE)

En 1936, en pleine guerre civile, un conseiller municipal républicain d'un village andalou investi par les troupes de Franco doit se cacher dans sa maison, puis dans celle de son père. Cette vie de « taupe », ainsi qu'on nomme les emmurés vivants du franquisme, durera trente-trois ans ! Une œuvre grave, au rythme lancinant, qui fore très profond dans le passé tragique de l'histoire espagnole.

ADN

MAIWENN (FRANCE)

La réalisatrice tient le rôle de Neige qui, après la maladie et la mort de son grand-père, Emir, dont la sagesse et la douceur garantissaient l'unité familiale, se pose douloureusement la question de son identité. La mère (Fanny Ardant), terrible, et la tante s'opposent violemment. Le père ne se mêle de rien. Seul François (Louis Garrel), le compagnon de Neige, à l'humour affectueux, peut parfois la rassurer. Un film à forte teneur autobiographique affective, autour des séquelles de la guerre d'Algérie, du côté de ceux qui l'ont perdue.

OPTIONS N° 661 / NOVEMBRE 2020

PARIS/EXPOSITION DES PORTRAITS DE JUIFS DU MAROC DE 1934 À 1937



MAHJ © ADAGP, PARIS, 2020

Jean Besancenot, Erfoud, région du Tafilalet,
Rouhama et Sarah Abehassera en costumes de mariée.

Jean Besancenot (1902-1992), dessinateur et peintre, s'intéresse aux costumes régionaux. Lors d'un voyage d'études au Maroc, protectorat français depuis 1912, il photographie hommes et femmes des communautés arabes, berbères et juives dans leurs vêtements traditionnels. En 1937, il suit les cours de Marcel Mauss et collabore au musée de l'Homme à peine créé, auquel il offre 150 clichés documentés ainsi que des dessins. Ethnographe autodidacte et photographe scrupuleux, il a laissé, en plus de 1 800 images, un témoignage capital sur le monde disparu des communautés juives du sud du pays. Le Musée d'art et d'histoire du judaïsme s'honneure de présenter ces archives visuelles d'exception.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 2 MAI 2021, AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DU JUDAÏSME, HÔTEL DE SAINT-AIGNAN, 71, RUE DU TEMPLE, PARIS 3^e. WWW.MAHJ.ORG



TURAK THÉÂTRE
Sept sœurs de Turakie se retrouvent autour d'un vieux jouet.

GRENOBLE/THÉÂTRE AUTOUR D'UN BABY-FOOT

Depuis 1989, le Turak Théâtre invente, à partir de marionnettes et d'objets ingénieusement détournés de leur usage quotidien, des formes insolites, sarcastiques et grotesques, dûment lestées d'un humour monstrue. La dernière création de la compagnie, animée par Michel Laubu, s'intitule *Sept sœurs de Turakie*. Sept frangines, donc, disséminées autour du monde, se retrouvent autour du baby-foot de leur enfance... Écriture et mise en scène sont d'Emili Hufnagel et Michel Laubu.

• DU 27 AVRIL AU 6 MAI, À LA MAISON DE LA CULTURE MC2, 4, RUE PAUL-CLAUDEL, À GRENOBLE (38). WWW.MC2GRENOBLE.FR

PARIS/DANSE L'ARBRE DE CAROLYN

Avec *The TREE (Fragments of Poetics on Fire)*, la grande danseuse et chorégraphe américaine Carolyn Carlson met en scène les quatre éléments pour rendre un vif hommage à la planète, en souvenir de son enfance marquée par la beauté des paysages de l'ouest de son pays natal et des soleils de minuit en Finlande. Neuf danseurs, dans ce spectacle conçu sur plusieurs niveaux qui se découvrent successivement – à la manière, si l'on veut, d'un tableau dans un autre tableau – incarnent indifféremment l'eau, le feu, l'arbre ou le vent, au cours d'une œuvre en mouvement qui n'a d'autre but que de célébrer la fragile beauté de la nature.

• DU 5 AU 14 MAI, À CHAILLOT (THÉÂTRE NATIONAL DE LA DANSE), 1, PLACE DU TROCADÉRO, PARIS 16^e. WWW.THEATRE-CHAILLOT.FR

TOULOUSE/THÉÂTRE DU SYSTÈME PILEUX

Sous le titre *À poils*, Alice Laloy (écriture et mise en scène), avec pour interprètes Julien Joubert, Yann Nédélec et Dominique Renckel, va organiser, durant quarante minutes, dans une salle sans gradins ni coussins, une improbable rencontre entre les spectateurs et des *roadies*, ces techniciens qui accompagnent les groupes de rock en tournée. Cela devient vite prétexte à la fabrication in situ d'une « poilosphère » qui englobe le public dans un même vaste cocon. Il nous est dit que c'est à partir de l'expérience du vide que pourra apparaître ce cocon-abri poilu, sensuel, raffiné, « *sous lequel le poil devient, au beau milieu de nulle part, un chant décalé, une ode à la tendresse* ». Cfqd.

• DU 6 AU 9 AVRIL AU THÉÂTRE DE LA CITÉ, 1, RUE PIERRE-BAUDIS, À TOULOUSE (31). [HTTPS://THEATRE-CITE.COM](https://THEATRE-CITE.COM)

PARIS/EXPOSITION

LES RÉBUS FANTASTIQUES DE GIORGIO DE CHIRICO

AU MUSÉE DE L'ORANGERIE, IL ÉTAIT PRÉVU QUE SES TABLEAUX « MÉTAPHYSIQUES » SOIENT MONTRÉS JUSQU'AU 14 DÉCEMBRE. LES NOUVELLES MESURES SANITAIRES ONT HÉLAS MODIFIÉ LES PLANS.


ART INSTITUTE OF CHICAGO, DIST. RMN-GRAND PALAIS/IMAGE THE ART INSTITUTE OF CHICAGO © ADAGP, PARIS, 2020

La conquête du philosophe,
1913-14, Huile sur toile,
25,1 × 99,1 cm.

Le cerveau de l'enfant,
1914, Huile sur toile, 80 × 65 cm.

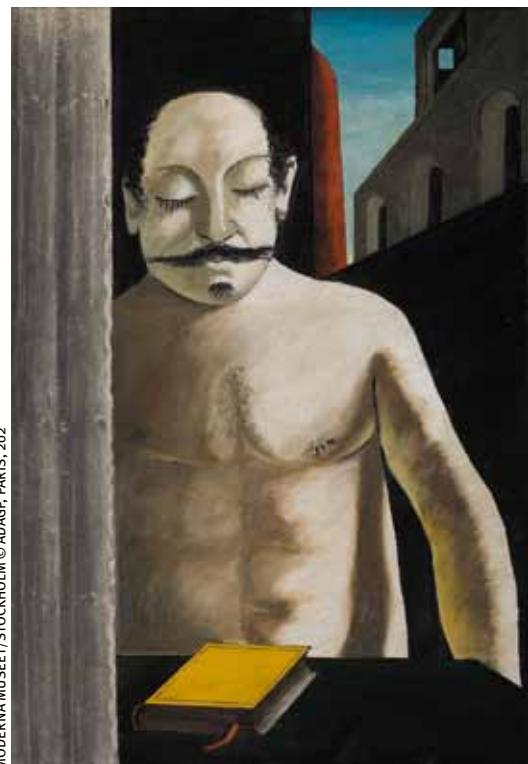
« Giorgio de Chirico, la peinture métaphysique ». On peut dater de 1911 à 1925 cette période dans la vie du peintre, citoyen italien issu d'une vieille famille de Constantinople, né à Volo en Thessalie. Il étudie en Grèce et, de 1906 à 1908, à Munich, où il est fortement influencé par Arnold Böcklin (1827-1901), tenant d'un romantisme allégorique tardif et par Max Klinger (1857-1920), peintre, graveur et sculpteur allemand, auteur notable d'un buste de Nietzsche, penseur iconoclaste dont Chirico est un lecteur assidu. L'effondrement final de Nietzsche advint d'ailleurs à Turin, ville un temps élue par Chirico à cause de ses arcades et de ses places propices à d'ombreux mystères. Au nombre des éveilleurs de l'artiste, on compte aussi le philosophe idéaliste Schopenhauer, auteur d'un essai célèbre, *Le Monde comme volonté et comme représentation*. Rimbaud, enfin, complète l'effectif des maîtres à penser.

Visions de villes vides aux perspectives illimitées

Cécile Girardeau, conservatrice à l'Orangerie, et l'historien d'art Paolo Baldacci ont conçu l'exposition à partir des séjours de Chirico à Paris, avant celui effectué à Ferrare à compter de 1915, lorsque, mobilisé dans l'armée italienne, il fréquentera Carlo Carrà et Giorgio Morandi, lesquels seront dûment frappés par ses œuvres métaphysiques, qui feront école.

Au printemps 2009, sous le titre « La fabrique des rêves », le Musée d'art moderne de la Ville de Paris présentait 170 peintures, des sculptures et des œuvres graphiques de Giorgio de Chirico (1888-1978). Nous en avions rendu compte dans *Options*. Ces temps-ci, c'est au musée de l'Orangerie, sous l'égide du musée d'Orsay, l'exposition

• NOUS AVONS VISITÉ L'EXPOSITION, INITIALEMENT PRÉVUE JUSQU'AU 14 DÉCEMBRE, LORS DU DÉCONFINEMENT. PAR LA FORCE DES CHOSES, CET ARTICLE N'A DONC QUE LA VALEUR D'UNE TRACE SUR UNE MANIFESTATION DÉSORMAIS INVISIBLE.


MODERNA MUSEET/STOCKHOLM © ADAGP, PARIS, 2020

C'est par le critique et poète Guillaume Apollinaire (1880-1918), découvreur impénitent, que le qualificatif de « métaphysique » fut appliqué d'emblée à la peinture de Chirico, lors de la première installation de ce dernier à Paris, entre 1912 et 1915. Apollinaire lui fait connaître son ami le galeriste Paul Guillaume, qui représentera le peintre jusque dans les années 1930. Apollinaire avait repéré Chirico lorsque ce dernier avait montré de ses tableaux au Salon d'automne et aux Indépendants. Il l'avait invité, lui et son frère, Alberto Savinio (1891-1952), écri-



*L'incertitude
du poète*
1913,
Huile sur toile,
106 × 94 cm.

vain, peintre, compositeur d'avant-garde, aux Soirées de Paris, du nom de la revue littéraire et artistique qu'il avait fondée en février 1912 avec André Billy, René Dalize, André Salmon et André Tudesq. La revue cessa de paraître en août 1914. Apollinaire avait alors écrit ceci : « *L'étrangeté des énigmes plastiques que nous propose M. de Chirico échappe encore au plus grand nombre. C'est au ressort le plus moderne, la surprise, que ce peintre a recours pour dépeindre le caractère fatal des choses modernes* ».

La visite s'ouvre sur un tableau significatif de la manière initiale de Chirico, *Centaure mourant* (1909), manifestement inspiré du romantisme allemand fin de siècle de Klinger et Böcklin. La créature mythologique gît sur le dos, les traits révulsés, ventre ouvert, pattes en l'air, au milieu d'un défilé rocheux. On en vient vite à

Apollinaire lui fait connaître son ami le galeriste Paul Guillaume, qui représentera le peintre jusqu'à dans les années 1930.

la peinture métaphysique, si reconnaissable, au charme entêtant d'énigmes insaisissables lestées de leitmots : places désertes aux ombres portées surprenantes (*Les Plaisirs du poète*, 1912), paysages urbains marqués au sceau d'une étrangeté souveraine (*La Tour rose*, 1913), etc. En 1911, Chirico écrit ceci : « *Sur la terre, il y a bien plus d'énigmes* ...

dans l'ombre d'un homme qui marche au soleil que dans toutes les religions passées, présentes et futures ».

Un peu plus loin, après ces visions de villes vides aux perspectives illimitées, embuées de mélancolie, ce peut être, comme dans *L'Incertitude du poète* (1913) le recoin d'une cité où se dresse, au premier plan, une blanche statue de femme (une déesse ?) amputée des bras et des jambes, voisinant avec un régime de bananes, tandis qu'à l'horizon s'élève la fumée d'une locomotive. Motif récurrent, qu'on rattache au métier du père, ingénieur ferroviaire. Dans *La Conquête du philosophe* (1914), tableau peint après que l'artiste, de son propre aveu, a rêvé d'archaïsches, deux de ces légumes, pétrifiés, semblant en bronze, figurent en relief au premier plan. À gauche, un fût de canon surmonté de deux boulets, clair symbole ...

... phallique et, plus haut, une horloge, pendue qu'à l'arrière-plan circule, au pied d'une colonne gigantesque, un train crachant son panache de fumée... Le train en fond de scène et les artichauts, cette fois en gros plan, sont déjà dans une œuvre de 1911, *Mélancolie d'un après-midi*.

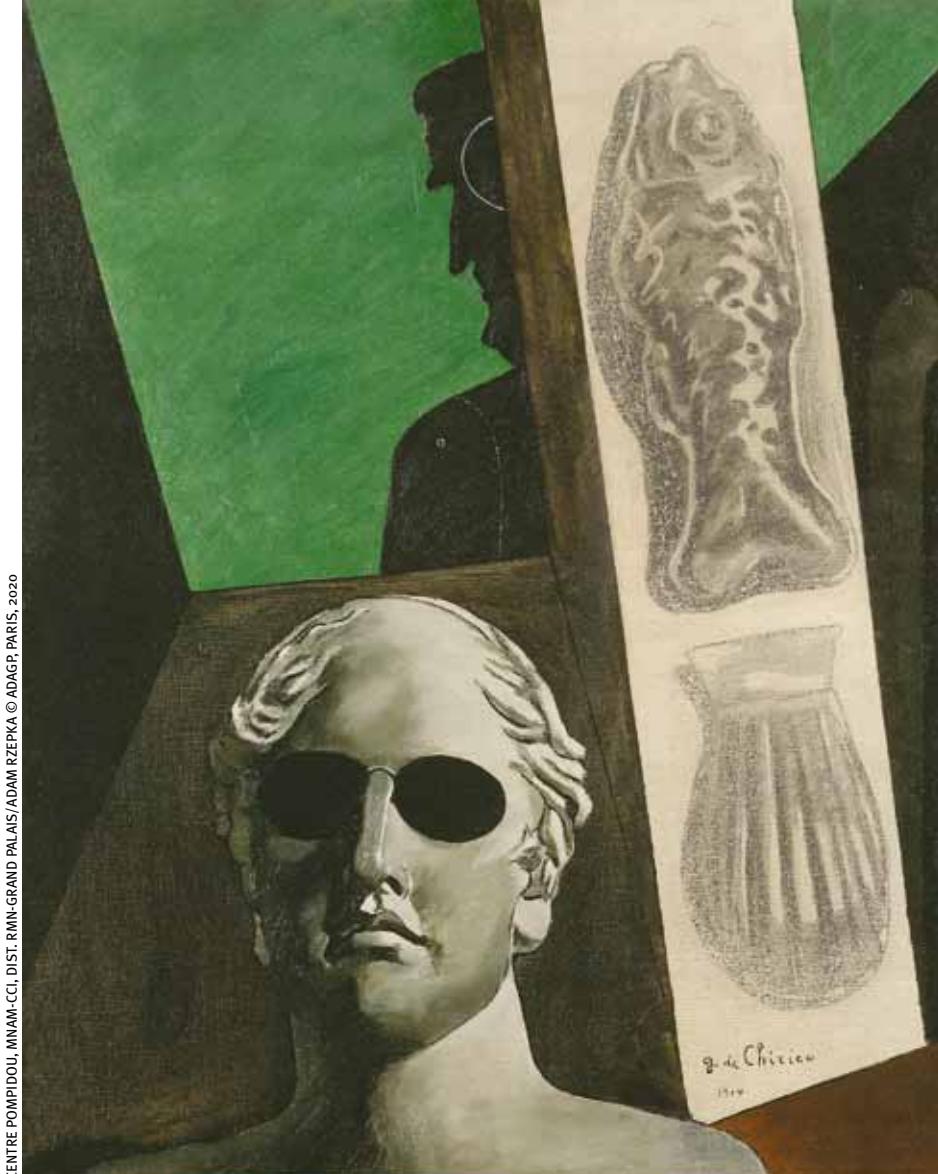
Une autre veine est à voir dans des représentations de mannequins constitués de pièces articulées. Ils peuvent être sans tête (acéphales). Quand ils en ont une, elle se trouve de forme ovoïde sans traits apparents. C'est flagrant avec *Le Troubadour* (1917). Proprement fascinant est *Le Revenant* (1917) où une figure, vraisemblablement paternelle, les yeux clos, bras croisés, dûment statufiée, côtoie un mannequin assis, sans cou.

On saisit parfaitement comment les surréalistes, chantres de l'onirisme à tout prix, férus d'associations d'idées, lecteurs assidus de Freud, ont pu s'avouer envoûtés par «*l'inquiétante étrangeté*» distillée par l'art de Chirico. Des œuvres comme *Chant d'amour* (1914), où la tête statufiée d'un homme antique est mise à égalité avec un gant rouge en caoutchouc, ne pouvait que prouver le bien-fondé de leur désir sans frein de profondes visions neuves.

Et que dire du célèbre *Portrait de Guillaume Apollinaire* (1914) où, de face, un visage idéalisé doté lunettes noires a derrière lui l'ombre supposée du poète, de profil, marqué à la tempe gauche d'un net demi-cercle rouge tel une cible, ce qui anticipe fantastiquement la blessure du poète, frappé deux ans plus tard par un éclat d'obus. Ce seul tableau aurait suffi à ranger Chirico dans la catégorie des «voyants» chers à André Breton et les siens. Une admirable photographie de Man Ray, datée de 1925, intitulée *André Breton devant L'Énigme d'une journée, de Giorgio Chirico*, rend superbement compte de cet engouement. Et l'on sait que jusqu'à son acquisition en 1964 par le Musée de Stockholm, *Le Cerveau de l'enfant* (également intitulé *Le Revenant*) était accroché au-dessus du lit d'André Breton. Cette image de père sévère à longue moustache et barbiche, torse nu, paupières baissées devant un livre fermé, dicta à Aragon – qui détestait son géniteur caché – le titre de l'œuvre.

Le pouvoir d'étonnement au sens fort

Chirico, à cette époque, apparaît donc comme un chef de file, si son mauvais caractère et son orgueil ombrageux ne le séparaient pas rapidement des gens. Dès 1919, ne déclare-t-il pas : « Personne n'a tenté avant moi ce que j'ai tenté en art.



Portrait (prémonitoire) de Guillaume Apollinaire, 1914, 81,5 × 65 cm.

«Il y a bien plus d'énigmes dans l'ombre d'un homme qui marche au soleil que dans toutes les religions passées, présentes ou futures»

Mon œuvre marque une étape formidable dans l'évolution et le complexe engrenage de la création artistique? Un temps il sera un modèle. On retrouve, par exemple, des signes «métaphysiques» jusque dans *La Mémoire*, de René Magritte (1948) avec la tête blanche d'une statue féminine aux yeux clos saignant du côté droit. Idem chez Max Ernst et Paul Delvaux, entre autres.

À Ferrare, où il est cantonné avec son frère durant le conflit, Chirico incorpore dans ses tableaux de nouveaux objets : cadres, équerres, biscuits, livres clos debout qu'on peut voir comme des cercueils, car il séjourne alors dans un hôpital militaire, tandis que des mannequins orthopédiques pourraient bien suggérer des

combattants souffrant de troubles neuro-psychiatriques, tels qu'il put en côtoyer. Les œuvres «métaphysiques» de Giorgio de Chirico semblent, encore de nos jours, des rébus à déchiffrer, quand bien même des dizaines d'analyses subtiles leur ont été appliquées. N'est-ce pas ce qui fait, encore aujourd'hui, leur pouvoir d'étonnement, au sens fort?

On sait que plus tard, dès que Chirico se mit à singer ses tableaux métaphysiques du début comme autant de duplicitas hors de saison, tout en revenant à la source académique d'un classicisme revisité à la sauce kitsch, les surréalistes brûleront allègrement l'artiste qu'ils avaient adoré. Philippe Soupault résumera l'affaire en ces termes : «*Chirico était flatté de notre accueil ; il acceptait avec joie, semble-t-il, de partager certaines de nos réunions. Mais quelques années plus tard, il a refusé d'être traité de surréaliste et insultait les poètes français. Il est vrai que le connaissant mieux nous l'avons trouvé antipathique. L'avenir nous a donné raison.*» Raymond Queneau, pour sa part, écrira que Chirico a eu deux manières, «*la première et la mauvaise*».

Jean-Pierre LÉONARDINI

platines

Ulysse LONG-HUN-NAM

LUDWIG VAN BEETHOVEN

L'union de la pique et du marteau

Concerts, festivals, conférences, anthologies... Rien ne devait être trop beau pour fêter le 250^e anniversaire de la naissance du maître de Bonn. Mais la pandémie passant par là, il ne restera au final que quelques jolis moments. Par exemple, cette intégrale de l'œuvre pour piano et violoncelle par Alexander Lonquich et Nicolas Altstaedt. Moins connues que les trios pour piano ou les quatuors à cordes, les cinq sonates respectent un équilibre parfait entre les deux instruments. Dans une discographie déjà riche des duos Rostropovitch-Richter, Fournier-Kempff ou Wispelwey-Lazic, la lecture de Lonquich et Altstaedt ravit d'entrée par le timbre des instruments d'époque (le violoncelle, un Guadagnini de 1749, est une merveille). L'entente des deux musiciens fait le reste : étourdissante dans l'*allegro* de la première sonate, élégante en diable dans l'*allegro molto* de la deuxième, éloquente dans les variations sur un thème de *La Flûte enchantée*.

• NICOLAS ALSTAEDT (VLC), ALEXANDER LONQUICH (P), BEETHOVEN. COMPLETE WORKS FOR PIANO AND VIOLONCELLO, 2 CD ALPHA CLASSICS, 23 EUROS.

ALEXANDRE RABINOVITCH-BARAKOVSKY

Inénarrable

Ce n'est pas faire offense à Alexandre Rabinovitch-Barakovsky que de dire qu'il est plus facile de l'écouter que de le lire. Qui veut comprendre les bases de son nouveau paradigme musical, la « terza pratica », doit s'armer de patience et au minimum d'un abrégé de la pensée de René Guénon. Imprégné de cultures traditionnelles (tibétaine, soufie, shamanique des Andes...), Rabinovitch conçoit son art comme un cheminement jusqu'aux rives d'une « *rationnalité mystique qui revalorisera l'orientation spirituelle de la musique et de son pouvoir cognitif, holistique et thérapeutique* ». Tentant de concilier les contraires : le grave et l'aigu; la matière et l'esprit; la raison et l'imaginaire. Voilà pour le résumé – succinct – de sa philosophie. D'autant qu'au risque d'étonner, la musique du compositeur, né il y a 75 ans à Bakou, est beaucoup plus intelligible. Évoluant dans un univers tonal que les amateurs de John Williams et Philip Glass ne renieront pas, Alexandre R.-B. écrit comme s'il voulait rendre visible l'insoudable, à grand renfort de rythmiques affirmées (*Musique populaire*), de séquences chromatiques entêtantes (*La Belle Musique*), de sinuosités progressant jusqu'à leur apogée (*Six États intermédiaires*), le tout prenant souvent l'allure de guirlandes sonores, d'une exubérance parfois dionysiaque. Le coffret édité par Cascavelle a aussi le bon goût de rappeler quel pianiste est Rabinovitch-Barakovsky. Une manière très personnelle d'habiter un ricercare de Giovanni Gabrieli, une sonate de Carl-Philipp Emanuel Bach ou un prélude de Galina Oustvolskaïa, avec cette même impression de facétie, de liberté, de goût du paradoxe.

• MARTHA ARGERICH (P), BELGRADE PHILHARMONIC ORCHESTRA, HIBIKI CHAMBER ORCHESTRA... ALEXANDRE RABINOVITCH-BARAKOVSKY. ANTHOLOGY OF ARCHAIC RITUALS, 5 CD CASCABELLE, 31 EUROS.

bouteilles

Tables de fête

À quoi ressembleront nos repas de fin d'année ? Serons-nous nombreux autour d'un gigot de sept heures ou d'un chapon rôti, confinés en petit comité devant une selle d'agneau, voire en tête-à-tête avec un pigeon ? Questions sans réponse à ce jour, ce qui n'empêche pas de réfléchir dès maintenant au choix du vin et de passer vos commandes si le niveau de votre cave laisse à désirer – « si les mouettes ont pied », comme on dit en Bretagne devant un verre vide ! À noter qu'en ce moment, de nombreux domaines prennent à leur charge les frais d'expédition. Face aux différents cas de figure j'opterai pour un haut-médoc, d'une année récente avec une viande rôtie, un millésime plus évolué sur une cuisine compotée. Voici selon moi quelques belles adresses redécouvertes cet été, les meilleures affaires que l'amateur averti puisse s'offrir dans cette appellation grâce à des seigneurs vigneron, de beaux bourgeois pratiquant encore des tarifs « à l'ancienne ».

Pauillac : rien en dessous de 50 euros et encore, sauf dans une petite coopérative, la Rose-Pauillac. Elle résiste courageusement à la convoitise de ses prestigieux voisins et propose des vins délicieux de grande garde dans plusieurs millésimes : un 2013 parfait aujourd'hui à 17,50 euros, un 2015 à 24 euros, un 2009 en magnum à 55 euros... une affaire ! Margaux : Château La Galiane, une vieille maison d'excellente réputation. La propriétaire, Mme Renon, vient de vendre son domaine mais a conservé son stock : un 2014 à point à 19,50 euros, un 2010 en magnum à 48 euros.

Haut-médoc : Château Tour du Haut-Moulin. Lionel Poitou, cinquième génération à la tête de l'exploitation, propose une des plus belles collections de vieux millésimes à moins de 20 euros : un 2015 à 15 euros, un 2009 en magnum à 32 euros !

Moulis : Château Biston-Brillette propose à sa carte un 2016 à 16,50 euros très racé avec de la rondeur, des tanins soyeux et de la fraîcheur, un charme fou !

Georges SULIAC

- LA ROSE-PAUILLAC, WWW.LAROSEPAUILLAC.COM
- CHÂTEAU LA GALIANE, HTTPS://SCREA-RENE-RENON.COM
- CHÂTEAU TOUR DU HAUT-MOULIN, HTTPS://TOURDUHAUTMOULIN.COM
- CHÂTEAU BISTON-BRILLETTA, HTTPS://CHATEAUBISTONBRILLETTA.FR

DJIHAD

Terreur et tactique

D'ALGER À RAQQA,
SUR TROIS
DÉCENNIES,
LA TRILOGIE
TEDJ BENLAZAR,
DE FRÉDÉRIC
PAULIN, MÊLE
ÉTROITEMENT
LES RECETTES
DU POLAR
À L'ENQUÊTE
POLITIQUE.



Pour la première fois en soixante-douze ans d'existence, le Grand prix de littérature policière, catégorie romans francophones, vient d'être attribué non pas à un seul titre, mais trois du même auteur, dont la publication s'est étalée entre 2018 et 2020. On comprend la décision du jury. Le récent et dernier opus, *La Fabrique de la terreur*, boucle en apothéose la trilogie Tedj Benlazar (du nom du personnage pivot) et relie tous les fils des trois tomes, tant au niveau des intrigues que de la psychologie des protagonistes, pour former un flux narratif unique et cohérent.

Que de chemin parcouru pour Frédéric Paulin, ex-professeur d'histoire, depuis les romans de gare de ses débuts, signés sous divers pseudonymes ! C'est après les attentats parisiens de novembre 2015 que lui vient l'idée de ce triptyque sur l'essor tentaculaire du djihadisme. Il le développe dans une urgence fiévreuse, en écho à la sidération qui s'est alors emparée de tous, pour essayer de comprendre, par les moyens de la fiction, «comment des hommes grandis en France, en arrivent à tirer sur des gens attablés à la terrasse d'un café». Au final, une fresque addictive de plus de 1 000 pages, d'une impétuosité imparable, déployée en trois actes.

Le premier (*La guerre est une ruse*) a pour toile de fond l'Algérie des années 1990. La terreur et la violence ont pris le contrôle d'un pays où la chasse aux islamistes est décrétée. Tedj Benlazar, officier de la Dgse en poste à Alger, découvre que les liens entre les forces en présence ne sont pas aussi clairs qu'il y paraît. Jeux de pouvoirs et manipulations haut de gamme vont le happer. Tandis que le conflit s'exporte en territoire français, avec les attentats du Rer Saint-Michel à Paris...

Le deuxième (*Prémices de la chute*) retrace l'émergence d'Al-Qaïda. Dans le nord de la France, en 1996, sévit le Gang de Roubaix. Pour la commandante de la Dst Laureline Fell et le journaliste Reif Arno, ces braquages de supermarchés à l'arme lourde ne peuvent se réduire au simple agissement de jeunes de quartiers désœuvrés. Avec la complicité de Tedj, en disgrâce avec sa hiérarchie et placardisé à Sarajevo, ils remontent la filière terroriste niée par l'État. Périple effrayant qui nous conduit au cœur des brigades islamiques combattant en ex-Yougoslavie et en Afghanistan, à Tibhirine, Paris et New York. Avec, en point d'orgue, le 11 septembre 2001...

Le troisième tome scrute Daech. Dix années ont passé. Retraité malgré lui, Tedj est hanté par ses cauchemars. Laureline, en poste à la Dcri de Toulouse, s'intéresse au plus haut point à un nommé Mohamed Merah. Reif, reconvertis prof, se confronte à la radicalisation de certains de ses élèves. L'impulsive reporter Vanessa Benlazar, en digne héritière de la hargne paternelle, part couvrir les printemps arabes. Tunis, la Libye, la Turquie, Bruxelles défilent frénétiquement. Jusqu'au Paris ensanglanté de 2015...

Ce tumulte qui mêle suavement roman noir et espionnage ne raconte rien de moins que le terrorisme est l'héritage de la colonisation, que sa mondialisation va de pair avec celle de l'économie, qu'il prospère monstrueusement en même temps que la misère. L'un des atouts de sa narration est de ne jamais nier la complexité de notre monde. L'autre d'y parvenir sans sacrifier les multiples trames ni la densité des personnages, force restant à la loi romanesque, impériale, de l'auteur. Lequel, jamais didactique, questionne l'histoire sans parti pris ni jugement, s'appuyant sur les trajectoires fictives et humanistes, auxquelles on s'attache, de Tedj, Laureline, Reif et Vanessa (enfant et ado dans les deux premiers tomes).

Nous savons tous où nous étions et ce que nous faisions les 11 septembre 2001 et 13 novembre 2015. Frédéric Paulin, toute pudeur retenue, l'a compris en ne décrivant pas la barbarie. Sa tension narrative est ailleurs, bien plus insidieuse. Pas forcément d'un abord aisés (mais un glossaire des sigles aide grandement), cette trilogie ambitieuse et éprouvante réussit son pari d'éclairer le présent à la lumière de notre proche passé et du spectre de nos émotions. C'est intelligent, sobre, passionné et passionnant. Et accorde à la mémoire son rôle primordial de témoin. Même si, comme le souligne l'actualité, le mot fin est d'une encre déliblée... ▶

Serge BRETON

BIBLIOGRAPHIE

LA TRILOGIE TEDJ BENLAZAR, DE FRÉDÉRIC PAULIN, EST PARUE CHEZ AGULLO.

- LA GUERRE EST UNE RUSE, 2018, 368 PAGES, 22 EUROS.
- PRÉMICES DE LA CHUTE, 2019, 312 PAGES, 21 EUROS.
- LA FABRIQUE DE LA TERREUR, 2020, 344 PAGES, 22 EUROS.

Trajectoires et blessures

LE CANTAL
DE MARIE-HÉLÈNE
LAFON, LE LOT DE
SERGE JONCOUR,
LA MOSELLE
DE LAURENT
PETITMANGIN,
LES BANLIEUES
DE MAGYD CHERFI:
QUATRE ROMANS
AU CHEVET
DES FRACTURES
FRANÇAISES.



Durant le rude hiver 1919, à l'internat d'Au-rillac, le jeune Paul «*a décrété qu'il se laverait entièrement, dût-il pour ce faire user de glace à peine fondue*». Cela le conduira à l'infirmier... et à l'infirmière. Elle lui conseille de se recoucher, indiquant qu'«*on est toujours bancal sur trois jambes*». Le jeune homme part à Paris terminer ses études de droit; elle le suit. Elle confie le fruit de cette passion – un nouveau-né – à sa sœur et à son beau-frère, Hélène et Léon, près de Figeac: «*C'est un accident mais ça vous fera un fils et un frère pour mes nièces*.» Le voici donc, ce fils d'un géniteur inconnu, celui qui va «*flairer les traces du père*», dans le dernier roman de Marie-Hélène Lafon, *Histoire du fils*. De 1908 à 2008, quatre générations se succèdent, abîmées et décimées par les guerres. Les gens qui traversent le roman sont empreints des odeurs, des couleurs, des saisons de son Cantal. Ce roman narre, avec acuité et talent les métamorphoses de la France, ses crispations, mais aussi l'attachement profond à la langue des terroirs engrainés. Peut-être que le sujet de ce roman est la disparition d'une parcelle de notre territoire intérieur...

Une vallée du Lot héberge la ferme de la famille Fabrier et le jeune Alexandre va reprendre l'exploitation. Mais la nature a ses caprices qui bordent le récit, de la canicule de l'été 1976 à la tempête Lothar de 1999. Et comme si cela ne suffisait pas, la «nature humaine» s'en mêle: l'arrivée du téléphone, la télévision, les luttes du Larzac, l'élection de Mitterrand, la catastrophe de Tchernobyl, les projets d'autoroute, le bug de l'an 2000. Et l'amour, sous les traits et la peau de Constanze, étudiante est-allemande dont les copains ont quelques actions antinucléaires en vue. Ruralité contre modernité, tel semble être au cœur du roman. Mais *Nature humaine* de Serge Joncour est surtout le récit d'une France qui doute, qui questionne l'avenir des mouvements du monde: un roman tempétueux.

Entre Metz et Thionville, un père et ses deux enfants vivent modestement dans le souvenir de «la moman» morte d'un cancer «*après trois ans d'hôpital, de chimio, trois ans de rayons*». Le père élève Fus et Gilou, lui l'ouvrier syndiqué, militant PS avec en sa besace des valeurs aussi solides que les caténaires SNCF qu'il entretient. Gilou, le plus jeune des fils, travaille bien à l'école, direction Sciences po. Fus (pour *fussball*) est passionné de foot, robuste défenseur qui fait l'orgueil du père et la fierté de l'équipe.

Mais un jour, il revient avec un bandana paré d'une croix celtique. Le père se sent trahi: «*Mon fils avait fricoté avec des fachos. Et d'après ce que j'en avais compris, il y prenait plaisir*.» Le roman de Laurent Petitmangin, *Ce qu'il faut de la nuit*, décrit dans une langue pudique et vive à quel point la désindustrialisation et le néolibéralisme ont façonné les populations, ont pénétré les familles, se sont insinués dans la peau de chacun.

Magyd Cherfi, le chanteur de Zebda, livre, quatre ans après *Ma part de Gaulois*, un nouvel opus, *La Part du Sarrasin*. Le récit débute aux «Francs-Voisins», devant une salle de concert, ou plutôt «une minuscule salle en sous-sol qui servait pour le soutien scolaire, les cours d'économie familiale et d'alphabétisation pour les primo-arrivants, mais aussi de salle de danse et de sports pour haltérophiles en rupture de citoyenneté». Le Madge est le leader d'un groupe de rock et il l'a voulu, ce concert en cité. Pendant que Polo, Riton, Bébert et Ludo, ses musiciens, déchargent l'estafette, il aborde trois «reubeus» affublés d'«*insupportables survêtements larges dont on venait d'arracher l'étiquette*». Le Madge tente de les convaincre d'assister au concert: Où ça? Là? «*Mais on y va pas, là-bas, cousin, y a des poucaves (mouchards), y parlent avec les chtars (flics)*.» Du rock? «*Mais on est pas des gouères (français)*.» C'est gratuit? «*Gratuit pour les Arabes? Y a que de la racaille ici, tout est gratuit pour nous, tu le sais pas?*», «*Mais tu veux pas du shit?*», «*Moi, si t'as cent balles, je viens*». «*Il est à vous, ce camion?*» À la fin du concert, où aucun môme de la cité n'a montré le bout de son nez, le Madge se précipite: «*Ouf, ils avaient juste crevé les roues*.» Dans la France des années 1980, avec l'élection de Mitterrand, la montée du Fn, la Marche des beurs, Le Madge fait chanter les mots, en quête d'une identité entre made in France et «*made de l'autre côté de la Méditerranée*», dans un temps où le métissage «*est la pire des qualités*».

Jean-Marie OZANNE

BIBLIOGRAPHIE

- MAGYD CHERFI, *LA PART DU SARRASIN*, ACTES SUD, 2020, 427 PAGES, 22 EUROS.
- LAURENT PETITMANGIN, *CE QU'IL FAUT DE NUIT*, LA MANUFACTURE DES LIVRES, 2020, 187 PAGES, 16,90 EUROS
- SERGE JONCOUR, *NATURE HUMAINE*, FLAMMARION, 2020, 400 PAGES, 21 EUROS.
- MARIE-HÉLÈNE LAFON, *HISTOIRE DU FILS*, BUCHET-CHASTEL, 2020, 170 PAGES, 15 EUROS.

SPECTACLE VIVANT

Tamèrantong, confinée mais pas déconfite

LA COMPAGNIE ET SES ENFANTS DES QUARTIERS POPULAIRES DE PARIS ET DE LA SEINE-SAINT-DENIS ONT MOINS DE RAISONS QUE JAMAIS DE TIRER LEUR RÉVÉRENCE. À L'HEURE DU CONFINEMENT, HISTOIRE ET PROJETS D'UNE TROUPE QUI PLACE L'ACTUALITÉ, LE CONTE ET L'ÉMANCIPATION AU CŒUR DE SES CRÉATIONS.

À l'Embarcadère, salle de spectacle d'Aubervilliers, les 24 gamins du quartier de Belleville, Paris 20^e, étaient attendus, fin octobre, à la Cartoucherie de Vincennes, le mois suivant au festival Villes des musiques du monde en Seine-Saint-Denis. Dans tous ces lieux, avec Tamèrantong, leur compagnie, ils devaient se produire pour jouer *Du Rififi dans la galaxie*. Un conte sur le monde tel qu'il pourrait être en 20020, où corsaires centauriens, forces rebelles intergalactiques et troupes impériales sillonnent l'univers en quête d'une pierre prodigieuse capable d'assurer une domination sans limite. Course au pouvoir, extinction programmée des minorités, surexploitation des richesses naturelles mais aussi désir d'émancipation et résistance à la tyrannie : le spectacle futuriste qu'ils s'apprêtaient à donner allait être joué à guichets fermés. Et puis patatras. Ils ont été rattrapés par une autre histoire. Trop réelle, celle-là : celle d'un virus capable de contraindre une planète entière au confinement.

Au printemps déjà, les enfants avaient dû suspendre leurs représentations. Rebelote

cet automne. Le 28 octobre quand même, lors de la dernière répétition qu'ils ont faite dans leur école primaire parisienne de la rue de Tourtille, ils ont invité leurs petits camarades du centre d'animation à voyager avec eux vers un autre monde. Tamèrantong et tous ses «tongs», petits comédiens de Belleville, des cités de Mantes-la-Jolie et de la Plaine-Saint-Denis, ou professionnels du spectacle vivant, du rock alternatif, des arts martiaux, des arts décoratifs ou de la capoeira qui les accompagnent seront eux aussi confinés ces prochaines semaines. Mais, c'est sûr, ils ne lâcheront pas, assure Christine Pellicane, comédienne et fondatrice de la compagnie. La troupe, soutenue par un réseau d'enseignants et d'éducateurs sociaux autant que par des acteurs et professionnels de renom du spectacle vivant, en a vu d'autres : les émeutes de banlieue de 2005, les attentats de 2015, le confinement, les violences policières. Jamais aucun de ses ateliers n'en a souffert. «*En 2022, nous fêterons nos 30 ans*», explique Gabriel Gau, son directeur pédagogique. «*Notre histoire nous rend forts. Et l'ancre artistique*

dans le réel nous évite de tomber dans la déprime», garantit-il.

Depuis ses débuts, la compagnie inscrit ses créations dans le politique et l'actualité du monde. Constituée en 1992, au lendemain des émeutes de Mantes-la-Jolie, elle entame son aventure artistique avec *Ali Baba et les chebs du rai*, conte des mille et une nuits parlant de la liberté d'expression en Algérie.

Sur les routes de Slovaquie

La pièce est travaillée et jouée pendant les vacances scolaires par les enfants de la cité du Val-Fourré qui ne sont pas rentrés au pays pour l'été. Il y est question de musique et de guerre civile, de répression et de liberté d'expression de l'autre côté de la Méditerranée. L'expérience est difficile mais elle va fonder la pratique artistique de la troupe. Ses productions suivantes suivront toutes le même chemin, réactualisant chaque fois des légendes traditionnelles pour les plonger dans «*le grand bazar de l'actualité planétaire*».

Zorro el zapato, relecture contemporaine du mythe de Zorro sur fond de lutte zapatiste, à la fin des années 1990, est



une des pièces les plus connues – elle fut interprétée par les enfants de la Zep de Belleville, en espagnol, à l'invitation du sous-commandant Marcos en 2003 à Mexico. Mais il y a eu aussi *Les Bons, les Brutes et les Truands*, western spaghetti écrit et joué dans la foulée des émeutes de banlieue des 2005. Et *La Tsigane de lord Stanley*, un «*conte insurgé de la route et du voyage*» sur l'autre, les Roms et le vivre-ensemble, travaillé et inspiré comme toujours par le vécu des enfants, cette fois, de la Plaine-Saint-Denis. Forgé par leur ressenti face à un monde acceptant misère et exclusion, permettant que «*des mamans se fassent cracher dessus parce qu'elles cherchent tout simplement dans des poubelles à manger pour leurs enfants*», rapporte Christine Pellicane.

Après plusieurs mois de travail, cette pièce interprétée en français et en slovaque grâce à l'engagement de deux enseignants de l'Institut national des langues et civilisations orientales sera jouée en Slovaquie pendant dix jours, à l'invitation de Kesaj Tchavé, un groupe de musique travaillant avec des enfants roms, raconte, encore épatisé, Gabriel Gau...

La troupe a un principe fondateur : rendre visible la jeunesse que la société ne veut pas voir. Pour cela, elle ne transige ni sur la discipline artistique, ni la rigueur au travail... Ni sur la nécessité d'entendre ce que les enfants ont à dire, leurs envies d'imaginer et de construire des récits émancipateurs.

Et si le confinement n'avait pas imposé à la compagnie de suspendre ses «conseils des tongs», ces moments réguliers où petits et grands se retrouvent, échangent sur la vie comme elle va, sur leurs joies, sur leurs peines, mais aussi travaillent sur les productions à venir; si la crise sanitaire n'avait pas entravé leur possibilité de se retrouver, les professionnels de la troupe et ses petits comédiens auraient sans doute avancé sur le projet *Trouillopolice*, un conte sur un monde rempli de mercenaires et de super-héros confrontés à la violence et à la peur dans les quartiers. Ils auraient envisagé son scénario et fait une première projection des costumes possibles, des décors et de la chorégraphie à prévoir pour ce nouveau spectacle. Tous y auraient tenu leur place, continuant à construire ensemble un autre regard sur le monde.

Sortir de l'assignation à résidence

Tamèrantong a un principe fondateur : «*rendre visible la jeunesse que la société ne veut pas voir*». Pour cela, Christine Pellicane ne transige ni sur la discipline artistique, ni sur la rigueur au travail... ni sur la nécessité d'entendre ce que les ...

... enfants ont à dire, leurs envies d'imaginer et de construire des récits émancipateurs. «*Tamèrantong fait partie de ces troupes qui font vivre le combat pour les droits culturels, ce principe défendu par la Déclaration universelle de l'Unesco de 2001 sur la diversité culturelle*», affirme un de ses ardents défenseurs, Philippe Mourrat, ancien directeur des Rencontres de la Villette et de la Maison des métallos (*voir interview page suivante*). Qu'en sera-t-il demain, alors que la jeunesse des banlieues est désormais doublement confinée – par la crise sanitaire, par la crise sécuritaire qui les assigne à résidence comme «*forcément menaçante, forcément violente*», ainsi que le dénonce Christine Pellicane?

Pour l'instant, avec Gabriel Gau et toute son équipe, la fondatrice de la compagnie ne cache pas avoir quelques questions encore sans réponse. Après le deuxième confinement, la troupe pourra-t-elle reprendre ce qui était prévu : jouer les «dernières», organiser des «résidences» pour les enfants, poursuivre l'animation des ateliers et monter une nouvelle pièce? Nul ne le sait. Mais au printemps, l'histoire l'a encore montré : les tongs ne sont jamais à court d'imagination.

Pendant le confinement, les adultes ne sont pas seulement allés aux nouvelles chaque jour, chaque semaine, pour savoir comment allaient les petits et leurs parents. Les soutenir et les aider, chaque fois que nécessaire, pour trouver les moyens de s'équiper ou tout simplement de se nourrir. Pour faire vivre ce lien artistique qui est leur raison d'être, les tongs ont produit un clip avec les quelque 150 vidéos envoyées par chacun d'eux, dans lesquelles ils exposaient leurs dessins, leurs photos, les mettant en scène en train de chanter et de danser. Ils ont aussi imaginé une émission sur la chaîne de télévision dont ils s'étaient dotés pour échapper à BfmTv, confie Gabriel Gau : «Tamèranconfinement TV»...

Peut-être vont-ils réitérer. Mais il est déjà une certitude : Giulia de Vecchi, programmatrice du festival Villes des musiques du monde, a résolument inscrit aux représentations annoncées pour le mois d'avril 2021 celles du *Rififi dans la galaxie*. Ils y seront. Et l'équipe n'a rien abandonné de deux projets qu'elle avait avant le retour du virus : ouvrir à Saint-Denis sa troupe aux jeunes adultes et monter un atelier d'écriture pour faire, avec le groupe tsigane qui l'avait invitée en Slovaquie, peut-être même avec des enfants du Chiapas, un clip autour des rêves et aspirations de la jeunesse du monde... ▶

Martine HASSOUN

Acculturés, les jeunes de banlieue?

LA CULTURE POPULAIRE N'EST PAS UN VAIN MOT, DÉFEND PHILIPPE MOURRAT, ANCIEN DIRECTEUR DE LA MAISON DES MÉTALLOS.



IAN GAVAN/MAXPPP

– Vous avez été un des premiers soutiens de la compagnie Tamèrantong. Qu'est-ce qui vous a intéressé dans cette aventure ?

– J'ai rencontré la compagnie à ses débuts, en 1994. J'étais alors chargé du projet de ce qui deviendra les Rencontres urbaines de la Villette. Je travaillais sur la «frontière» et le renforcement des liens entre arts, culture et société. La dynamique éducative et créatrice portée par Tamèrantong avec les enfants des quartiers populaires de Belleville, de Mantes-la-Jolie puis de la Plaine-Saint-Denis, était l'une des expériences les plus exigeantes que nous avions découverte. Le travail que nous avons mené ensemble s'est poursuivi lorsque je suis devenu directeur de la Maison des métallos. Ce lieu symbolique, où se mêlent militantisme et éducation populaire, était l'endroit idéal pour démontrer la dynamique artistique qui peut émerger de cet ensemble. Sans hésiter, à mon arrivée, j'ai attribué à Tamèrantong le statut d'«artistes complices» de l'établissement.

– Que vous a permis ce choix ?

– D'élargir notre audience. De faire se rencontrer les publics les plus divers de Belleville et de Ménilmontant par-delà leurs âges, leurs origines sociales et leurs croyances. Un brassage auquel nous tenions et qui a été très riche.

– Pourquoi la culture des quartiers populaires a-t-elle tant de mal à se faire entendre ?

– La reconnaissance des droits culturels, revendiqués au même titre que les droits à l'éducation, à la justice ou à la santé, et affirmés dans la Déclaration des droits de l'homme de 1948, est un combat permanent. Si Tamèrantong a reçu de sérieux soutiens, comme celui de Jane Birkin, de la chorégraphe Maguy Marin et de la metteuse en scène Irina Brook, certains milieux continuent de nier la qualité de son travail et refusent de concevoir que des enfants de banlieue puissent jouer autre chose que des pièces «sympathiques»... La culture n'appartient pas aux gens d'en haut qui, dans leur grande bonté, peuvent accepter de la diffuser à leurs conditions vers le bas peuple. Avec les jeunes des quartiers, Tamèrantong fait du théâtre. Elle en fait, tout comme les compagnies de hip-hop font de la danse. Personne n'est acculturé. Toutes les cultures ont droit de cité. Même quand elles sont porteuses de la joie et du rire des enfants. ▶

Propos recueillis par M. H.

Haine sur Internet en première ligne



Employés par des sous-traitants aux quatre coins du monde, les modératrices et modérateurs de contenu sont des travailleurs de l'ombre chargés de purger les sites web, les réseaux sociaux et les applications mobiles des photos, vidéos ou commentaires abjects qui les inondent : propos haineux, cyberharcèlement, injures racistes ou sexistes, automutilations et tortures, viols et décapitations, pédophilie...

À travers des dizaines d'entretiens menés avec ces collecteurs de déchets numériques dans les zones rurales de l'Iowa, dans la Silicon Valley, au Canada et aux Philippines, cette enquête met au jour l'économie souterraine d'une industrie très éloignée du progressisme revendiqué. À rebours de l'optimisme libertaire des pionniers du Web, le filtrage des torrents de violence, de pornographie et de fiel déversés sur nos écrans s'impose aujourd'hui comme une tâche à la fois indispensable et sans fin. Ses enjeux en termes de réglementation de la liberté d'expression et de délimitation des frontières du dicible et du montrable à l'échelle planétaire restent néanmoins largement ignorés. Alors que les controverses autour des fake news, des discours de haine et du harcèlement en ligne obligent peu à peu les plateformes à rompre avec l'illusion d'une modération « automatique », Sarah Roberts révèle les conditions de travail des substituts de l'« intelligence artificielle » et les risques psychologiques auxquels sont exposés celles et ceux dont le quotidien connecté consiste à visionner à la chaîne des contenus insoutenables pour que nous n'y soyons pas confrontés.

SARAH T. ROBERTS, *DERRIÈRE LES ÉCRANS. LES NETTOYEURS DU WEB À L'OMBRE DES RÉSEAUX SOCIAUX*, LA DÉCOUVERTE, 2020, 264 PAGES, 22 EUROS.

MANIFS AVANT, C'ÉTAIT... DIFFÉRENT



Sur les trente-deux premiers mois du mandat d'Emmanuel Macron, on a compté pas moins de vingt-deux mois de mobilisations sociales de grande ampleur. Celles-ci ont pu prendre des formes inédites d'occupation de l'espace public tout en s'inscrivant (ou pas) dans des évolutions à l'œuvre depuis les années 1970. En 1995, des manifestations massives ont fait reculer Alain Juppé et sa réforme de la Sécurité sociale. Mais qu'en est-il depuis ? Si cette forme d'action politique semblait en repli en France dans les années 2000, elle se réinvente, ici et dans le monde, dans la lutte altermondialiste, avec des modalités nouvelles d'occupation de l'espace public, des Zad aux places des métropoles, jusqu'aux gilets jaunes. Ce livre étudie les profondes mutations de la manifestation dans les cinquante dernières années. Il permet de comprendre ce qui se joue dans des séquences de plus en plus longues, en prenant en compte des échelles de temps et d'espace (national ou international) qui replacent ces mouvements dans la lutte contre le néolibéralisme, lui-même en crise chronique.

DANIELLE TARTAKOWSKY, *ON EST LÀ ! LA MANIF EN CRISE*, ÉDITIONS DU DÉTOUR, 2020, 271 PAGES, 19,90 EUROS.

MONSANTO POISON, GRANDEUR NATURE

Une enquête édifiante au cœur des « Monsanto Papers ». On y découvre comment cette multinationale a tout mis en œuvre pour faire disparaître l'étude de Gilles-Éric Seralini qui démontrait la toxicité du Roundup et des Ogm qui lui sont associés. En 2012, le professeur Seralini, qui a été expert en Ogm pour plusieurs gouvernements, démontre les effets sur le foie et les reins de deux produits phares de la firme Monsanto : l'herbicide Roundup et les Ogm fabriqués pour l'absorber. Les photos des rats de l'étude, couverts de tumeurs, font le tour du monde. C'est un désastre pour l'image de Monsanto. Très vite, un scandale éclate, mettant en cause ces travaux. Les « Monsanto Papers » ont permis d'établir les pratiques frauduleuses de la firme, que les jurés ont condamnée pour malveillance. Le livre révèle comment est détournée une réglementation censée protéger des millions de gens, et comment sont mis en place des mascarades d'évaluations, mais aussi le dévoiement de la science, de la médecine et des pouvoirs publics.

Gilles-Éric Seralini, avec Jérôme Douzelet, *L'AFFAIRE ROUNDUP À LA LUMIÈRE DES MONSANTO PAPERS*, PRÉFACE DE VANDANA SHIVA, ACTES SUD, 2020, 190 PAGES, 15 EUROS.

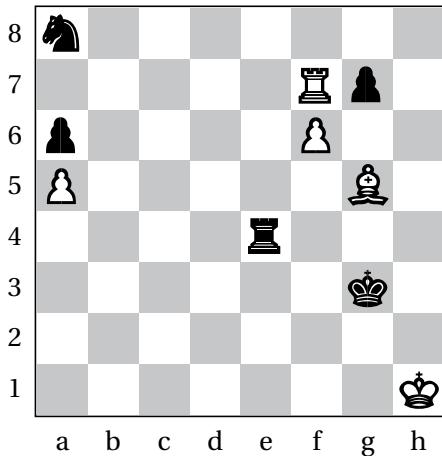
OUVRIERS ALBUM DE FAMILLES

Ce livre n'a rien de nostalgique, au contraire. Il s'agit de redonner un visage sinon la parole aux ouvriers et aux ouvrières, valoriser les usines, les ateliers, les gestes, les outils, les machines, les lumières, les luttes, la main-d'œuvre immigrée, les à-côtés, aux temps forts comme le Front Populaire et aux temps faibles comme le déclin de la sidérurgie lorraine. Il a l'ambition d'activer nos souvenirs, qu'ils résident dans des noms comme Billancourt ou Lip, dans des films comme *Le jour se lève*, ou encore dans des livres comme *L'Établi*. Mais il s'inscrit aussi fortement dans l'actualité. Les photographies commentées par Bernard Chambaz une à une proviennent du fonds Gamma/Rapho qui conserve les images d'Édouard Boubat, Jean-Philippe Charbonnier... Toutes retracent les événements, les gestes, le savoir-faire et les passions qui animent l'histoire des ouvriers depuis un siècle.

Bernard Chambaz, *UNE HISTOIRE VIVANTE DES OUVRIERS. DE 1900 À NOS JOURS*, SEUIL, 2020, 240 PAGES, 29,90 EUROS.

Tactique

Étude de J. Hasek, 1931. Les Blancs jouent et gagnent.



d'ordre pratique. Roi et reine commencent par la même lettre. Ainsi, pour noter la partie en abrégé, nous avons «R» pour le roi et «D» pour la dame, il n'y a aucune confusion possible. En club, un débutant dira «cheval et reine». Après quelques séances, il parlera comme tout le monde de «cavalier et dame». J'ai regardé la bande-annonce et quelques scènes de la série sur Internet. Il est extrêmement difficile pour un acteur et une actrice, en l'occurrence pour le rôle principal, de reproduire de façon crédible la dextérité, la grâce avec laquelle les joueurs de haut niveau meuvent les pièces sur l'échiquier. Au fil des années, en jouant, en travaillant et en s'amusant (en blitz par exemple) le joueur développe une façon très personnelle mais toujours gracieuse de «toucher» les pièces et les pions. Un témoin, au début du xx^e siècle, assistant à une séance de parties simultanées donnée par Akiba Rubinstein, écrivit : *«L'homme est de petite taille et gros, son apparence physique est assez ingrate. Il se déplace à petit pas de façon saccadée. Mais, lorsqu'il arrive devant un échiquier, ses petits doigts boudinés saisissent une pièce et il opère la prise ou un mouvement d'une manière tellement rapide et gracieuse que l'on ne pouvait soupçonner.»* En cadence lente, semi-rapide, en blitz (5 minutes pour la partie) et même en bullet (1 minute) les champions conservent leur extraordinaire «toucher».

Magnus Carlsen (2870)-Levon Aronian (2772)

Grand prix de Londres (2^e Blitz), 2019. Défense sicilienne.

e4 c5 2.Cf3 d6 3.d4 cxd4 4.Cxd4 Cf6 5.Cc3 a6 6.a3!? (un coup rarement joué contre la variante Najdorf de la sicilienne.) 6...g6 7.f3 Fg7 8.Fe3 b5 9.Dd2 h5 10.a4 b4 11.Ca2 a5 12.c3 bxc3 13.Fb5+ Fd7 14.Cxc3 0-0 15.0-0 Ca6 16.Cc6 Fxc6 17.Fxc6 Tb8 18.Fb5 Cc5 19.Tad1 Dc7 20.Rh1 (évite un possible échec sur la diagonale g1-a7.) 20...Tfd8 21.Fg5 (menace Fxf6 suivi de Cd5.) 21...Da7 22.Df2 Tdc8 23.Fe3 Dc7? (une erreur, mais la réfutation était bien cachée. 23...Tb7!?) (**VOIR DIAGRAMME**) 24.e5! (Carlsen ne manque pas ce coup de griffe !) 24...Ch7 (la prise perd du matériel après : 24...dxe5? 25.Fxc5 Dxc5 26.Td8+ Rh7 ((26...Txd8 27.Dxc5+-)) 27.Dxc5 Txc5 28.Txb8+-) 25.Cd5 Da7 26.Cxe7+! Dxe7 27.exd6 De5 (27...Da7 28.d7+-) 28.f4 Df5 29.d7 Ce4 (sur : 29...Td8 30.Fxc5+-) 30.dxc8D+ Dxc8 31.Df3 (avec une qualité et un pion pour un cavalier, le gain est affaire de technique.) 31...Chf6 32.Fd4 Df8 33.Tfe1 Db4 34.b3 Td8 35.Fxf6 (bien entendu, les blancs sont contents d'échanger des pièces.) 35...Txd1 36.Txd1 Fxf6 37.Fc4 Cd6 38.Dd5 Fe7 39.Fd3 Rg7 40.g3 Dc3? 41.De5+ (après l'échange des dames, la tâche blanche est simplifiée.) 41... Dxe5 42.fxe5 Cb7 43.Fc4 Cc5 44.Tf1 f5 45.exf6+ Fxf6 46.Td1 Fe7 47.Td5 g5 48.Rg2 Rf6 49.Rf3 Rg6 50.Re3 Rf6 51.h3 Rg6 52.g4 (pour réduire la mobilité du fou adverse.) 52...hxg4 53.hxg4 Rf6 54.Tf5+ Rg6 55.Rd4 (Aronian abandonne avant : 55...Cb7 56.Tb5+-) **1-0**

La grâce du champion

«*La grâce lui était venue comme le parfum vient à la fleur.*» Grimm-Achard, en parlant de la dame aux camélias.

La série *Le Jeu de la dame* (*The Queen's Gambit*) a beaucoup de succès sur la chaîne Netflix, les critiques sont plutôt bonnes. Je ne l'ai pas vu, je n'ai pas Netflix. J'attends que la série passe sur un autre support. La bonne traduction serait « le gambit de la dame » et non pas « le gambit de la reine » comme je l'ai vu sur certains sites web. Aux échecs, on dit « la dame » jamais « la reine ». Certes les Anglais disent « the queen », mais les Français ont adopté « la dame ». La raison est essentiellement

A crossword grid consisting of 10 columns labeled I through X and 10 rows labeled 1 through 10. The grid contains black squares at various intersections. A path of black squares starts at (I, 3), moves right to (II, 3), down to (III, 2), right to (IV, 3), down to (V, 2), right to (VI, 3), down to (VII, 2), right to (VIII, 3), down to (IX, 2), and right to (X, 3). There are also black squares at (II, 1), (IV, 1), (VI, 1), (VII, 1), (IX, 1), (II, 5), (IV, 5), (VI, 5), (VII, 5), (IX, 5), (II, 7), (IV, 7), (VI, 7), (VII, 7), (IX, 7), (II, 8), (IV, 8), (VI, 8), (VII, 8), (IX, 8), (II, 10), (IV, 10), (VI, 10), (VII, 10), (IX, 10), and (II, 12), (IV, 12), (VI, 12), (VII, 12), (IX, 12).

HORizontalelement

- 1.** Met là minets (trois mots). – **2.** Inusité. – **3.** Akko. Trois notes degavotte. – **4.** Disparue du Paf en 2010. Branché. Jus de fruit. – **5.** Chef apache. Pièce rapportée. – **6.** Rendit malade. – **7.** Pas malade et pas traité. De telle sorte... – **8.** Extraits de *Nothofagus*. Phase lunaire. Trois points. – **9.** Va avec «cher» dans le discours du politicien. – **10.** Conservai le blé. Devant Francois.

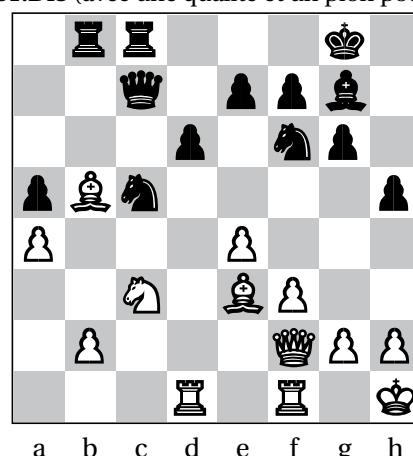
VERTICALEMENT

- I.** Étude du vivant. – **II.** L'un chasse l'autre. Fichu de Françoise? – **III.** Savonnons. – **IV.** Pillage. Gérard peintre. Souvent devant devant. – **V.** Parapluie pour Philip Roth. Bienfait en Égypte. – **VI.** Pas à toi. Ville de Crimée (une orthographe). – **VII.** Dans une adresse mail. Signes d'intelligence. Au milieu de la voie. – **VIII.** Lapereau télé (deux mots). – **IX.** Ajoutasses *Saccharomyces cerevisiae*. – **X.** Façons de parler.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontal elements: 1. Basas a sable - 2. Imabari - 3. Acre. Gvo. - 4. Sfp. Im. Sutu - 5. Grial. Brn. - 6. Imotogashira - 7. Ecrta. Anish - 8. Nho. Ntl. NSO. - 9. Conquistador - 10. Eustal. SS.

Vertical elements: I. Bioscience - II. Am. Fan- chon - III. Chapitons - IV. Sac. Dou. CI. - V. Abri. NII. - VI. Stein. Letra - VII. At. QI. OI. - VIII. Bugs Dumb - IX. Levatarses - X. Blocktions.



SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1.I₁H₁+I₂H₂+I₃H₃+I₄H₄+I₅H₅+I₆H₆+I₇H₇+I₈H₈+I₉H₉+I₁₀H₁₀+I₁₁H₁₁+I₁₂H₁₂+I₁₃H₁₃+I₁₄H₁₄+I₁₅H₁₅+I₁₆H₁₆+I₁₇H₁₇+I₁₈H₁₈+I₁₉H₁₉+I₂₀H₂₀+I₂₁H₂₁+I₂₂H₂₂+I₂₃H₂₃+I₂₄H₂₄+I₂₅H₂₅+I₂₆H₂₆+I₂₇H₂₇+I₂₈H₂₈+I₂₉H₂₉+I₃₀H₃₀+I₃₁H₃₁+I₃₂H₃₂+I₃₃H₃₃+I₃₄H₃₄+I₃₅H₃₅+I₃₆H₃₆+I₃₇H₃₇+I₃₈H₃₈+I₃₉H₃₉+I₄₀H₄₀+I₄₁H₄₁+I₄₂H₄₂+I₄₃H₄₃+I₄₄H₄₄+I₄₅H₄₅+I₄₆H₄₆+I₄₇H₄₇+I₄₈H₄₈+I₄₉H₄₉+I₅₀H₅₀+I₅₁H₅₁+I₅₂H₅₂+I₅₃H₅₃+I₅₄H₅₄+I₅₅H₅₅+I₅₆H₅₆+I₅₇H₅₇+I₅₈H₅₈+I₅₉H₅₉+I₆₀H₆₀+I₆₁H₆₁+I₆₂H₆₂+I₆₃H₆₃+I₆₄H₆₄+I₆₅H₆₅+I₆₆H₆₆+I₆₇H₆₇+I₆₈H₆₈+I₆₉H₆₉+I₇₀H₇₀+I₇₁H₇₁+I₇₂H₇₂+I₇₃H₇₃+I₇₄H₇₄+I₇₅H₇₅+I₇₆H₇₆+I₇₇H₇₇+I₇₈H₇₈+I₇₉H₇₉+I₈₀H₈₀+I₈₁H₈₁+I₈₂H₈₂+I₈₃H₈₃+I₈₄H₈₄+I₈₅H₈₅+I₈₆H₈₆+I₈₇H₈₇+I₈₈H₈₈+I₈₉H₈₉+I₉₀H₉₀+I₉₁H₉₁+I₉₂H₉₂+I₉₃H₉₃+I₉₄H₉₄+I₉₅H₉₅+I₉₆H₉₆+I₉₇H₉₇+I₉₈H₉₈+I₉₉H₉₉+I₁₀₀H₁₀₀+I₁₀₁H₁₀₁+I₁₀₂H₁₀₂+I₁₀₃H₁₀₃+I₁₀₄H₁₀₄+I₁₀₅H₁₀₅+I₁₀₆H₁₀₆+I₁₀₇H₁₀₇+I₁₀₈H₁₀₈+I₁₀₉H₁₀₉+I₁₁₀H₁₁₀+I₁₁₁H₁₁₁+I₁₁₂H₁₁₂+I₁₁₃H₁₁₃+I₁₁₄H₁₁₄+I₁₁₅H₁₁₅+I₁₁₆H₁₁₆+I₁₁₇H₁₁₇+I₁₁₈H₁₁₈+I₁₁₉H₁₁₉+I₁₂₀H₁₂₀+I₁₂₁H₁₂₁+I₁₂₂H₁₂₂+I₁₂₃H₁₂₃+I₁₂₄H₁₂₄+I₁₂₅H₁₂₅+I₁₂₆H₁₂₆+I₁₂₇H₁₂₇+I₁₂₈H₁₂₈+I₁₂₉H₁₂₉+I₁₃₀H₁₃₀+I₁₃₁H₁₃₁+I₁₃₂H₁₃₂+I₁₃₃H₁₃₃+I₁₃₄H₁₃₄+I₁₃₅H₁₃₅+I₁₃₆H₁₃₆+I₁₃₇H₁₃₇+I₁₃₈H₁₃₈+I₁₃₉H₁₃₉+I₁₄₀H₁₄₀+I₁₄₁H₁₄₁+I₁₄₂H₁₄₂+I₁₄₃H₁₄₃+I₁₄₄H₁₄₄+I₁₄₅H₁₄₅+I₁₄₆H₁₄₆+I₁₄₇H₁₄₇+I₁₄₈H₁₄₈+I₁₄₉H₁₄₉+I₁₅₀H₁₅₀+I₁₅₁H₁₅₁+I₁₅₂H₁₅₂+I₁₅₃H₁₅₃+I₁₅₄H₁₅₄+I₁₅₅H₁₅₅+I₁₅₆H₁₅₆+I₁₅₇H₁₅₇+I₁₅₈H₁₅₈+I₁₅₉H₁₅₉+I₁₆₀H₁₆₀+I₁₆₁H₁₆₁+I₁₆₂H₁₆₂+I₁₆₃H₁₆₃+I₁₆₄H₁₆₄+I₁₆₅H₁₆₅+I₁₆₆H₁₆₆+I₁₆₇H₁₆₇+I₁₆₈H₁₆₈+I₁₆₉H₁₆₉+I₁₇₀H₁₇₀+I₁₇₁H₁₇₁+I₁₇₂H₁₇₂+I₁₇₃H₁₇₃+I₁₇₄H₁₇₄+I₁₇₅H₁₇₅+I₁₇₆H₁₇₆+I₁₇₇H₁₇₇+I₁₇₈H₁₇₈+I₁₇₉H₁₇₉+I₁₈₀H₁₈₀+I₁₈₁H₁₈₁+I₁₈₂H₁₈₂+I₁₈₃H₁₈₃+I₁₈₄H₁₈₄+I₁₈₅H₁₈₅+I₁₈₆H₁₈₆+I₁₈₇H₁₈₇+I₁₈₈H₁₈₈+I₁₈₉H₁₈₉+I₁₉₀H₁₉₀+I₁₉₁H₁₉₁+I₁₉₂H₁₉₂+I₁₉₃H₁₉₃+I₁₉₄H₁₉₄+I₁₉₅H₁₉₅+I₁₉₆H₁₉₆+I₁₉₇H₁₉₇+I₁₉₈H₁₉₈+I₁₉₉H₁₉₉+I₂₀₀H₂₀₀+I₂₀₁H₂₀₁+I₂₀₂H₂₀₂+I₂₀₃H₂₀₃+I₂₀₄H₂₀₄+I₂₀₅H₂₀₅+I₂₀₆H₂₀₆+I₂₀₇H₂₀₇+I₂₀₈H₂₀₈+I₂₀₉H₂₀₉+I₂₁₀H₂₁₀+I₂₁₁H₂₁₁+I₂₁₂H₂₁₂+I₂₁₃H₂₁₃+I₂₁₄H₂₁₄+I₂₁₅H₂₁₅+I₂₁₆H₂₁₆+I₂₁₇H₂₁₇+I₂₁₈H₂₁₈+I₂₁₉H₂₁₉+I₂₂₀H₂₂₀+I₂₂₁H₂₂₁+I₂₂₂H₂₂₂+I₂₂₃H₂₂₃+I₂₂₄H₂₂₄+I₂₂₅H₂₂₅+I₂₂₆H₂₂₆+I₂₂₇H₂₂₇+I₂₂₈H₂₂₈+I₂₂₉H₂₂₉+I₂₃₀H₂₃₀+I₂₃₁H₂₃₁+I₂₃₂H₂₃₂+I₂₃₃H₂₃₃+I₂₃₄H₂₃₄+I₂₃₅H₂₃₅+I₂₃₆H₂₃₆+I₂₃₇H₂₃₇+I₂₃₈H₂₃₈+I₂₃₉H₂₃₉+I₂₄₀H₂₄₀+I₂₄₁H₂₄₁+I₂₄₂H₂₄₂+I₂₄₃H₂₄₃+I₂₄₄H₂₄₄+I₂₄₅H₂₄₅+I₂₄₆H₂₄₆+I₂₄₇H₂₄₇+I₂₄₈H₂₄₈+I₂₄₉H₂₄₉+I₂₅₀H₂₅₀+I₂₅₁H₂₅₁+I₂₅₂H₂₅₂+I₂₅₃H₂₅₃+I₂₅₄H₂₅₄+I₂₅₅H₂₅₅+I₂₅₆H₂₅₆+I₂₅₇H₂₅₇+I₂₅₈H₂₅₈+I₂₅₉H₂₅₉+I₂₆₀H₂₆₀+I₂₆₁H₂₆₁+I₂₆₂H₂₆₂+I₂₆₃H₂₆₃+I₂₆₄H₂₆₄+I₂₆₅H₂₆₅+I₂₆₆H₂₆₆+I₂₆₇H₂₆₇+I₂₆₈H₂₆₈+I₂₆₉H₂₆₉+I₂₇₀H₂₇₀+I₂₇₁H₂₇₁+I₂₇₂H₂₇₂+I₂₇₃H₂₇₃+I₂₇₄H₂₇₄+I₂₇₅H₂₇₅+I₂₇₆H₂₇₆+I₂₇₇H₂₇₇+I₂₇₈H₂₇₈+I₂₇₉H₂₇₉+I₂₈₀H₂₈₀+I₂₈₁H₂₈₁+I₂₈₂H₂₈₂+I₂₈₃H₂₈₃+I₂₈₄H₂₈₄+I₂₈₅H₂₈₅+I₂₈₆H₂₈₆+I₂₈₇H₂₈₇+I₂₈₈H₂₈₈+I₂₈₉H₂₈₉+I₂₉₀H₂₉₀+I₂₉₁H₂₉₁+I₂₉₂H₂₉₂+I₂₉₃H₂₉₃+I₂₉₄H₂₉₄+I₂₉₅H₂₉₅+I₂₉₆H₂₉₆+I₂₉₇H₂₉₇+I₂₉₈H₂₉₈+I₂₉₉H₂₉₉+I₃₀₀H₃₀₀+I₃₀₁H₃₀₁+I₃₀₂H₃₀₂+I₃₀₃H₃₀₃+I₃₀₄H₃₀₄+I₃₀₅H₃₀₅+I₃₀₆H₃₀₆+I₃₀₇H₃₀₇+I₃₀₈H₃₀₈+I₃₀₉H₃₀₉+I₃₁₀H₃₁₀+I₃₁₁H₃₁₁+I₃₁₂H₃₁₂+I₃₁₃H₃₁₃+I₃₁₄H₃₁₄+I₃₁₅H₃₁₅+I₃₁₆H₃₁₆+I₃₁₇H₃₁₇+I₃₁₈H₃₁₈+I₃₁₉H₃₁₉+I₃₂₀H₃₂₀+I₃₂₁H₃₂₁+I₃₂₂H₃₂₂+I₃₂₃H₃₂₃+I₃₂₄H₃₂₄+I₃₂₅H₃₂₅+I₃₂₆H₃₂₆+I₃₂₇H₃₂₇+I₃₂₈H₃₂₈+I₃₂₉H₃₂₉+I₃₃₀H₃₃₀+I₃₃₁H₃₃₁+I₃₃₂H₃₃₂+I₃₃₃H₃₃₃+I₃₃₄H₃₃₄+I₃₃₅H₃₃₅+I₃₃₆H₃₃₆+I₃₃₇H₃₃₇+I₃₃₈H₃₃₈+I₃₃₉H₃₃₉+I₃₄₀H₃₄₀+I₃₄₁H₃₄₁+I₃₄₂H₃₄₂+I₃₄₃H₃₄₃+I₃₄₄H₃₄₄+I₃₄₅H₃₄₅+I₃₄₆H₃₄₆+I₃₄₇H₃₄₇+I₃₄₈H₃₄₈+I₃₄₉H₃₄₉+I₃₅₀H₃₅₀+I₃₅₁H₃₅₁+I₃₅₂H₃₅₂+I₃₅₃H₃₅₃+I₃₅₄H₃₅₄+I₃₅₅H₃₅₅+I₃₅₆H₃₅₆+I₃₅₇H₃₅₇+I₃₅₈H₃₅₈+I₃₅₉H₃₅₉+I₃₆₀H₃₆₀+I₃₆₁H₃₆₁+I₃₆₂H₃₆₂+I₃₆₃H₃₆₃+I₃₆₄H₃₆₄+I₃₆₅H₃₆₅+I₃₆₆H₃₆₆+I₃₆₇H₃₆₇+I₃₆₈H₃₆₈+I₃₆₉H₃₆₉+I₃₇₀H₃₇₀+I₃₇₁H₃₇₁+I₃₇₂H₃₇₂+I₃₇₃H₃₇₃+I₃₇₄H₃₇₄+I₃₇₅H₃₇₅+I₃₇₆H₃₇₆+I₃₇₇H₃₇₇+I₃₇₈H₃₇₈+I₃₇₉H₃₇₉+I₃₈₀H₃₈₀+I₃₈₁H₃₈₁+I₃₈₂H₃₈₂+I₃₈₃H₃₈₃+I₃₈₄H₃₈₄+I₃₈₅H₃₈₅+I₃₈₆H₃₈₆+I₃₈₇H₃₈₇+I₃₈₈H₃₈₈+I₃₈₉H₃₈₉+I₃₉₀H₃₉₀+I₃₉₁H₃₉₁+I₃₉₂H₃₉₂+I₃₉₃H₃₉₃+I₃₉₄H₃₉₄+I₃₉₅H₃₉₅+I₃₉₆H₃₉₆+I₃₉₇H₃₉₇+I₃₉₈H₃₉₈+I₃₉₉H₃₉₉+I₄₀₀H₄₀₀+I₄₀₁H₄₀₁+I₄₀₂H₄₀₂+I₄₀₃H₄₀₃+I₄₀₄H₄₀₄+I₄₀₅H₄₀₅+I₄₀₆H₄₀₆+I₄₀₇H₄₀₇+I₄₀₈H₄₀₈+I₄₀₉H₄₀₉+I₄₁₀H₄₁₀+I₄₁₁H₄₁₁+I₄₁₂H₄₁₂+I₄₁₃H₄₁₃+I₄₁₄H₄₁₄+I₄₁₅H₄₁₅+I₄₁₆H₄₁₆+I₄₁₇H₄₁₇+I₄₁₈H₄₁₈+I₄₁₉H₄₁₉+I₄₂₀H₄₂₀+I₄₂₁H₄₂₁+I₄₂₂H₄₂₂+I₄₂₃H₄₂₃+I₄₂₄H₄₂₄+I₄₂₅H₄₂₅+I₄₂₆H₄₂₆+I₄₂₇H₄₂₇+I₄₂₈H₄₂₈+I₄₂₉H₄₂₉+I₄₃₀H₄₃₀+I₄₃₁H₄₃₁+I₄₃₂H₄₃₂+I₄₃₃H₄₃₃+I₄₃₄H₄₃₄+I₄₃₅H₄₃₅+I₄₃₆H₄₃₆+I₄₃₇H₄₃₇+I₄₃₈H₄₃₈+I₄₃₉H₄₃₉+I₄₄₀H₄₄₀+I₄₄₁H₄₄₁+I₄₄₂H₄₄₂+I₄₄₃H₄₄₃+I₄₄₄H₄₄₄+I₄₄₅H₄₄₅+I₄₄₆H₄₄₆+I₄₄₇H₄₄₇+I₄₄₈H₄₄₈+I₄₄₉H₄₄₉+I₄₅₀H₄₅₀+I₄₅₁H₄₅₁+I₄₅₂H₄₅₂+I₄₅₃H₄₅₃+I₄₅₄H₄₅₄+I₄₅₅H₄₅₅+I₄₅₆H₄₅₆+I₄₅₇H₄₅₇+I₄₅₈H₄₅₈+I₄₅₉H₄₅₉+I₄₆₀H₄₆₀+I₄₆₁H₄₆₁+I₄₆₂H₄₆₂+I₄₆₃H₄₆₃+I₄₆₄H₄₆₄+I₄₆₅H₄₆₅+I₄₆₆H₄₆₆+I₄₆₇H₄₆₇+I₄₆₈H₄₆₈+I₄₆₉H₄₆₉+I₄₇₀H₄₇₀+I₄₇₁H₄₇₁+I₄₇₂H₄₇₂+I₄₇₃H₄₇₃+I₄₇₄H₄₇₄+I₄₇₅H₄₇₅+I₄₇₆H₄₇₆+I₄₇₇H₄₇₇+I₄₇₈H₄₇₈+I₄₇₉H₄₇₉+I₄₈₀H₄₈₀+I₄₈₁H₄₈₁+I₄₈₂H₄₈₂+I₄₈₃H₄₈₃+I₄₈₄H₄₈₄+I₄₈₅H₄₈₅+I₄₈₆H₄₈₆+I₄₈₇H₄₈₇+I₄₈₈H₄₈₈+I₄₈₉H₄₈₉+I₄₉₀H₄₉₀+I₄₉₁H₄₉₁+I₄₉₂H₄₉₂+I₄₉₃H₄₉₃+I₄₉₄H₄₉₄+I₄₉₅H₄₉₅+I₄₉₆H₄₉₆+I₄₉₇H₄₉₇+I₄₉₈H₄₉₈+I₄₉₉H₄₉₉+I₅₀₀H₅₀₀+I₅₀₁H₅₀₁+I₅₀₂H₅₀₂+I₅₀₃H₅₀₃+I₅₀₄H₅₀₄+I₅₀₅H₅₀₅+I₅₀₆H₅₀₆+I₅₀₇H₅₀₇+I₅₀₈H₅₀₈+I₅₀₉H₅₀₉+I₅₁₀H₅₁₀+I₅₁₁H₅₁₁+I₅₁₂H₅₁₂+I₅₁₃H₅₁₃+I₅₁₄H₅₁₄+I₅₁₅H₅₁₅+I₅₁₆H₅₁₆+I₅₁₇H₅₁₇+I₅₁₈H₅₁₈+I₅₁₉H₅₁₉+I₅₂₀H₅₂₀+I₅₂₁H₅₂₁+I₅₂₂H₅₂₂+I₅₂₃H₅₂₃+I₅₂₄H₅₂₄+I₅₂₅H₅₂₅+I₅₂₆H₅₂₆+I₅₂₇H₅₂₇+I₅₂₈H₅₂₈+I₅₂₉H₅₂₉+I₅₃₀H₅₃₀+I₅₃₁H₅₃₁+I₅₃₂H₅₃₂+I₅₃₃H₅₃₃+I₅₃₄H₅₃₄+I₅₃₅H₅₃₅+I₅₃₆H₅₃₆+I₅₃₇H₅₃₇+I₅₃₈H₅₃₈+I₅₃₉H₅₃₉+I₅₄₀H₅₄₀+I₅₄₁H₅₄₁+I₅₄₂H₅₄₂+I₅₄₃H₅₄₃+I₅₄₄H₅₄₄+I₅₄₅H₅₄₅+I₅₄₆H₅₄₆+I₅₄₇H₅₄₇+I₅₄₈H₅₄₈+I₅₄₉H₅₄₉+I₅₅₀H₅₅₀+I₅₅₁H₅₅₁+I₅₅₂H₅₅₂+I₅₅₃H₅₅₃+I₅₅₄H₅₅₄+I₅₅₅H₅₅₅+I₅₅₆H₅₅₆+I₅₅₇H₅₅₇+I₅₅₈H₅₅₈+I₅₅₉H₅₅₉+I₅₆₀H₅₆₀+I₅₆₁H₅₆₁+I₅₆₂H₅₆₂+I₅₆₃H₅₆₃+I₅₆₄H₅₆₄+I₅₆₅H₅₆₅+I₅₆₆H₅₆₆+I₅₆₇H₅₆₇+I₅₆₈H₅₆₈+I₅₆₉H₅₆₉+I₅₇₀H₅₇₀+I₅₇₁H₅₇₁+I₅₇₂H₅₇₂+I₅₇₃H₅₇₃+I₅₇₄H₅₇₄+I₅₇₅H₅₇₅+I₅₇₆H₅₇₆+I₅₇₇H₅₇₇+I₅₇₈H₅₇₈+I₅₇₉H₅₇₉+I₅₈₀H₅₈₀+I₅₈₁H₅₈₁+I₅₈₂H₅₈₂+I₅₈₃H₅₈₃+I₅₈₄H₅₈₄+I₅₈₅H₅₈₅+I₅₈₆H₅₈₆+I₅₈₇H₅₈₇+I₅₈₈H₅₈₈+I₅₈₉H₅₈₉+I₅₉₀H₅₉₀+I₅₉₁H₅₉₁+I₅₉₂H₅₉₂+I₅₉₃H₅₉₃+I₅₉₄H₅₉₄+I₅₉₅H₅₉₅+I₅₉₆H₅₉₆+I₅₉₇H₅₉₇+I₅₉₈H₅₉₈+I₅₉₉H₅₉₉+I₆₀₀H₆₀₀+I₆₀₁H₆₀₁+I₆₀₂H₆₀₂+I₆₀₃H₆₀₃+I₆₀₄H₆₀₄+I₆₀₅H₆₀₅+I₆₀₆H₆₀₆+I₆₀₇H₆₀₇+I₆₀₈H₆₀₈+I₆₀₉H₆₀₉+I₆₁₀H₆₁₀+I₆₁₁H₆₁₁+I₆₁₂H₆₁₂+I₆₁₃H₆₁₃+I₆₁₄H₆₁₄+I₆₁₅H₆₁₅+I₆₁₆H₆₁₆+I₆₁₇H₆₁₇+I₆₁₈H₆₁₈+I₆₁₉H₆₁₉+I₆₂₀H₆₂₀+I₆₂₁H₆₂₁+I₆₂₂H₆₂₂+I₆₂₃H₆₂₃+I₆₂₄H₆₂₄+I₆₂₅H₆₂₅+I₆₂₆H₆₂₆+I₆₂₇H₆₂₇+I₆₂₈H₆₂₈+I₆₂₉H₆₂₉+I₆₃₀H₆₃₀+I₆₃₁H₆₃₁+I₆₃₂H₆₃₂+I₆₃₃H₆₃₃+I₆₃₄H₆₃₄+I₆₃₅H₆₃₅+I₆₃₆H₆₃₆+I₆₃₇H₆₃₇+I₆₃₈H₆₃₈+I₆₃₉H₆₃₉+I₆₄₀H₆₄₀+I₆₄₁H₆₄₁+I₆₄₂H₆₄₂+I₆₄₃H₆₄₃+I₆₄₄H₆₄₄+I₆₄₅H₆₄₅+I₆₄₆H₆₄₆+I₆₄₇H₆₄₇+I₆₄₈H₆₄₈+I₆₄₉H₆₄₉+I₆₅₀H₆₅₀+I₆₅₁H₆₅₁+I₆₅₂H₆₅₂+I₆₅₃H₆₅₃+I₆₅₄H₆₅₄+I₆₅₅H₆₅₅+I₆₅₆H₆₅₆+I₆₅₇H₆₅₇+I₆₅₈H₆₅₈+I₆₅₉H₆₅₉+I₆₆₀H₆₆₀+I₆₆₁H₆₆₁+I₆₆₂H



**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.**

C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.
Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).

ON A TOUS ENVIE DE RETROUVER NOTRE VIE D'AVANT. MAIS ON A TOUS AIMÉ VOIR BAISSE LES ÉMISSIONS DE CO₂.

La vie doit redémarrer mais pas le CO₂. Relever ce défi, c'est la raison d'être d'EDF. L'objectif : construire ensemble un avenir énergétique neutre en CO₂, conciliant une meilleure préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Notre production d'électricité émet déjà cinq fois moins de CO₂ que la moyenne européenne*. Et nous nous sommes engagés à aller encore plus loin d'ici à 2050, en réduisant encore nos émissions et celles de nos clients, et en compensant les émissions restantes**.

Devenons l'énergie qui change tout.



Découvrez nos engagements sur edf.fr/raisonsdetre

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

*En Europe, les émissions de CO₂ du groupe EDF s'élèvent à 54g/kWh produits, soit 5 fois moins que la moyenne du panel des 24 plus grands électriciens européens (296g/kWh), constitué par PwC pour son étude de 2019 « Changement climatique et électricité ». **Le groupe EDF a pour objectif la neutralité carbone d'ici à 2050, et s'inscrit notamment dans les objectifs fixés par le Rapport spécial du GIEC (Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) de 2018. Cet objectif se traduit entre autres par des émissions directes quasi nulles grâce à la production nucléaire et au développement des énergies renouvelables, à la fermeture progressive des centrales fonctionnant exclusivement au charbon opérées par EDF et ses filiales; à la réduction des émissions indirectes par exemple par l'accompagnement de nos clients pour décarboner leurs consommations d'énergie ou encore le développement de la biomasse dans les réseaux de chaleur; et enfin grâce à la compensation des émissions résiduelles par des projets à émissions négatives comme le reboisement de forêts.